LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12966 – 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – DIMANCHE 5-LUNDI 6 OCTOBRE 1986

Les turbulences de l'Europe de l'air

L'Europe de l'air n'est pas plus facile à instituer que l'Europe agricole ou l'Europe monétaire. Le profane le comprend d'autant moins que, par nature, l'avion remise les frontières au rayon des antiquités.

Les compagnies aériennes sont devenues un attribut de la puissance publique et un outil stratégique qu'un Etat redoute de voir lui échapper. Cela explique qu'en Europe le trafic aérien interétatique continue d'être régi par des accords bilatéraux fixant dans le détail le nombre de sièges, les fréquences, le partage des capacités 50-50 entre les transporteurs des deux pays concernés et, bien sûr, les sacro-saints tarifs.

La Cour européenne de justice a, au printemps dernier, condamné ce carcan réglementaire comme contraire au traité de Rome. Elle a chargé le conseil des ministres de libéraliser le transport aérien communautaire d'ici à 1992.

Les ministres des transports des Douze se sont donc retrouvés une fois de plus, le vendredi 3 octobre à Londres, pour chercher un compromis entre des points de vue diamétralement opposés. Les « latins » — Grecs et Espagnols — ne veulent rien changer. Les « modérés » — Allemands de l'Ouest et Français — proposent d'aiguiser progressivement la concurrence en autorisant entre transporteurs nationaux des fluctuations de 45 % à 55 % puis, dans deux ans, de 40 % à 60 %. Les « libéraux » — Britanniques et Néerlandais — veulent qu'on laisse, librement et tout de suite, jouer l'offre et la demande.

La nouveauté apperue lors de la réunion de Londres tient au changement de camp des Britanniques, au grand dam des Néerlandais, qui ont refusé de participer aux travaux. Souci d'efficacité ? Désir de réussir la privatisation de British Airways ? Toujours est-il que le gouvernement de Sa Majesté rallie les positions allemandes et françaises et propose le compromis suivant : aujourd'hui, pour bénéficier de tarifs réduits, il faut partir au moins six jours et passer la nuit du samedi sur place avant de revenir.

Ce système a été conçu pour exclure la clientèle des hommes d'affaires. Les Britanniques proposent de supprimer l'une de ces deux conditions si le passager voyage aux heures creuses. M. Jacques Douffiagues, ministre français des transports, serait prêt à accepter cette formule. Mais de nombreuses réunions seront encore nécessaires pour arrêter définitivement une politique acceptée par l'ensemble des Douze.

Une seule certitude. L'Europe ne se lancera pas dans la déréglementation aérienne sauvage, dont les Etats-Unis commencent à découvrir les inconvénients : les dépôts de bilan et les fusions pour les compagnies ; les hausses de tarifs pour les passagers, qui vont voir la période faste des prix alléchants toucher à sa fin si l'on en croit l'exemple américain.

Lire page 13
Le reportage aux Etats-Unis d'Alain Faujas

La visite de M. Chirac au Maroc

Les Maghrébins devront être munis de visa

A l'issue d'une visite officielle de deux jours au Maroc, M. Chirac devait regagner Paris, ce samedi 4 octobre, après avoir participé, à Casablanca, à la réunion annuelle de l'Association internationale des maires des capitales et métropoles francophones (AIMS).

A Rabat, le premier ministre a annoncé que les ressortissants des trois pays maghrébins devraient avoir des visas pour entrer en France, en affirmant toutefois que le terrorisme n'aurait aucune influence sur la politique arabe de la France.

RABAT
de notre envoyé spécial

La tradition a été respectée : la visite officielle de quarante-huit heures à Rabat que M. Chirac a achevée le vendredi 3 octobre, a donné lieu à l'habituelle — et sincère — célébration de l'amitié franco-marocaine. A l'évidence, les entretiens ont été chaleureux.

Ils ne s'en sont pas moins terminés sur l'annonce, par M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, qui accompagnait M. Chirac, d'une mesure qui sera sans doute ressentie durement, aussi bien par les quelque 600 000 immigrés marocains en France que par ceux d'Algérie et de Tunisie. M. Pandraud a en effet indiqué à la presse que Paris avait finalement décidé d'instaurer un visa à l'entrée en France pour les ressortissants du Maghreb.

Compte tenu de l'intensité des échanges entre le Maghreb et la France, le gouvernement avait hésité à étendre à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc l'imposition du visa — exigé le 15 septembre dans le cadre de la lutte contre le terrorisme — pour les ressortissants des pays n'appartenant pas à la CEE.

Il avait été question d'améliorer le système du « diptyque », seul document jusqu'alors exigé des ressortissants du Maghreb à leur entrée en France, et qui n'est en fait qu'une simple carte d'embarquement délivrée par les compagnies aériennes.

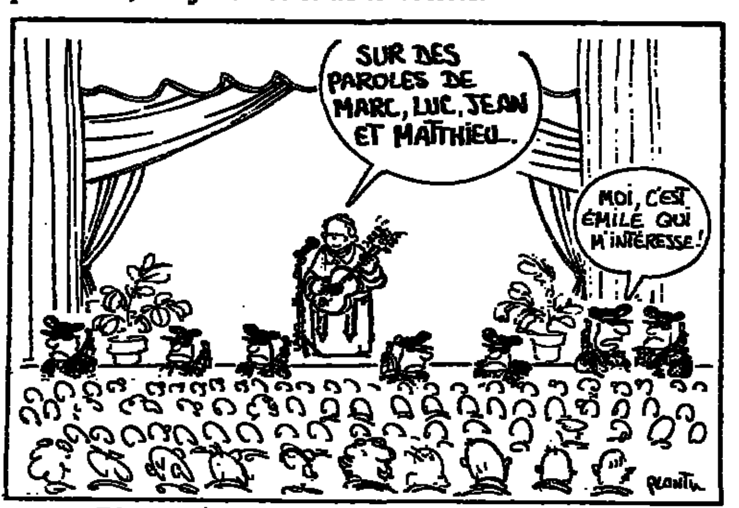
ALAIN FRACHON.

(Lire la suite page 3.)

« Des lois opposées au sens de l'homme et de Dieu »

A Lyon, Jean-Paul II sermonne la France

Le pape est arrivé samedi matin 4 octobre à l'aéroport de Lyon-Satolas où il a été accueilli par le président de la République, M. François Mitterrand, et par l'archevêque de Lyon, Mgr Albert Decourtray. Jean-Paul II s'est rendu ensuite au cœur de Lyon, à l'amphithéâtre des Trois Gaules pour présider une prière œcuménique. Dès cette première étape, le pape a sermonné la France, comme il l'avait fait il y a six ans lors de sa visite à Paris. Il a notamment déclaré : « Des courants de pensée, des styles de vie et parfois même des lois opposés au vrai sens de l'homme et de Dieu nient la foi chrétienne dans la vie des personnes, des familles et de la société. »



(Lire pages 8 et 16 les articles de nos envoyés spéciaux HENRI TINCQ et CLAUDE RÉGENT.)

Elections régionales en Bavière

L'inusable auréole de Franz Josef Strauss

A quatre mois des législatives fédérales, M. Franz Josef Strauss espère bien démontrer une fois de plus, le dimanche 12 octobre, à l'occasion des élections régionales de Bavière, en prévision des futures négociations au sein de la coalition, qu'il est toujours incontesté chez lui. Les difficultés des petits agriculteurs, particulièrement nombreux dans le Land, pourraient cependant provoquer une hausse de l'abstention ou un vote de protestation en faveur du petit parti « républicain », qui se réclame à la fois de Le Pen et du nationalisme allemand. Ni le SPD, ni les Verts, ne semblent en mesure d'améliorer sensiblement leurs positions, « l'auréole de Strauss est au-delà du réel », constate amèrement le chef de file des sociaux-démocrates locaux, M. Karl Heinz Hiersemann.

MUNICH
de notre envoyé spécial

A l'auberge du château, non loin de Bayreuth, dans le petit village de Regenthal, la patronne s'affaire derrière son bar en bois sculpté à servir d'énormes bocks de bière aux deux tables d'hôte réservées aux habitués du lieu. L'assistance est bien peu nombreuse : quelques retraités, des ouvriers de l'entreprise de bâtiment locale, un ou deux agriculteurs, une femme assise avec son époux dans un coin de la salle, le chef de la CSU locale s'excuse auprès du jeune député Ortwin Lowack, futur maire de Bayreuth, mais c'est également la fête des pompiers au chef-lieu de canton. Salutations rapides.

D'emblée, le député attaque sur le scandale de la Neue Heimat, cet ancien empire immobilier des syndicats, qui vient, au bord de la faillite, d'être bradé à un homme d'affaires berlinois avec son million de locataires. Long tour d'horizon sur les prouesses économiques de la majorité avant d'aborder le chapitre de l'énergie et du nucléaire. *Abandonner le nucléaire, c'est dire oui à la dépendance énergétique à l'égard de l'URSS, oui au diktat des sociaux-démocrates du Nord qui veulent en revenir au charbon parce que c'est leur intérêt économique.* » Suit le couplet obligé sur la CSU, seul parti vraiment bavarois et pour finir la défense de la politique agricole de M. Strauss, « *qui se bat pour les petits paysans contre la politique de la Communauté européenne* ». Applaudissements.

Dans la salle, une grande gueule, appuyée par ses copains, vitupère les faux chômeurs, les réfugiés politiques qui abusent de la manne publique alors que les invalides touchent des pensions ridicules. Le député défend calmement la politique sociale du gouvernement, explique qu'on a obtenu ce qu'on voulait à propos des étrangers, qu'il ne s'agit pas d'expulser les vrais réfugiés mais de régler plus rapidement le cas de ceux qui viennent pour des raisons économiques. La soirée s'achève doucement.

Agitée, la campagne électorale en Bavière ? A en juger de loin par les manifestations autour du centre de retraitement nucléaire de Wackersdorf, l'inquiétude du monde agricole, ou bien encore par les fortes paroles du ministre-président Franz Josef sur le thème de la sécurité des immigrés, on pourrait s'y tromper.

HENRI DE BRESSON.

(Lire la suite page 2.)

Barenboïm et « Siegfried »

Objectif Bayreuth

Avec deux concerts superbes, Daniel Barenboïm vient de commencer la construction de la nouvelle Tétralogie qu'il dirigera en 1988.

Les wagnériens peuvent d'ores et déjà prévoir une semaine à Bayreuth pendant l'été 1988 pour la nouvelle Tétralogie : Harry Kupfer, auteur d'un étonnant *Vaisseau fantôme* sur la « colline verte », a confirmé, avec la création du *Masque noir* de Penderecki à Salzbourg (*le Monde* du 19 août), ses dons exceptionnels de metteur en scène ; Daniel Barenboïm vient de poser la première pierre de son interprétation musicale avec deux superbes concerts de l'Orchestre de Paris consacrés au premier acte de *Siegfried*.

Barenboïm apprend vite : les tâtonnements qui avaient marqué ses débuts dans *Tristan*, pour aboutir à la grande plénitude du spectacle réalisé avec Ponnelle, ne sont plus de mise. Cette fois, Bayreuth est déjà en vue.

Son intelligence et sa sensibilité n'ont jamais fait le moindre doute, mais sa capacité à incarner les œuvres par sa direction — et tel est le fossé qui sépare un bon chef d'un grand interprète. D'un bond, il l'a franchi pour ce premier acte de *Siegfried*, dont il a creusé chaque phrase, découvrant l'exact mouvement lyrique des périodes, donnant une formidable expression dramatique à ces dialogues qui paraissent souvent interminables où Mime et Wotan se complaisent à nous raconter tout ce qui s'est passé dans le monde avant l'ouverture du drame...

Signe de cette emprise qu'il exerce sur la musique, l'indéniable splendeur wagnérienne communiquée à l'Orchestre de Paris, forge crépitante, et l'intensité des personnages — les voix et même les gestes, dans cette exécutionn concertante... — où les trois chanteurs, d'ailleurs de grand format, ont semblé portés au-delà d'eux-mêmes.

Siegfried Jérusalem a été rarement aussi convaincant que dans ce rôle auquel le prédestinait son prénom ; visage de héros byronien couronné de lauriers blonds, voix ardente à laquelle il ne manque qu'un peu de l'ampleur des grands « heldenténors ».

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 9.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 13 cr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Etranger

ISRAËL : selon un sondage publié par le « Jerusalem Post »

52 % des Israéliens refusent une négociation avec l'OLP même si celle-ci reconnaît l'Etat juif

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les récentes initiatives diplomatiques de M. Shimon Pérès – du sommet d'Ifrane à celui d'Alexandrie – ne semblent guère avoir assoupli les attitudes politiques des Israéliens quant au règlement du problème palestinien. Si l'on en croit les résultats d'un sondage publié, le jeudi 2 octobre, par le *Jerusalem Post*, on assiste au contraire à un durcissement de l'opinion, graduel mais constant.

Ce raidissement est particulièrement net à l'égard des Palestiniens de Cisjordanie. Ainsi, 38 % des personnes interrogées – contre 29 % en février dernier – affirment soutenir *« quiconque agit afin d'obtenir le départ des Arabes de Judée-Samarie* [Cisjordanie] ». Autrement dit, près de quatre Israéliens sur dix se disent partisans d'une politique ayant, à terme, pour objectif l'exode des *« Palestiniens de l'intérieur »*. Lorsque cette question fut posée pour la première fois lors d'un sondage – c'était en 1983 – 22 % *« seulement »* y avaient répondu par l'affirmative. Voilà une évolution qui devrait combler d'aise le mouvement Kach du rabbin et député raciste Meir Kahane, lequel prône ouvertement l'expulsion moyennant un dédommagement financier des Arabes habitant les territoires occupés.

Autre indice d'un durcissement : 45 % des Israéliens *« souhaitent, malgré la situation économique, une augmentation du nombre des implantations juives en Cisjordanie »*. Ils n'étaient que 37 % en février. Sur ce chapitre, les opinions sont très tranchées selon le camp politique auquel on appartient. Sept électeurs de la droite – Likoud et partis religieux – sur dix veulent poursuivre la colonisation en Cisjordanie, contre deux électeurs travaillistes sur dix.

Les autres résultats de ce sondage vont dans le même sens ; 52 % des Israéliens refusent d'envisager une négociation avec l'OLP, même si cette organisation reconnaissait l'Etat juif et renonçait au terrorisme (43 % sont d'un avis contraire). Enfin 54 % des personnes interrogées, contre 50 % en février, rejettent l'hypothèse d'un *« compromis territorial »* en échange de *« garanties de sécurité »* pour régler le problème palestinien (37 % y sont favorables). Une dizaine de jours avant « l'alternance » qui verra M. Pérès céder la place à M. Shamir, tous ces chiffres devraient réjouir le chef du Likoud et, à l'inverse, contrarier le dirigeant travailliste.

J.-P. LANGELLIER.

Cédant aux manifestations

La municipalité d'Ashkelon retire le monument du roi Mohamed V

Jérusalem (AFP.). – La municipalité de la ville d'Ashkelon, au sud de Tel-Aviv, a fait retirer, le vendredi 3 octobre, le monument à la mémoire du roi Mohamed V du Maroc inauguré le 28 septembre dernier, dans un climat passionnel.

En présence du premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, la cérémonie d'inauguration de ce monument, sur la place de la Paix, à la mémoire d'un *« grand ami du peuple juif »*, s'était déroulée au surlendemain de l'assassinat d'un habitant de la ville sur le marché de Gaza, au sud d'Ashkelon. Elle avait suscité de violentes manifestations hostiles.

Par ailleurs, les quelque deux cents Palestiniens détenus dans la prison de Hébron (sud de la Cisjordanie occupée) qui observaient une grève de la faim depuis huit jours ont cessé leur mouvement vendredi en fin d'après-midi, a indiqué le porte-parole de l'administration pénitentiaire israélienne. Aucune négociation n'a été engagée avec ces prisonniers, qui exigeaient une amélioration de leurs conditions de détention, a précisé le porte-parole. Près de deux cents autres détenus palestiniens de la prison de Kvar Yona, au nord de Tel-Aviv, en revanche, poursuivent leur grève de la faim, a ajouté le porte-parole.

Les messages enregistrés de deux otages américains à Beyrouth

« Ils faisaient cela sur ordre de leurs ravisseurs »
déclare le président Reagan

Washington (AFP, AP.) – Le président Reagan a assuré, le vendredi 3 octobre, que les deux otages américains détenus au Liban agissaient sous la contrainte lorsqu'ils ont enregistré un message sur cassette vidéo critiquant l'attitude de leur gouvernement et comparant leur sort à celui du journaliste américain Nicholas Daniloff.

« J'ai le sentiment qu'ils faisaient cela sous les ordres de leurs ravisseurs », a déclaré le président à propos de MM. Terry Anderson et David Jacobsen. Affirmant qu'il ne s'était *« pas passé un seul jour »* sans que les Etats-Unis tentent d'obtenir la libération de leurs otages au Liban, M. Reagan, visiblement très irrité par une remarque de la presse – *« les otages ont très peur que vous ne vous préoccupiez pas d'eux »*, – a récusé toute comparaison entre la situation au Liban et l'affaire Daniloff, le journaliste américain qui a été accusé d'espionnage par l'URSS.

« Dans un cas, nous traitions avec un gouvernement qui avait arrêté aux termes de ses lois l'un de nos citoyens », a-t-il dit. Dans l'autre, les otages au Liban *« n'ont pas été enlevés par un gouvernement. Nous ne savons pas qui les retient »*.

Par ailleurs, le département d'Etat a appelé les ravisseurs à prendre contact avec les autorités américaines. *« Nous avons toujours manifesté notre volonté d'entrer en contact, soit par des discussions directes avec les ravisseurs ou leurs représentants, soit avec un tiers »*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat.

Selon un sondage publié vendredi par le quotidien américain *USA Today*, une grande majorité d'Américains pensent que Washington *« pourrait faire plus »* pour obtenir la libération des otages du Liban.

Nicholas Daniloff, arrêté le mois dernier à Moscou puis relâché lundi, a demandé vendredi à ses collègues de ne pas oublier Terry Anderson, chef du bureau de Beyrouth de l'Associated Press, enlevé le 16 mars 1985.

« Mes pensées vont vers mon confrère Terry Anderson, retenu en otage au Liban », a déclaré Daniloff, visiblement ému, en s'adressant à sept mille personnes venues célébrer à Orlando, en Floride, le deux centième anniversaire de la Constitution américaine. *« A lui, et à tous les autres otages, je voudrais dire : nous ne vous oublions pas. »*

● **Cessez-le-feu au Liban sud.** – Les miliciens chiites d'Amal et les Palestiniens défendant le camp de réfugiés de Rachidieh, au Liban sud, sont convenus, vendredi 4 octobre, d'arrêter les combats qui ont fait quatre morts et une quinzaine de blessés en quatre jours. En fin de matinée, le cheikh Fadlallah, guide spirituel du Hezbollah, avait lancé dans son prêche à la mosquée de Bir-el-Abed, dans la banlieue sud de Beyrouth, un appel pour l'arrêt des hostilités. *« Il faut faire cesser ces combats et éteindre l'incendie qui risque de transformer le sud du Liban en terre brûlée »*, avait-il dit. – *(Reuter, AFP.)*

● **RECTIFICATIF.** – Par suite d'une erreur typographique, nous avions écrit dans l'article sur les élections partielles en Egypte (*le Monde* du 4 octobre) que chaque parti, pour être représenté, devait obtenir 80 % des voix au niveau national. Il s'agissait évidemment de 8 %.

ARGENTINE : 120 millions de dollars détournés en deux ans

La Banque centrale victime d'une gigantesque escroquerie

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Si beaucoup de choses ont changé en Argentine depuis le retour de la démocratie en 1983, il en est une que le gouvernement du président Raul Alfonsin n'a pas réussi à éliminer, c'est la spéculation. La dernière preuve en est l'invraisemblable escroquerie dont a été victime la Banque centrale : 120 millions de dollars, au moins, détournés en deux ans.

Il y a quinze jours les responsables de la banque Alas, l'une des quarante entités financières les plus importantes de la place (qui en compte plus de deux cents), étaient arrêtés et accusés d'avoir détourné à leur profit 110 millions de dollars de crédits attribués par la Banque centrale au titre de l'aide aux exportations. Le 1er octobre, le président d'une petite banque de la province de Buenos-Aires, le Banco Pringles, était à son tour arrêté car suspecté d'avoir escroqué, selon la même méthode, 10 millions de dollars à la Banque centrale.

D'autres « surprises » ne sont pas à exclure tant la vieille BCRA (Banco Central de la Republica Argentina) – qui ne s'est pas encore mise à l'heure de l'informatique – est asphyxiée sous les dossiers et incapable, au dire même de sa direction, d'exercer le moindre contrôle. Une véritable incitation au crime. D'autant que pour pallier son impuissance elle s'était résolue à faire une confiance aveugle aux banquiers pour l'octroi de prêts incitatifs à l'exportation.

Le 2 septembre dernier, la commission d'enquête réclamée par le nouveau président de la Banque centrale, M. José Luis Machinea – nommé quinze jours plus tôt, – découvrait le pot aux roses : la banque Alas avait, en tant qu'intermédiaire entre la BCRA et des sociétés fictives, obtenu un total de 110 millions de dollars de prêts. Soit plus de quatre fois son capital, qui s'élève seulement à 25 millions de dollars. Elle venait ainsi en tête des organes de crédit, avec 20 millions attribués de plus que la Banque de la nation, la plus importante du pays.

Deux comptes numérotés

Le temps que la pesante machine se remette de son émoi, et déjà dix dossiers – dont évidemment celui d'Alas – avaient disparu des archives... Et ce n'est que le 19 septembre que suffisamment d'éléments ont pu être réunis pour permettre à la police fédérale d'arrêter le président de la banque Alas et ses principaux collaborateurs. Juste au moment où ils se préparaient à s'enfuir.

Dans le coffre de la Mercedes du vice-président, la police a découvert plus de 1 un million de dollars et dans les papiers du syndic de la banque la traces de deux comptes bancaires suisse et américain, numérotés bien sûr. Ce qui permet de penser que les 150 millions de dollars « empruntés » à 4,5 % d'intérêts annuels à la BCRA doivent être actuellement placés à 9 %. Un bénéfice net de plus de 60 millions de dollars si l'on sait que la plupart de ces prêts étaient remboursables sur huit ans et demi. L'opposition parlementaire en a profité pour réclamer, en vain, l'interpellation du ministre de l'économie, M. Juan Sourrouille, en demandant comment de telles négligences ont pu se produire dans un organisme aussi fondamental.

CATHERINE DERIVERY.

Europe

RFA : les élections régionales en Bavière

(Suite de la première page.)

Heureux Franz-Josef Strauss, qui ne se bat pas comme tant d'autres pour une majorité qui lui reste de toute façon largement acquise, mais pour les quelques points de pourcentage au-dessus de 55 % qui lui permettraient de continuer à tenir la dragée haute à ses alliés-adversaires de Bonn.

Les gens de l'Oberpfalz se montreraient-ils rétifs aux travaux d'implantation du premier centre de retraitement nucléaire ouest-allemand, sur lequel M. Strauss compte asseoir l'indépendance du cycle nucléaire en RFA ? On a beau être en plein pays « noir », avoir fourni depuis trois décennies à la CSU quelques-uns de ses plus gros bataillons, une telle « usine de la mort », pour reprendre l'expression de ses adversaires, ne laisse aucun des riverains indifférent. Pas plus les écologistes du lieu que les paysans, incapables de vendre leur lait après la catastrophe de Tchernobyl. Qu'à cela ne tienne ! Les protestataires doivent être rappelés à l'ordre. Le ministre-président n'a pas hésité à venir tenir un meeting en plein cœur de la contestatin, dans la petite ville de Schwandorf, même s'il a fallu mobiliser pour cela trois mille policiers, presque autant que pour défendre les grands jours de manifestion la fameuse clôture de protection qui entoure le site de Wackersdorf, à cinq kilomètres de là. La sono couvrant les sifflets et les huées de la « chienlit », notre fonceur bavarois, arrivé en hélicoptère, n'y est pas allé de main morte pour pourfendre ces annonceurs d'apocalypse qui viennent troubler le bon peuple.

Wackersdorf et les retombées de Tchernobyl ont toublé les esprits. Pas seulement à gauche, pas seulement en Oberpfalz où la CSU pourrait bien laisser quelques plumes.

Le syndicat des paysans bavarois, dont les rouages se distinguent pourtant parfois difficilement de ceux de la CSU, laisse lui-même percer son mécontentement. Ses trois organisations de jeunes prônent l'abandon de Wackersdorf. La visite, la semaine dernière, du centre de retraitement français de La Hague par une délégation du syndicat n'a pas contribué à calmer les esprits. N'y a-t-on pas appris de la bouche d'un éleveur local que le lait produit sur place était transporté hors de la région pour y être mélangé à d'autres... afin d'en améliorer la qualité ! Ce coup-là, on ne le fait pas à un Bavarois.

Même l'Eglise catholique, cet autre pilier de la Bavière, ne semble pas être à l'abri du doute. Si le clergé s'est gardé de se prononcer, le cardinal Höffner, primat de l'Eglise catholique ouest-allemande – un Bavarois pourtant ! – s'est entendu à dire devant le congrès des catholiques, en septembre à Aix-la-Chapelle, que le moindre risque était inacceptable ?

Il n'en a pas fallu plus pour que Franz Josef Strauss retrouve les plus beaux accents de son anticléricalisme d'antan, lorsque lui et les fondateurs de la CSU bataillaient contre une Eglise bavaroise un peu trop habituée à s'occuper des affaires de l'Etat. Bref, il ne sera pas dit que le père de la « modernité » bavaroise, après avoir tant lutté pour sortir la Bavière de sa ruralité et en faire un havre pour les industries de pointe, se laisse impressionner par la résurgence d'on ne sait quel obscurantisme, qu'il se drape des couleurs de l'écologie ou de la tradition.

Le ministre-président sait qu'il peut compter pour cela sur cette nouvelle élite bavaroise, qui regarde Munich comme l'égale de Paris et de Londres, et ne s'intéresse que de fort loin à ce qui peut se passer en Oberpfalz. Qu'importe pour elle si la CSU souffre à l'extérieur d'une image conservatrice qui fait frémir lorsqu'un député au Bundestag, M. Fellner, n'hésite pas à jouer sur le registre de l'antisémitisme. Le conservatisme a aussi ses avantages. *« La Bavière est le seul Land à avoir franchi la guerre sans rupture »*, constate le cinéaste et écrivain Alexander Kluge. *« On y a greffé la démocratie directement sur le national-socialisme. Tout y marche sur la loyauté et c'est plus efficace qu'un programme. »*

Gardant ce qui l'arrangeait, la CSU a réussi de fait à assurer une rapide modernisation du pays sans casser la structure rurale traditionnelle garante de sa stabilité politique. Avec un taux de chômage largement inférieur à la moyenne nationale, une industrie de pointe qui fait des envieux ailleurs, la greffe n'a pas si mal réussi. *« La Bavière a finalement été assez longtemps la dernière à la table de l'économie allemande*, écrit le journaliste bavarois Hannès Burger dans les colonnes de l'hebdomadaire *Die Zeit*. *(...) On s'est suffisamment moqué de nous comme les primates en culottes de cuir, condamnés au rôle de gardien du folklore de la nation, parce que, dans une grande partie du pays, beaucoup vivaient encore jusqu'à ces dernières décennies dans la situation où les alternatifs voudraient aujourd'hui revenir dans leurs sermons de pénitents. (...) Aujourd'hui le progrès est enfin là. La Bavière est pour tout ce qui, il y a vingt ans, apparaissait comme inaccessible, comme le fin du fin de l'économie. »*

Cette fierté retrouvée, les Bavarois de tous poils en sont reconnaissants à Franz Josef Strauss. *« Plus on attaque Strauss à l'extérieur, plus on le renforce »*, constate le rédacteur en chef du journal de Bayreuth. Sans doute, cela ne veut pas dire que l'on reste insensible aux débats politiques qui agitent la RFA. Mais ceux-ci n'y prennent pas la même ampleur. Si le cercle évangélique de la CSU locale s'est cru obligé à Bayreuth d'organiser, la semaine dernière, un podium pour défendre la politique nucléaire du gouvernement, pas plus le SPD que les Verts n'ont réussi à exploiter pour le moment la contestation antinucléaire et antimilitariste.

Lorsque l'armée organise dans la petite ville de Turnau une prise d'armes pour la prestation de serment de ses nouveaux appelés, une bonne partie de la population est dans la rue pour profiter de la fanfare militaire. La patience des villageois autour de Wurzburg il y a deux semaines, pendant les manœuvres Frankischer Schield, auxquelles participait la 1re DB française, était surprenante. *« Il faut bien qu'ils s'entraînent »*, disait en riant un agriculteur en train de ramasser son maïs à deux pas d'un engin lance-missiles français. Tout ce monde, M. Strauss se fait fort de le rallier à nouveau fois de plus à son drapeau à damier bleu et blanc. Dans l'isoloir, les petits agriculteurs mécontents voteront pour lui en grinçant des dents, prévoit un journaliste local. *« Voter contre la CSU, c'est comme quitter l'Eglise. »*

HENRI DE BRESSON.

A TRAVERS LE MONDE

Portugal

L'ancien président Eanes témoigne en faveur d'Otelo de Carvalho

Lisbonne. – L'ancien président portugais, M. Antonio Ramalho Eanes, qui déposait, le vendredi 3 octobre, au procès du héros de la « révolution des œillets » Otelo Saraiva de Carvalho, a fait de lui le portrait d'un loyal compagnon d'armes, en estimant que sa comparution en justice pour actes de terrorisme présumés ne devait pas ternir l'image de la révolution de 1974.

Le général Eanes a évoqué devant le tribunal les liens d'amitié qui l'unissaient à Otelo depuis leur expérience commune dans l'ancienne colonie portugaise de Guinée-Bissau, avant le soulèvement d'avril 1974 qui mit fin à la dictature salazariste.

Lieutenant-colonel et stratège de la révolution de 1974, Otelo – en détention depuis deux ans – est inculpé avec soixante et onze autres personnes d'appartenance au mouvement d'extrême gauche FP 25, (Forces populaires du 25 avril), dans le cadre du plus important procès consacré au terrorisme qu'ait connu le Portugal.

Le général Eanes, qui a quitté la présidence en mars dernier après l'avoir exercée pendant dix ans, a dit qu'Otelo avait joué un rôle décisif dans la révolution : *« Otelo (...) est un nom que consacrera l'histoire. »* – *(Reuter.)*

Burkina

Libération de M. Soumane Touré

Ouagadougou. – M. Soumane Touré, ancien secrétaire général de la Confédération syndicale burkinabè (CBS), a été libéré, le vendredi 3 octobre. Son frère, M. Adama Touré, autre dirigeant de la CBS et comme lui l'un des dirigeants de la LIPAD, organisation marxiste-léniniste dont plusieurs responsables avaient formé l'ossature du premier gouvernement Sankara, avait bénéficié d'une mesure analogue en février.

Les deux hommes, ainsi que MM. Adama Touré (homonyme du précédent et ancien ministre de l'information) et Arba Diallo, ancien ministre des affaires étrangères, avaient été arrêtés en octobre 1984 pour campagne de dénigrement contre la révolution. La crise avait mis fin à la lune de miel entre les jeunes militaires de gauche qui avaient pris le pouvoir le 3 août 1983 et les formations politiques et syndicales d'extrême gauche. M. Arba Diallo avait été libéré en 1985 et occupe depuis les fonctions de conseiller à la présidence. – *(Reuter.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

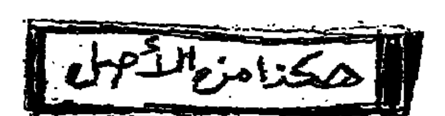
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.



Diplomatie

Les sanctions américaines contre Pretoria

L'Afrique du Sud blanche ne comprend pas...

JOHANNESBURG
de notre correspondant

L'Afrique du Sud blanche ne comprend pas pourquoi on la punit. Elle se déclare tour à tour étonnée, déçue, surprise, même si la décision du Sénat américain paraissait prévisible. M. « Pik » Botha, ministre des affaires étrangères, parle de *« mesure prise de manière émotionnelle »*, ajoutant : *« Il est clair qu'il y a des idées fausses sur l'Afrique du Sud. »*

Les mouvements de résistance noirs, de leur côté, applaudissent. Le Front démocratique uni (UDF) salue cette « percée » significative. D'autres organisations appellent la Communauté européenne à suivre cet exemple. L'archevêque du Cap, Mgr Desmond Tutu, a qualifié de *« morale »* cette décision. Enfin, les milieux libéraux s'inquiètent des conséquences de cette bombe à retardement et réclament au gouvernement une accélération du processus de réforme actuellement en panne.

Certes, les conséquences ne seront pas dramatiques pour l'économie sud-africaine. La SAFTO (South African Trade Organisation) estime qu'*« il est probable que les sanctions n'affecteront pas plus de 5% du total des exportations »*. Environ 15% des échanges commerciaux entre Pretoria et Washington, qui se chiffrent à 2,2 milliards de dollars, seront affectés par les restrictions sénatoriales. Ils avaient déjà diminué d'un peu plus de 15% en 1985 par rapport à 1984.

En ce qui concerne l'interdiction de tout nouvel investissement et de tout nouveau crédit, la mesure adoptée sera de peu d'effet. Ceux-ci sont, depuis au moins plus d'un an, pratiquement inexistants, et les sanctions américaines ne préconisent pas le désinvestissement.

De même pour le charbon. Le contrat de livraison annuelle de 800000 tonnes vient à échéance au début de l'an prochain. Il ne représente qu'une faible partie des 40 millions de tonnes que Pretoria exporte. Plus ennuyeuses, en revanche, bien que représentant un pourcentage modéré, les mesures concernant l'acier, le fer, l'uranium, les munitions, les véhicules militaires et les produits agricoles. Ce qui a fait dire à un dirigeant d'entreprise qu'il s'agissait d'une *« guerre économique »*.

Certes, les sanctions adoptées par les Etats-Unis sont nettement plus sévères que celles prises par la Communauté européenne, mais les dirigeants d'associations industrielles et commerciales estiment, dans leur ensemble, qu'ils pourront s'adapter et qu'en fin de compte les sanctions donneront un coup de fouet à l'initiative.

L'Afrique du Sud ne sera pas étranglée par le durcissement américain, mais l'impact psychologique est important. L'allié d'outre-Atlantique a maintenant pris la tête des pays favorables aux sanctions.

Et il est évident que le mouvement ne pourra que s'amplifier si Pretoria persiste dans son intransigeance.

Désormais, les Sud-Africains désirant se rendre aux Etats-Unis devront transiter par l'Europe. Ils furent près de cent mille l'an dernier. La PanAm a, depuis quelque temps, fermé sa ligne sur Johannesburg. La suppression des droits d'atterrissage de South African Airways aura une importante répercussion sur les mentalités en accroissant le sentiment d'isolement et de paria des nations. Mais, contrairement à ce que pensent les sénateurs américains, cela ne suffira pas à infléchir la politique d'un gouvernement qui se plaint d'être un éternel incompris.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Une décision qui devrait relancer la controverse au sein de la CEE

Les sanctions américaines contre l'Afrique du Sud adoptées par le Congrès placent la Communauté européenne dans une situation délicate, car elles sont beaucoup plus sévères que celles décidées trois semaines plus tôt par la CEE. En tout cas, les premières réactions indiquent que la décision américaine risque de raviver la controverse, en Europe de l'Ouest, entre partisans d'une action « musclée » à l'encontre de Pretoria et adversaires de mesures punitives.

Dès vendredi, les ministres danois et néerlandais des affaires étrangères, tous deux favorables à des sanctions sévères, se sont félicités des votes du Congrès américain. Le second, M. Hans Van Den Broek, a aussitôt proposé que le plan de sanctions repoussé pour l'essentiel en juin soit remis à l'ordre du jour. Ce plan, présenté par la présidence, alors néerlandaise, de la CEE au sommet de La Haye, prévoyait un arrêt des importations de charbon.

Le ton est très différent dans les milieux officiels de Londres et de Bonn, hostiles aux sanctions. Mme Thatcher a fait savoir que sa position demeurait *« inchangée »*. Le chef de l'opposition travailliste britannique, M. Neil Kinnock, en a conclu, pour sa part, que le premier ministre est *« complètement isolé »*, avant d'exprimer le vœu que Mme Thatcher *« suive, dans ce cas aussi, les Américains avec le même empressement que d'habitude »*. Ce qui ne semble pas entièrement exclu, un porte-parole officiel ayant déclaré que les sanctions américaines *« allaient dans la bonne direction »*, en prenant soin d'ajouter que tous les pays ne pouvaient pas prendre des mesures identiques.

Même son de cloche à Bonn, où un porte-parole du gouvernement a fait savoir que *« le chancelier Kohl a clairement exprimé notre opposition aux sanctions »*, tout en ajoutant qu'il n'appartenait pas aux Allemands de commenter ou de juger la décision américaine. L'opposition social-démocrate a aussitôt condamné la position du gouvernement en affirmant que *« la réponse appropriée à la décision américaine est un train de sanctions européennes comparables à celles adoptées par les Etats-Unis »*. Quant au gouvernement français, il s'est refusé à tout commentaire sur le vote du Sénat américain.

Aussitôt après ce vote, le président Reagan avait appelé Pretoria *« à agir avec courage et bon sens pour éviter une crise »*. M. George Shultz, secrétaire d'Etat américain, a, de son côté, souligné que le débat sur les sanctions ne devait pas *« faire oublier le véritable problème : comment mettre fin à l'apartheid »*. Quant au Canada, il continuera d'approvisionner l'Afrique du Sud en blé tout en ne cherchant pas à tirer profit de la situation. – *(AFP, Reuter.)*

Au Conseil de sécurité des Nations unies

La session sur la guerre du Golfe pourrait aboutir à l'isolement de l'Iran

Les amis de l'Irak sont-ils en passe de gagner à l'ONU ? Equilibrée jusqu'ici, la position du Conseil de sécurité pourrait basculer à l'issue de la session convoquée le vendredi 3 octobre à la demande du groupe arabe.

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondant

Dans l'exposé qu'il a prononcé à l'ouverture du débat, le secrétaire général, M. Perez de Cuellar, a donné le ton : *« Cette session revêt une importance particulière en raison de la recrudescence et de l'ampleur des attaques lancées* [à cause de la guerre Iran-Irak] *contre des navires commerciaux de pays tiers, menaçant d'étendre le conflit à toute la région. (...) L'Iran affirme avoir l'intention de lancer sous peu une nouvelle offensive militaire majeure, afin de parvenir à un règlement militaire du conflit. »*

Le secrétariat général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, est allé beaucoup plus loin : *« L'agression continue de l'Iran contre l'Irak, son insistance à prolonger le conflit et son refus de répondre aux diverses initiatives diplomatiques destinées à mettre un terme à la guerre, constituent un défi à la communauté internationale et à l'ONU. »* Le représentant jordanien a demandé à l'Iran d'accepter les recommandations du Conseil de sécurité. *« Dans le cas contraire, nous serons obligés d'agir collectivement et individuellement afin de l'y contraindre »*, a-t-il précisé.

Moins tranchant, le vice-premier ministre égyptien, M. Ahmed Esmat Abdel Meguid, a demandé à l'Iran d'accepter les offres de paix avancées par l'Irak. Même tonalité prudemment pro-irakienne chez le représentant de l'OLP, M. Farouk Kaddoumi. Le Sénégal, l'Argentine et le Rwanda ont préféré conserver une position neutre.

L'ensemble des orateurs a demandé l'application de la résolution 582 adoptée en février dernier. Estimant en des termes voilés que l'agresseur était l'Irak, le Conseil avait à l'époque équilibré sa position en accusant l'Iran de prolonger le conflit malgré les appels à la paix de la part de Bagdad. La résolution demandait un cessez-le-feu immédiat, le retrait des forces militaires sur les frontières internationalement reconnues et l'acceptation par les deux parties des offres de médiation, notamment celle du secrétaire général de l'ONU.

Une véritable guérilla anti-onusienne

Quant aux belligérants eux-mêmes, le vice-premier ministre de l'Irak, M. Tarek Aziz, tout en déplorant que le Conseil ne prenne pas en considération la totalité des positions de son pays (notamment en ce qui concerne la thèse de Bagdad sur le début des hostilités), s'est déclaré prêt à appliquer toutes les dispositions de la résolution 582, insistant à plusieurs reprise sur le respect que son pays nourrissait à l'égard de l'ONU.

L'Iran, en revanche, s'est lancé dans une véritable guérilla anti-onusienne, affirmée lors du discours de son ministre des affaires étrangères, M. Velayati (*le Monde* du 3 octobre), qui a ostensiblement quitté New-York quelques heures avant le début de la séance du Conseil de sécurité. Non sans avoir répété que le régime irakien devrait être démantelé avant toute négociation de paix.

D'autre part, dans une lettre adressée au secrétaire général, le ministre iranien conseille à l'organisation de *« faire un effort pour redresser les erreurs du passé plutôt que de se référer à des résolutions partielles, rendues inefficaces et inapplicables en raison de leur manque d'objectivité et de respect pour les principes »*. M. Velayati rappelle en outre au secrétaire général que l'Irak n'a pas obéi à l'injonction du Conseil de sécurité de ne pas utiliser d'armes chimiques.

CHARLES LESCAUT.

A l'UNESCO

Le Japon est hostile à la réélection de M. M' Bow

A l'occasion de la session du conseil exécutif de l'UNESCO réunie à Paris depuis le 10 septembre, le Japon a fait connaître son opposition à la réélection de M. Amadou Mathar M'Bow au poste de directeur général. C'est le 26 septembre dernier, au cours d'une séance à huis clos, que le délégué japonais, M. Kagawa, après avoir évoqué en termes généraux l'avenir de l'Organisation, a déclaré : *« Le directeur général qui prendra ses fonctions à l'automne 1987, quel qu'il soit, devra jouir du soutien de la totalité des Etats membres, c'est-à-dire du consensus, au sens authentique du terme, de tous les groupes électoraux »* entre lesquels sont répartis les pays qui appartiennent à l'Organisation.

Des précisions devaient ensuite être données par la délégation japonaise aux correspondants parisiens de la presse nippone, laquelle s'est faite l'écho, dès le lendemain – en particulier le *Yomiuri Shimbun* et l'*Asahi Shimbun* – du refus de Tokyo de reconduire M. M'Bow dans ses fonctions, son mandat venant normalement à expiration l'an prochain. L'attitude japonaise est prise d'autant plus au sérieux qu'avec 10,8 % du budget – pourcentage calculé avant les retraits américain et britannique, et donc très supérieur aujourd'hui – le Japon est le premier contributeur de l'UNESCO (l'URSS le dépasse toutefois légèrement si l'on comprend la Biélorussie et l'Ukraine).

Par ailleurs, en une autre « séance privée » du conseil exécutif, lundi, M. M'Bow devait proposer la nomination de M. Michel de Bonnecorse au poste de directeur général adjoint, en remplacement de M. Jean Knapp, qui a atteint l'âge de la retraite. La démarche n'aurait rien que de banal s'il ne s'agissait du diplomate français en faveur duquel M. Chirac avait envoyé au printemps dernier une lettre au directeur général, lui demandant précisément une telle nomination de son ancien collaborateur (*le Monde* du 4 juin).

Le Sénat approuve une aide supplémentaire de 200 millions de dollars aux Philippines

Washington. – Le Sénat américain a approuvé, vendredi 3 octobre, une loi de finances pour 1987 d'un montant de plus de 557 milliards de dollars comportant une aide supplémentaire pour les Philippines de 200 millions de dollars. Des négociations doivent être engagées la semaine prochaine avec le Chambre des représentants, qui a approuvé récemment un projet du budget de 562 milliards de dollars, la différence portant essentiellement sur le montant des dépenses militaires.

Les sénateurs n'avaient pu, jusqu'à présent, parvenir à un accord sur les moyens de financer l'assistance supplémentaire aux Philippines, qui porte l'aide américaine pour l'année fiscale 1987 à 433 millions de dollars. Le vote du Sénat, acquis par 82 voix contre 14, prévoit que les 200 millions de dollars seront pris sur différents chapitres d'aide à l'étranger. Cet argent ne servira pas uniquement à aider une *« fragile démocratie »*, mais *« il représente aussi un investissement pour nous-mêmes, pour nos intérêts profonds dans le Pacifique »*, a déclaré le leader de la minorité démocrate, le sénateur Robert Byrd.

Des représentants des deux chambres du Congrès vont maintenant devoir tenter de trouver un compromis. L'année budgétaire 1987 ayant débuté le 1er octobre, le gouvernement fédéral fonctionne depuis mercredi grâce à une autorisation de dépenses valable sept jours et qui a été votée *in extremis* mardi dernier. – *(AFP, Reuter.)*

● **COTE-D'IVOIRE : prochaine visite de M. Bush.** – Le vice-président américain sera l'hôte officiel du gouvernement ivoirien, du 16 au 18 octobre, à l'occasion des Journées de la paix auxquelles participeront également M. Pertini, ancien président italien, Mme King, conseiller à la Maison Blanche pour les affaires africaines, et M. M'Bow, secrétaire général de l'UNESCO. – *(AFP.)*

La visite de M. Chirac au Maroc

(Suite de la première page.)

Le visa, en revanche, nécessitera le renforcement des services consulaires français au Maghreb; d'ores et déjà, M. Pandraud a annoncé, en ce qui concerne le Maroc, qu'un nouveau consulat allait être créé à Oujda.

Cette affaire est ici un sujet sensible. Affectant des dizaines de milliers de personnes, elle est largement évoquée dans la presse. « Des visas, pour quoi faire ? », titrait vendredi le quotidien *l'Opinion*. M. Pandraud a expliqué que le système tiendrait compte des relations particulières entre la France et le Maghreb, et notamment que seraient délivrés assez largement des visas à durée indéterminée pour les personnes devant se rendre fréquemment en France. Quant aux Maghrébins qui y résident, ils devront, avant de quitter le territoire, par exemple à l'occasion de vacances, solliciter auprès des services préfectoraux un visa de rentrée.

Le refus de « l'amalgame »

M. Chirac, dans la conférence de presse donnée à l'issue de ses entretiens, n'a évoqué cette décision qu'en termes généraux : *« Le terrorisme,* a dit le premier ministre, *nous a conduits à prendre des mesures particulières et provisoires ; nous avons été touchés par la compréhension des pays du Maghreb dans ce domaine. »* *« Les modalités de l'application de ces mesures,* a-t-il poursuivi, *seront décidées en concertation avec les Etats concernés et dans le meilleur esprit. »*

Le premier ministre a saisi l'occasion pour répondre à certaines préoccupation dont ont récemment fait état les ambassadeurs arabes à Paris. Pour M. Chirac, les choses doivent être claires : La France entend, certes *« prendre les mesures nécessaires à la lutte contre le terrorisme,* mais elle *récuse tout amalgame entre terrorisme et monde arabe »*, et le gouvernement expliquera aux Français qu'ils doivent se garder d'un pareil *« piège »*. Autre avertissement : *« La France,* a poursuivi M. Chirac, qui était aussi accompagné de M. Jean Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, *ne sera pas influencée par le terrorisme dans sa politique à l'égard du monde arabe ; celle-ci ne changera pas. »*



Au sujet de cette politique, M. Chirac s'est borné à deux remarques : *« Nous souhaitons,* a-t-il dit, *une moindre ingérence extérieure au Liban »* ; quant à la suggestion (d'origine soviétique) de réunir un comité préparatoire à une conférence internationale sur le Proche Orient, elle a, a expliqué le premier ministre, l'assentiment de Paris, à condition que cela ne soit pas une manière détournée d'enterrer la dite conférence.

Au-delà de ces deux questions – Proche Orient et terrorisme, – les entretiens ont porté sur les relations bi-latérales, sur la question du rééchelonnement de la dette extérieure de Rabat (près de 14 milliards de dollars), sur les difficultés que connait l'agriculture du Maroc à la suite de l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal. *« Il n'y a pas de contentieux de fond »*, dit-on à Rabat. Des groupes d'experts devront se réunir pour approfondir ces dossiers.

Les conversations se sont déroulées dans un climat particulièrement détendu. Ce fut le cas par exemple, vendredi matin – au début d'une séance de travail entre les deux délegations, – lorsque M. Chirac, s'installant à côté de M. Pandraud, aperçut dans le porte-document de celui-ci un roman policier, dont le premier ministre s'empara pour lancer à l'assistance : *« Vous voyez comment il travaille ! »*. L'ouvrage avait pour titre *« Le bourreau et son double »*.

L'atmosphère était plus solennelle quand M. Chirac fut reçu un peu plus tard par le roi dans la salle du trône du palais – tapisseries écarlates, dorures et plafonds sculptés – pour se voir décerner le grand cordon de l'ordre du Trône. Le premier ministre s'est dit profondément touché et ému par ce geste. Il a ajouté qu'il ne pouvait que reprendre à son compte les termes employés par M. Laraki pour caractériser les relations franco-marocaines : *« Amitié, clarté et loyauté »*. Autant de sentiments qui ne seront sans doute pas inutiles pour faire passer l'amère pilule des visas.

ALAIN FRACHON.

Océanie

AUSTRALIE : le 75e anniversaire de la marine

Une armada de navires de guerre occidentaux

Sydney
de notre correspondante

Jamais en temps de paix, le port de Sydney n'aura abrité une telle armada de navires de guerre : sept nations représentées (l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Angleterre, les Etats-Unis, le Canada, la France et la Papouasie-Nouvelle-Guinée), quarante et un bâtiments venus prendre part aux festivités, qui marquent le soixante-quinzième anniversaire de la marine royale australienne et qui devraient culminer samedi 4 octobre, avec le passage en revue de la flotte par le prince Philip, duc d'Edimbourg et amiral de la flotte australienne.

Conformément aux usages locaux, les autorités n'ont ni confirmé ni infirmé la présence d'armes nucléaires à bord des bâtiments, qui ont accosté au port de Sydney. Ce n'est cependant un secret pour personne que six de ces vaisseaux (trois bâtiments anglais et trois bâtiments américains) ont une capacité nucléaire.

Protestant contre la présence dans leurs ports de ces navires qui, à leurs yeux, font de Sydney *« une cible nucléaire »*, et déplorant l'absence de tout plan gouvernemental en cas d'accident nucléaire lors de leur visite, les organisations pacifistes avaient envoyé des flottilles de manifestants à la rencontre des bâtiments. Un surfer professionnel – et professionnel de la lutte anti-nucléaire – a failli ravir la vedette à *l'Oldendorf*, un contre-torpilleur américain. Juché sur sa planche, il a réussi à s'accrocher à la proue du bâtiment et à se laisser pousser quelques minutes.

Aucun intrus de ce genre n'a accompagné la frégate française *Commandant-Blaison*, lorsqu'elle s'est jointe, mercredi, aux bâtiments déjà à quai.
Les manifestants les plus remarqués étaient à terre ce jour-là : deux membres de l'organisation Greenpeace qui s'étaient enchaînés à l'Opéra pour protester contre les essais nucléaires français à Mururoa.

D'ailleurs, l'entrée de la frégate française avait été éclipsée par l'arrivée dans la baie de Sydney du « clou » du spectacle : le *Missouri*, le plus puissant vaisseau de la VIIe flotte américaine, qui patrouille l'océan Indien et le Pacifique occidental, le plus gros bâtiment de guerre au monde.

C'est sur le *Missouri*, un vaisseau de 58000 tonnes, que le général Mac Arthur accepta officiellement la reddition des Japonais en 1945. Il est aujourd'hui équipé d'un système électronique extrêmement sophistiqué, de trente-deux missiles de croisière Tomahawk (dont huit seraient munis d'armes nucléaires) et de seize missiles Harpoon.

Pour les Américains, ce soixante-quinzième anniversaire de la marine australienne aura été l'occasion d'attirer encore l'attention des habitants de la région sur l'existence d'une menace soviétique. Lors d'une conférence de presse au consulat des Etats-Unis à Sydney, des agents américains des services de renseignement ont tenu à démontrer l'implication de la marine soviétique dans le Pacifique, de ses sous-marins notamment, dont la moitié seraient à propulsion nucléaire.

S. CROSSMAN.

Politique

A l'Assemblée nationale

Les socialistes seront privés de trois sièges au Sénat pour la représentation des Français à l'étranger

Le prochain renouvellement du Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE) aura lieu, en grande partie, au scrutin majoritaire. Les députés du RPR et de l'UDF ont approuvé, le vendredi 3 octobre, sans le modifier, le projet modifiant le système électoral de cette institution, qu'avait déjà approuvé le Sénat (*le Monde* du 7 août 1986). Ce texte, contre lequel se sont prononcés les élus du PS, du PC et du FN, est donc définitivement voté.

Les socialistes ont été particulièrement virulents contre ce projet, qui devrait avoir comme conséquence de les priver de trois sièges de sénateurs représentant les Français de l'étranger. M. Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle), qui a défendu sans succès une question préalable, a d'ailleurs laissé prévoir un recours au Conseil constitutionnel. Ce texte prévoit d'instituer le scrutin majoritaire dans les circonscriptions élisant moins de cinq représentants, et de ne conserver la proportionnelle que dans les autres. La gauche, au contraire, quand elle avait supprimé un curieux système de désignation des membres du CSFE, avait prévu un scrutin à la proportionnelle sauf dans les circonscriptions n'élisant qu'un seul délégué. Ainsi, sur les 137 membres élus de celui-ci, il n'y en avait que 6 élus au scrutin majoritaire. Désormais, il y en aura 179.

Ce changement pénalise la gauche, qui, lors des dernières élections au CSFE, a obtenu entre 25 % et 40 % des suffrages exprimés. Or cette institution, en dehors de son rôle de conseil du gouvernement, est chargée depuis 1983 d'élire les sénateurs représentant les Français de l'étranger, dont le nombre a été porté par la même occasion de 6 à 12. Ce doublement devant se faire progressivement, ils sont èù, dont 2 socialistes, depuis le 28 septembre.

Pour les socialistes, la ficelle est un peu grosse. *« Vous voulez à nouveau faire des Français de l'étranger votre chasse gardée »*, proteste Mme Edith Cresson (PS, Vienne). M. Robert Montdargent (PC, Val-d'Oise) dénonce *« le refus quasi obsessionnel de la proportionnelle »*.

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, n'a pas l'impression d'être un *« obsédé »* du scrutin majoritaire, mais tout simplement de *« vouloir mettre un terme à un système injuste, qui surreprésentait les minorités »*. Il s'est par ailleurs défendu d'avoir agi dans la précipitation : *« Le prochain renouvellement du CSFE ne doit intervenir qu'en 1988. »*

« C'est un mode de scrutin qui renforce les liens entre l'élu et l'électeur », se félicite pour sa part le président de la commission des lois, M. Jacques Toubon (RPR, Paris). *« Vous parlez d'établir un lien direct entre les Français de l'étranger et leurs délégués (...). Soyons sérieux*, lâche M. Gérard Walzer (app. PS, Vosges). *Il aurait fallu nous proposer un véritable statut du représentant des Français de l'étranger. »* Quant à M. Porteu de la Morandière (FN, Pas-de-Calais), il regrette que l'on *« exporte chez les Français de l'étranger nos clivages politiques qui défavorisent les minorités »*.

Calculette en main, les députés de la majorité et du PS démontrent les vertus arithmétiques de leur mode de scrutin préféré. *« Avec la proportionnelle, dans une circonscription de deux sièges, une liste ayant recueilli un quart des suffrages plus une voix obtient un siège ; tandis que celle qui a obtenu les trois quarts moins une voix n'obtient également qu'un siège »*, s'indigne M. Olivier Marlière (RPR, Nord). *« Vous trouvez peut-être plus juste*, s'exclame M. André Bellon (PS, Alpes-de-Haute-Provence), *un scrutin majoritaire qui permet à une liste qui a eu 50 % des voix plus une d'emporter deux sièges, tandis que celle qui a eu 50 % des voix moins une n'en aura aucun... »*

Ce dialogue de sourds confirme, si nécessaire, que les changements de mode de scrutin sont avant tout affaire d'opportunité politique.

PIERRE SERVENT.

Regain de tension en Nouvelle-Calédonie

Les maires indépendantistes ne viendront pas à Paris

NOUMÉA
de notre correspondant

Les quinze maires appartenant au FLNKS ont décidé, le vendredi 3 octobre, à Nouméa, de ne pas se joindre au déplacement des maires calédoniens prévu à Paris dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre à l'invitation du premier ministre ; ils entendent ainsi exprimer leur *« indignation »* face au non-lieu ordonné dans l'affaire de la fusillade de Hienghène, ainsi que leur *« opposition générale à la politique du gouvernement marquée par la recolonisation des terres et le jeu des communes contre les régions »*.

D'autre part, le mouvement déclenché par le FLNKS s'est amplifié sur l'ensemble du territoire. Les trois municipalités LKS (Libération kanake socialiste, mouvement indépendantiste modéré) se sont associées, en fermant leurs portes, au mot d'ordre lancé par les communes FLNKS.

Des attroupements rassemblant à chaque fois une centaine de manifestants se sont formés à Poindimié, Thio, Yaté et Ouvéa, tandis que les grèves se sont étendues à l'aéroport de La Tontouta, dans les hôpitaux de Nouméa et dans les centres miniers de la côte est (Thio, Nakety, Kouaoua).

Réagissant aux incidents qui avaient éclaté jeudi à Lifou (huit interpellations), M. Léopold Jorédié, président du conseil de la région Centre et secrétaire général de l'Union calédonienne, principale composante du FLNKS, a appelé *« tous les militants à respecter strictement les décisions du bureau politique en ne cédant pas à la provocation organisée par le gouvernement français visant à discréditer le travail du FLNKS à l'ONU »*.

En revanche, sur le front des conflits fonciers, la tension est retombée dans la région de Ponérihouen où la tribu de Monéo, apprenant le jugement d'expulsion du tribunal des référés, a accepté d'évacuer la propriété de M. Claude Bouteiller qu'elle occupait. A Pouembout, cependant, la tribu d'Oundjo occupe toujours une propriété attribuée par le territoire à un éleveur européen, M. Gérald Orcan. Le tribunal des référés a laissé aux Mélanésiens, ainsi qu'au gérant qu'ils soutiennent, M. Ali Ben Adj, un délai d'une semaine pour quitter les lieux.

FRÉDÉRIC BOBIN.

La cohabitation est entrée dans un régime de croisière
estime M. Toubon

« Le système de la cohabitation s'est affirmé ; nous sommes peut-être entrés dans un régime de croisière », a déclaré M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, le vendredi 3 septembre, après le refus du président de la République de signer les ordonnances sur le découpage électoral. *« Quels que soient les sujets et les péripéties*, a-t-il ajouté, *ou bien il y a accord entre le président de la République et le gouvernement, comme sur le terrorisme et la politique étrangère en général, ou bien il y a désaccord, et, sauf pour le président à se remettre en cause lui-même, le gouvernement peut s'appuyer sur sa majorité, mettre en œuvre les mesures qu'il souhaite, car, en définitive, c'est la majorité parlementaire qui a le dernier mot. » « Pour nous, c'est cela l'essentiel*, a conclu M. Toubon. *Il n'y a pas motif à s'énerver ou à s'agiter. »*

En voyage officiel à Pau, vendredi, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a indiqué qu'il n'avait pas été surpris par la décision de M. Mitterrand. *« Ce sera au Parlement de trancher dans le délai d'une semaine »*, a-t-il déclaré. M. Pierre Messmer, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, lui non plus n'a *« pas été surpris »*. Interrogé sur France Inter, l'ancien premier ministre a déclaré que le recours à l'article 49-3 (engagement de la responsabilité du gouvernement) est *« inévitable »*. *« Il n'est pas impossible qu'au cours de la discussion certains articles soient amendés, mais cela ne peut être que très limité »*, a-t-il confié. M. Alain Poher, président du Sénat, a déclaré à RTL qu'il n'était *« pas du tout »* surpris par le refus présidentiel. *« Je ne crois pas que cette décision va créer beaucoup de désordres »*, a-t-il déclaré.

Pour sa part, M. Charles Hernu, ancien ministre socialiste de la défense, souhaiterait que l'article 49-3 *« ne soit pas appliqué parce que « nous » ne sommes pas pressés : il n'y a pas d'échéance électorale dans l'immédiat »*, *a-t-il ajouté*. Député et maire de Villeurbanne (Rhône), il a estimé, vendredi sur Europe 1, que ce serait *« un comble que les députés ne puissent pas dire leur mot sur le découpage électoral, qui va les faire réélire ou pas élire »*.

Un débat au PS

La droite se « plante »-t-elle à l'automne ou au printemps ?

Les socialistes peuvent-ils affirmer légitimement, dès aujourd'hui, que la droite au pouvoir est en train de se *« planter »* ? Ce débat a occupé récemment une partie des dirigeants du PS.

L'affaire date du comité directeur du 13 septembre. Ce jour-là, M. Michel Pezet, membre du secrétariat national du PS chargé de la communication, présente comme preuve de l'activité du parti la traditionnelle campagne de rentrée articulée en trois phases (*le Monde* du 16 septembre), et intitulée *« La droite se plante »*. Las ! Dans l'optique d'une opposition *« responsable »*, *« ferme »* mais pas *« fermée »* comme le demande le premier secrétaire du PS, M. Lionel Jospin, certains dirigeants s'émeuvent d'un tel slogan.

Leurs arguments sont ceux que M. Dominique Strauss-Kahn, membre du secrétariat national chargé des études, et, à ce titre, économiste en chef du parti, a développés le mardi 30 septembre (*le Monde* du 2 octobre), lors des journées parlementaires socialistes à Mâcon. M. Strauss-Kahn a expliqué aux députés qu'il ne lui semble pas possible d'affirmer péremptoirement que *« la droite se plante »*, car a-t-il dit en substance, sur le plan économique, l'environnement international est assez favorable pour éponger des erreurs de politique économique. Et sur le plan politique, la droite fait ce qu'on attendait d'elle...

Quoi qu'il en soit, la formule litigieuse a été mise au placard (avant mme les journées parlementaires) pour laisser la place à une phrase plus ambiguë : « Ça, c'est la droite ! »

Ce nouveau libellé, à coup sûr, ne peut encourir un quelconque reproche d'agressivité primaire. Les socialistes, à défaut de l'automne, devront peut-être attendre le printemps 1988 — à l'approche de l'élection présidentielle — pour essayer de *« planter la droite »*.

J.-L. A.

Des avocats atterrés

« Même à l'époque de Peyrefitte on n'avait jamais vu ça !... »

Le secrétaire de la Ligue des droits de l'homme en charge des DOM-TOM, M. Tubiana, n'en revient pas : *« Même à l'époque d'Alain Peyrefitte on n'avait jamais vu ça !... »* Comme les autres avocats qui défendent les familles des victimes de l'embuscade de décembre 1984 à Hienghène — au nombre desquelles deux des frères du président du FLNKS, M. Tjibaou, — il a exprimé son effarement, vendredi 3 octobre, au cours d'une conférence de presse, devant le non-lieu rendu en Nouvelle-Calédonie au bénéfice des huit inculpés (*le Monde* des 1er, 2, 3 octobre.

« Nous sommes atterrés, a ajouté Me Roux, du barreau de Montpellier. *Voilà des personnes inculpées, au moment des faits, d'homicide volontaire avec préméditation, qui ont reconnu avoir monté une embuscade, tué dix personnes, achevé des blessés à bout portant, sous les yeux des témoins, et on leur accorde le bénéfice du non-lieu sans que le parquet de Nouméa ait fait appel ! Comment ne serait-on pas indigné ? »* Deux autres de ses collègues, Mes de Felice et Ottan ont eux aussi affirmé leur *« stupéfaction »*.

Ces quatre avocats ont fait appel devant la chambre d'accusation pour obtenir l'annulation du non-lieu. Ils ont également demandé aux autorités judiciaires de Nouméa que le juge François Semur, qui a prononcé le non-lieu, soit *« dessaisi de tous les dossiers concernant des Canaques »*. Ils réclament, en outre, l'élargissement de *« tous les canaques actuellement détenus à Nouméa »* et envisagent de solliciter le droit de grâce du président de la République en faveur des militants indépendantistes condamnés et actuellement emprisonnés.

MM. Tubiana, Roux, Ottan et de Felice ont décidé, en outre, de faire appel à la commission des droits de l'homme de l'ONU ainsi qu'à la Cour européenne de justice.

Les professions d'avenir

Devenez « charcutier électoral »

« Le petit charcutier électoral ». Sous ce titre, *Science et vie* publie un programme en Basic, adaptable à tous les micro-ordinateurs, qui permet à chacun de jouer au ministre de l'intérieur. Mais aucune hypocrisie n'est permise : l'objectif clairement annoncé du programme est de fabriquer la meilleure circonscription pour le candidat de votre choix.

Il faut d'abord fournir au programme quelques informations : une liste des cantons du département à découper, avec pour chacun leur population et le pourcentage attendu par la tendance politique que l'on veut favoriser. Ce pourcentage peut être estimé d'après les résultats par canton des élections précédentes, lesquels sont, en principe, disponibles à la préfecture. Il faut aussi indiquer, pour chaque canton, la liste de ses voisins, ce qui permettra de construire des circonscriptions d'un seul tenant.

Ensuite, on donne au programme un canton de départ, le « fief » du candidat. Le programme bâtit alors une circonscription en adjoignant d'autres cantons de proche en proche. Quand la population totale est suffisante — le programme vérifie qu'elle est comprise dans une fourchette donnée par l'utilisateur, mais qu'il serait possible de déterminer à partir de la population du département et du nombre de circonscriptions — le programme calcule le score du candidat à privilégier, et recommence la recherche en vue de fabriquer une nouvelle circonscription. Il affiche en permanence la composition de la « meilleure » circonscription trouvée.

Il y a quelques subtilités supplémentaires. La procédure suivie garantit que la circonscription est d'un seul tenant, mais il se pourrait que certains cantons y soient enclavés, ou que d'autres se trouvent isolés du reste du département, et qu'on ait ainsi constitué des îlots dont la population est insuffisante pour qu'ils constituent à eux seuls une circonscription. Une vérification est donc faite pour éliminer ces découpages invalides.

Le programme s'arrête quand il a étudié toutes les possibilités — ce qui peut être long si le « fief » et ses voisins immédiats sont peu peuplés. Mais rien n'empêche de le relancer en supprimant de la liste les cantons déjà utilisés, et de tailler ainsi une deuxième circonscription, puis une troisième... Le risque est grand que la dernière circonscription soit totalement biscornue et inacceptable même par le plus partisan des charcuteurs. Auquel cas, il faut recommencer, en modifiant les hypothèses. Cela montre qu'un minimum d'intelligence est requis pour fabriquer un découpage acceptable, et l'ordinateur en est totalement dépourvu.

M. A.

Fraude électorale

Trois élus communistes condamnés

La 12e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Créteil a reconnu trois élus communistes coupables de fraude lors du premier tour des élections cantonales du 14 juin 1982 à Limeil-Brévannes.

Après deux semaines de délibéré, ils ont été condamnés à six mois de prison avec sursis, cinq ans de privation des droits civiques, 2 000 francs d'amende et 1 franc de dommages et intérêts au profit du plaignant M. Paul Redon, président du CNIP du Val-de-Marne.

Les trois élus ont été condamnés pour des incidents qui se sont déroulés dans le quatrième bureau de vote. M. Yves Drouin, premier adjoint au maire de Limeil-Brévannes au moment des faits, avait, selon le jugement du tribunal, favorisé le dépôt d'un paquet d'enveloppes dans l'urne, avant sa fermeture, le matin du vote. Ce paquet avait été déposé par M. Jean Hager dirigeant de l'union locale CGT et adjoint au maire d'Ivry, qui fut identifié par plusieurs témoins. M. Georges Jaffré, conseiller municipal de Limeil-Brévannes, a été condamné pour avoir laissé un inconnu introduire plusieurs enveloppes dans l'urne alors qu'il présidait le bureau de vote.

Lors du dépouillement, on retrouva 800 enveloppes pour 696 votants. Sur les 104 enveloppes excédentaires, 98 étaient d'une couleur différente. Celles-ci furent comptabilisées à part et on dénombra alors 97 bulletins en faveur du candidat communiste contre un en faveur de son adversaire du CNI.

La préparation du congrès des radicaux de gauche

La ligne autonome de M. Doubin est contestée plus vigoureusement depuis l'échec en Haute-Garonne

Les députés et sénateurs radicaux de gauche, dont les quatre présidents d'honneur du Mouvement (MM. Maurice Faure, Michel Crépeau, Roger-Gérard Schwarzenberg et Jean-Michel Baylet), *se sont réunis, le jeudi 2 octobre, pour évoquer le congrès extraordinaire de leur parti, prévu les 25 et 26 octobre à Avignon.*

A l'exception de M. Jean Zuccarelli, député de la Haute-Corse et vice-président du MRG, les participants à cette réunion ont contesté la ligne autonome mise en œuvre par M. François Doubin, président du parti. Les critiques, qui ne sont pas nouvelles, s'appuient sur le bilan, jugé catastrophique, du mandat de M. Doubin, élu au congrès de janvier 1985 à Marseille, notamment en matière électorale. Mais surtout, elles ont trouvé de quoi s'alimenter avec les résultats enregistrés le 28 septembre.

Le score réalisé par M. Henri de Lassus (1,09 %) en Haute-Garonne est considéré comme un échec *« total »*, symbolique et exemplaire de la faillite d'une stratégie consistant à s'affirmer partie prenante de la majorité présidentielle mais à refuser d'y avoir des partenaires, pis même, de les combattre.

Pour le scrutin haut-garonnais, M. Doubin avait fixé comme objectif à la liste de M. de Lassus 2,5 % des suffrages exprimés. L'insuccès du 28 septembre lui fait dire que la démonstration est claire *« le tissu relationnel »* a bel et bien disparu dès lors que les radicaux ne s'étaient pas manifestés en tant que tels sur le terrain depuis des années. Autrement dit, à ses yeux, un tel résultat ne peut que conforter un peu plus une stratégie consistant à recréer à la base un réseau d'élus locaux... autonomes.

Pour les contestataires, le fait que les radicaux de gauche n'aient jamais réalisé une aussi médiocre performance dans des terres réputées favorables n'est rien d'autre que la preuve et la conséquence d'une *« mauvaise »* image de leur parti. Ils reprochent en outre aux autonomistes d'avoir permis, dans un département comme le Vaucluse, l'élection de deux sénateurs de droite aux dépens du PS, qui pouvait espérer en conserver un. Le succès de M. Baylet dans le Tarn-et-Garonne reste un épiphénomène, selon eux, qui s'explique par la personnalité de l'ancien secrétaire d'Etat et président du conseil général dans son département.

A Avignon, les congressistes se verront proposer deux motions principales : l'une de M. Doubin, qu'il intitule *« A comme autonomie »*, l'autre dont le premier signataire est M. Crépeau. L'actuel président du MRG n'envisage guère la possibilité d'être placé en situation minoritaire. Toutefois, si une telle hypothèse se présentait, cela ne voudrait pas dire, explique-t-il, *« que la minorité ne se soumettrait pas à la majorité »*.

Ainsi, M. Doubin, dont *« la capacité politique personnelle à diriger un parti politique »* est de manière à peine feutrée mise en doute, se maintiendrait à la tête du Mouvement. Reste qu'il se verrait, en quelque sorte, accorder une mise à l'épreuve, ce que d'aucuns appellent un *« sursis »*, jusqu'au congrès de janvier, qui, statutairement, prévoit le renouvellement des instances dirigeantes du MRG.

ANNE CHAUSSEBOURG.

EN BREF

● **Réélections de présidents de groupes du Sénat.** — M. André Méric, sénateur de la Haute-Garonne, a été réélu, mercredi 1er octobre, président du groupe socialiste du Sénat. La délégation exécutive de vingt-deux membres qui a ensuite été désignée, a constitué son bureau, composé de sept vice-présidents : M. Charles Bonifay (Bouches-du-Rhône), chargé de la structure technique, assisté de M. Gérard Delfau (Hérault), chargé des relations avec l'Assemblée nationale ; MM. Jacques Bialski (Nord) ; Jacques Carat (Val-de-Marne) ; Robert Schwint (Doubs) ; et Jean-Pierre Masseret (Moselle) ; Louis Perrein (Val-d'Oise), chargé de la presse et porte-parole du groupe assisté de M. Claude Estier (Paris) ; Tony Larue (Seine-Maritime), chargé de la trésorerie. Les fonctions de secrétaire général ont été confiées à Mme Irma Rapuzzi (Bouches-du-Rhône).

D'autre part, le groupe de la Gauche démocratique, réuni vendredi 3 octobre, a réélu à sa présidence M. Jacques Pelletier, sénateur UDF de l'Aisne.

● **Jeunesse communiste : cent manifestations pour Mandela.** — Au cours d'une conférence de presse, le jeudi 2 octobre, Mme Josiane Voyant, dirigeante du mouvement de la jeunesse communiste (MJCF), a annoncé l'organisation de cent manifestations et festivals anti-apartheid du 15 octobre au 15 novembre, dans *« toutes les grandes villes de France »* en signe de soutien aux noirs d'Afrique du sud. La MJCF va par ailleurs amplifier, du 10 au 12 octobre, sa campagne de vote des jeunes *« pour le boycott à 100 % »* du régime de Prétoria en espérant atteindre un million de suffrages.

ERRATUM. — Dans nos dernières éditions du 4 octobre, plusieurs coquilles ont altéré l'article consacré au conflit à l'amiable entre M. Mitterrand et M. Chirac. Il convenait de lire, notamment, ainsi que l'indiquait le contexte, que *« dès l'annonce de la décision présidentielle l'entourage du premier ministre s'est employé à dédramatiser* (et non dramatiser) *ce nouvel « accroc » à la cohabitation »*. De même, il fallait lire que certains parlementaires de l'UDF *« veulent faire « payer » les élus socialistes pour la « duplicité » de M. Mitterrand »*.

Société

FAITS DIVERS

L'ouverture d'une information contre X... après l'assassinat de Glenn Souham

Un enfant des beaux quartiers

Une information judiciaire contre X... pour assassinat a été ouverte, mercredi 1er octobre, au parquet de Nanterre (Hauts-de-Seine), après la mort de Glenn Souham, ancien dirigeant de la société Century (spécialisée dans le gardiennage et la protection de personnalités), qui a été tué mercredi 24 septembre devant son domicile. M. Jean-Claude Pometan, juge d'instruction, a été chargé du dossier.

Qui était Glenn Souham ? Une semaine après l'assassinat, à Neuilly, du fondateur de la société Century, spécialisée dans le gardiennage et la protection des personnalités (*le Monde* du 27 septembre), les policiers de la 10e division de police judiciaire qui enquêtent sur cette mort brutale n'ont guère de certitudes. Et pour seule piste les résultats du rapport d'autopsie : la victime, Glenn Souham, trente-quatre ans, a été touchée au thorax, au bras et à une main de six balles de revolver, calibre 9 mm, alors que, devant son domicile, 19, rue Saint-James, à Neuilly, il sortait de sa voiture. Transporté à l'hôpital Ambroise-Paré, à Boulogne-Billancourt, Glenn Souham a pu, avant de mourir, décrire son meurtrier comme un individu *« basané »*. Des témoins auraient, ensuite, vu l'assassin monter dans une Renault Supercinq. Tels sont les faits. Depuis, les enquêteurs essaient de comprendre comment un fils de famille, enterré mardi en province dans l'intimité, a pu finir comme meurent ceux qui tombent victimes d'une vengeance ou d'un contrat.

Glenn Souham, grand, élégant, sportif, sobre et séduisant, était né coiffé. Son père, Gérard Souham, descendant d'un général d'Empire et membre de plusieurs clubs distingués, tient dans l'édition française du *Who's who* une fort honorable place : longtemps président-directeur général de l'agence de publicité américaine J. Walter Thompson SA, il est aujourd'hui à la tête d'un important groupe de relations publiques et déploie ses talents dans plusieurs associations et organisations, américaines notamment. C'est de son américanophilie militante que son fils tiendra son prénom anglo-saxon.

L'âge d'or de la Century

Fils de famille donc, mais pas héritier pour autant. A l'âge où ses semblables commence des études qui, pour la plupart, vont les conduire dans les fauteuils de leurs pères, Glenn abandonne les bancs des facultés et, preuve d'une indépendance affirmée, fonde une société de gardiennage et de sécurité, la Century. Il a alors à peine plus de vingt ans et a fait connaissance avec le métier lors de la campagne présidentielle de 1974, dans les rangs des Jeunes Giscardiens, aux côtés de quelques rescapés de l'OAS et des groupes d'*extrême droite*. La carrière est certes peu digne d'un enfant des beaux quartiers, mais Glenn Souham, flanqué de son associé Marc Delachaux, dont le père, administrateur et PDG de plusieurs grosses sociétés en Europe et sur le continent américain, a longtemps été membre du conseil d'administration du CNPF, saura *habilement mener sa barque*.

Très vite, en effet, la Century met à profit le carnet d'adresses de ses deux fondateurs et propose son savoir-faire au CNPF et aux chefs d'entreprise qui en sont membres. Les grèves avec occupations sont, à l'époque, nombreuses. Sans barguigner sur les moyens, la Century se fait une spécialité de reprendre aux grévistes les établissements occupés. Des années plus tard, la société de Glenn Souham garde avec le CNPF des relations de confiance. Mardi dernier, contrat particulièrement recherché dans la profession, c'est encore la Century qui assurait, au Zénith, dans le parc de La Villette, la protection et la sécurité des assises du patronat.

L'année 1978 marque l'envol véritable de Glenn Souham. M. Giscard d'Estaing est président de la République et les élections législatives s'annoncent particulièrement difficiles pour la majorité au pouvoir. Recruté par M. Hubert Bassot, conseiller présidentiel affecté aux tâches délicates, Glenn Souham qui, l'année précédente, a accompagné M. Michel d'Ornano dans sa vaine bataille pour la mairie de Paris, mobilise plusieurs dizaines de « costauds » pour coller des affiches, décoller celles des adversaires (y compris celles du RPR) et protéger les meetings des candidats giscardiens.

Les trois années suivantes seront pour la Century l'équivalent de l'âge d'or. Grâce à ses relations et aux services rendus, Glenn Souham décroche le contrat que tous ses concurrents lui envient : la protection rapprochée du président de la République, qu'il suit dans les meetings qu'à l'époque Giscard tient à travers toute la France. Situation paradoxale : une société privée, dont une bonne moitié des effectifs est composée de policiers travaillant au noir, protège le chef de l'Etat en côtoyant, non sans bousculade parfois, les policiers du service des voyages officiels, qui ne goûtent pas tous cette concurrence sauvage. Quelquefois, l'affaire tourne au vinaigre, comme à Carpentras, en 1981, où les hommes de Glenn Souham venus protéger un meeting présidentiel s'affrontent violemment aux CRS qui, sur leur mine, les ont pris pour des perturbateurs. Mais le patron de la Century sait arranger rapidement les choses. En visite à l'Elysée plus souvent qu'à son tour, il roule dans une puissante voiture équipée d'un gyrophare et d'une radio branchée sur les fréquences de la police, bardé de cartes tricolores et entouré d'hommes armés qui passent allègrement du gardiennage au braquage. Grâce à ses relations, il sait faire écarter de quelques gros *contrats rémunérateurs toutes* les autres sociétés de sécurité qui, comme la sienne, aimeraient profiter du dynamisme d'un secteur où les transactions se concluent souvent en argent liquide et sans facture. Des années plus tard, se souvenant de ces peu confraternelles manœuvres, certains n'auront pas un mot de regret, bien au contraire, en apprenant la mort de Glenn Souham.

PDG et stars du rock

Depuis 1981, celui que les mauvaises langues du métier avaient nommé *« le chouchou de Bassot »* avait pris du champ. Installé aux Etats-Unis six mois par an, domicilié fiscalement à Asuncion, Paraguay, à l'adresse du joueur de tennis Victor Pecci dont il était devenu le conseiller financier après avoir été le *témoin de son mariage*, il laissait son associé diriger une maison dont les activités s'étaient réorientées vers le gardiennage (Europe 1, la « 5 », Canal Plus, FO, Monoprix, etc.) et la protection des personnalités du show-biz, des médias, du gotha (la princesse Stéphanie de Monaco est une cliente assidue) ou, plus rarement, de la politique et de la diplomatie.

Que faisait, de son côté, Glenn Souham ? C'est ce qu'aimerait savoir les policiers, mais ses proches semblent l'ignorer eux-mêmes. S'il organisait toujours la protection de personnalités américaines en déplacement à Paris, notamment des PDG et des stars du rock, ses activités ne semblaient pas se cantonner à ce seul domaine. Selon certains, il dirigeait en Amérique une société immobilière, Walsh International et prodiguait à des proches de l'administration Reagan des conseils en matière d'investissements immobiliers ; selon d'autres, il se proposait de mettre sur pied une nouvelle société de dimension internationale plus spécialement destinée à la protection des « VIPS » pouvant constituer des cibles pour des terroristes ; d'autres, encore, assurent qu'il entretenait d'étroits contacts avec des membres importants de l'ambassade américaine à Paris, ou avec des Libanais qu'il se proposait de faire embaucher parmi le personnel de sa société.

L'homme se montrait volontiers mystérieux. On l'avait vu dans des boîtes de nuit entouré d'inconnus à l'accent étranger, qu'il ne présentait pas mais dont il soulignait l'importance d'un clin d'œil de complicité. *« Glenn, c'était un « bidon », il en faisait trop »*, dit aujourd'hui, sans méchanceté particulière, quelqu'un qui l'a bien connu.

GEORGES MARION.

TERRORISME

L'enquête sur les attentats de Paris

M. Alain Marsaud à Larnaca

M. Alain Marsaud, juge d'instruction au tribunal de Paris chargé des dossiers des récents attentats, a commencé ses investigations à Larnaca (Chypre). Arrivé dans l'île, jeudi 2 octobre, le magistrat, accompagné de deux fonctionnaires de la police judiciaire, entend vérifier si Emile Ibrahim Abdallah, soupçonné d'être l'auteur de l'attentat meurtrier, le 17 septembre, devant le magasin Tati, à Paris, a pu, quelques heures à peine après l'explosion, rentrer au Liban via l'aéroport de Larnaca. Une employée de l'aéroport de Paris affirme en effet l'avoir reconnu alors qu'il s'embarquait, le soir même de l'attentat, à destination de Vienne (Autriche), ville de transit possible pour gagner Larnaca.

Rien n'a transpiré des recherches menées par le juge d'instruction parisien qui devrait rencontrer rapidement les responsables des douanes et de la police chypriote. Par ailleurs, si M. Alain Marsaud a rendu visite à M. John Papadopoulos, président du tribunal du district de Larnaca, les milieux judiciaires chypriotes ont qualifié cette rencontre de visite de *« courtoisie »* et assurent que les attentats parisiens n'ont pas été évoqués.

De son côté, Joseph Ibrahim Abdallah, frère aîné du « clan » de Kobeyat, a encore affirmé, vendredi 3 octobre, qu'il continuera ses démarches en vue de poursuivre devant les tribunaux le gouvernement français qui accuse sa famille d'avoir trempé dans les derniers attentats. En tout état de cause, il s'agira d'un procès difficile à mettre au point. Le futur plaignant n'a d'ailleurs précisé ni la procédure qu'il comptait employer, ni le nom du ou des responsables français qu'il envisageait de poursuivre. A Paris, les milieux autorisés français ne semblent pas se préoccuper outre mesure des menaces de poursuites exprimées par la famille Abdallah.

SCIENCES

● **La navette revolera le 18 février 1988.** — Les navettes spatiales de la NASA reprendront leurs vols le 18 février 1988, soit un peu plus de deux ans après la catastrophe qui, en janvier de cette année, a entraîné la mort de l'équipage de Challenger. Au total, dix-neuf satellites sur les quarante-quatre prévus avant l'accident seront déployés dans l'espace par les navettes. De 1988 à 1991, la priorité sera donnée aux missions militaires notamment à celles qui entrent dans le cadre de l'initiative de défense stratégique (IDS). C'est ainsi que la moitié des vols programmés pour 1989 seront réservés aux militaires. D'ici à 1994, le Pentagone devrait s'attribuer 41 % des vols de la navette, la NASA 47 % et les clients étrangers les 12 % restants.

DÉFENSE

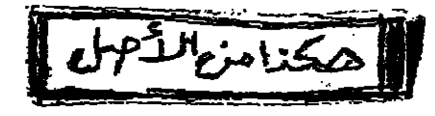
M. Giraud renonce à augmenter les effectifs de Polytechnique

Le ministre de la défense, M. André Giraud, a décidé de suspendre l'exécution d'un projet de son prédécesseur, M. Paul Quilès, d'augmenter les effectifs de l'Ecole polytechnique. Du même coup, il a annulé des travaux d'agrandissement prévus à Palaiseau.

M. Quilès avait, en effet, conçu le projet d'augmenter d'une vingtaine de places, par an, pendant quatre années consécutives, le nombre des admissions au concours d'entrée à Polytechnique, dont les effectifs, par promotion, auraient pu atteindre, dans cette éventualité, environ quatre cents élèves. A l'époque, le ministre de la défense, qui est lui-même polytechnicien, avait estimé que l'explosion des sciences et des technologies imposait de réexaminer la vocation de l'École dans le sens d'une plus grande ouverture de Polytechnique vers l'extérieur et, notamment, un nombre accru des élèves sans attenter à la qualité des cours.

Polytechnicien, lui aussi, M. Giraud vient de décider l'annulation des travaux d'agrandissement de l'Ecole, qui avaient été conçus pour répondre à un plus grand nombre d'élèves à Palaiseau. Il a, d'autre part, lancé une étude complémentaire destinée à évaluer, explique-t-il dans une lettre à la Société amicale des anciens élèves de Polytechnique, *« l'intérêt d'une augmentation des effectifs en regardant notamment les conséquences au niveau de l'enseignement et des coûts »*. Ce qui, dans la pratique, revient à suspendre l'exécution de la Société amicale, M. Henri Martre, qui est aussi le président-directeur général de la Société aérospatiale, estime, dans l'éditorial qu'il consacre à cette décision dans la revue *la Jaune et la Rouge*, que *« la position ainsi prise par le ministre est particulièrement importante, quand on sait l'intérêt personnel qu'il porte à notre Ecole et la connaissance qu'il en a à travers les quatre années où il a pris en charge ses destinées à la tête de son conseil d'administration. L'écrasante majorité des anciens X ne pourra que s'en réjouir. »*

● **Des lance-roquettes antichars français pour la Jordanie et l'Italie.** — L'Italie et la Jordanie viennent de commander des roquettes antichars Apilas à la société Matra Manurhin Défense, filiale de Matra. Opérationnel dans l'armée de terre française, ce système antichar a été commandé *« à plusieurs centaines d'exemplaires »* par l'Italie et *« à plusieurs milliers d'exemplaires »* par les forces armées jordaniennes. La Finlande a déjà commandé cette arme. Apilas est le seul armement léger actuellement disponible permettant de détruire à plus de 300 mètres tous les chars en service.



Société

MÉDECINE

Mères porteuses du Zhejiang

PÉKIN
de notre correspondant

Le *Journal du droit* révèle que la pratique des mères porteuses n'avait nullement disparu dans la Chine socialiste. On vient, en effet, de découvrir dans la région de Ningbo (province du Zhejiang) que des « femmes hypothéquées » avaient cédé leur enfant pour de l'argent à des couples stériles afin de perpétuer la lignée. Ce sont en général les cadres locaux du parti qui servent d'entremetteurs. Sans doute eux aussi contre dédommagement.

Le *Journal du droit* s'empresse d'ajouter que ce *« phénomène décadent* [qui a] *porté gravement atteinte aux relations interpersonnelles et à la moralité socialiste »* a été enrayé par des mesures fermes. Il ajoute que ces pratiques sont différentes de celles de l'ancienne société. En effet, ces « mères porteuses à la chinoise » sont volontaires, bien que considérées comme *« machines à procréer »*. Elles séjournent chez le couple stérile, où elles ont toutes les prérogatives de maîtresse de maison — comme l'épouse légitime — tout en restant libres de poursuivre leurs relations sexuelles avec leur vrai mari. Cette polyandrie déguisée et cet adultère institutionnalisé ne se pratiquent pas toujours discrètement. Souvent des disputes éclatent dans le triangle familial. Il y a un peu plus d'un an, le même journal avait révélé l'existence d'une *« traite des Jaunes »*. Des jeunes filles avaient été vendues à des paysans qui les faisaient travailler, abusaient d'elles ou les épousaient contre leur gré. Le plus souvent, les autorités locales fermaient les yeux. En dépit du contrôle exercé par le parti et la police, les habitudes de la Chine millénaire ont la vie dure...

PATRICE DE BEER.

● **Création d'un syndicat des centres privés de fécondation in vitro.** — L'Union hospitalière privée vient d'annoncer la création d'un syndicat groupant les centres privés pratiquant la fécondation *in vitro*. Ce syndicat groupe quatorze centres de province qui ont permis, depuis 1982, la naissance d'environ cent cinquante enfants. Ce syndicat a pour but de défendre les centres privés de fécondation artificielle auprès des pouvoirs publics, qui réglementeront prochainement cette activité. (*le Monde* du 25 septembre).

Les examens biologiques et radiologiques à l'hôpital

La chasse au « gaspi »

Huit examens biologiques sur dix et quatre examens radiologiques sur dix, pratiqués à l'hôpital, n'ont aucune utilité. Un tel gaspillage des fonds précieux de l'assurance-maladie est-il acceptable ?

LYON
de notre correspondant régional

Réaliser des économies en matière de santé : le sujet est commun. Les réponses, les expériences, les stratégies concrètes à définir à tous les stades médicaux l'étaient beaucoup moins à Lyon, les 19 et 20 septembre dernier, où elles ont été étudiées à l'occasion d'un colloque qui a réuni deux cents personnes — dont cent cinquante praticiens de haut niveau — sur le thème « Pour une stratégie du diagnostic ». Le constat des gaspillages a été établi sous l'autorité du professeur René Mornex, doyen de la faculté Alexis-Carrel de Lyon, *« sans exhibitionnisme et sans masochisme »*. Il n'empêche : une surveillante hospitalière, Mme Elisabeth Gaydon, a décrit ainsi les maux de tous les jours d'un service hospitalier : *« Des radios pulmonaires demandées deux fois, des examens répétés à cause du changement des services, le danger des écritures peu lisibles ou des abréviations douteuses qui prêtent à confusion »* : autant de sources de frais supplémentaires et de temps perdu. Elle a proposé quelques solutions : *« Faire connaître au médecin traitant les examens négatifs, sinon on risque de les recommencer. »* Mais elle s'est surtout interrogée sur les aberrations les plus dommageables pour les patients — *« Une ponction lombaire qui se perd, c'est tout de même dur... »* — avant de poser une question : *« Forme-t-on des prescripteurs d'examens ou des cliniciens qui se servent de leur stéthoscope, de leurs mains, de leurs yeux ? »*

Des examens inutiles et coûteux

En termes tout aussi directs, le professeur Claude Béraud, gastro-entérologue de la faculté de Bordeaux, a donné des indications surprenantes : *« 80 % des examens de biologie et 40 % des clichés en radiologie pratiqués en milieu hospitalier n'ont pas d'utilité particulière. »* Un état de fait dû, selon lui, à des problèmes d'*« incompétence »* de certains prescripteurs, à une mauvaise maîtrise des relations interpersonnelles tout autant qu'à une maîtrise scientifique défaillante qui permet au prescripteur de se « rassurer » en réclamant des « examens complémentaires ».

D'autres causes de « gaspi » ont été relevées : les examens « obsolètes » (comme l'examen du taux d'urée dans le sang, qui devrait être depuis cinq ans relayé définitivement par celui de la créatinine) qui ne sont pas retirés de la nomenclature des actes remboursés (professeur Guy Nicolas, cardiologue, Nantes) ; la tendance à vouloir documenter les choses que l'on constate cliniquement, comme dans le cas des métastases osseuses en phase terminale où l'on *« embête des malades condamnés »* (Mme Delalloye, médecine nucléaire, Lausanne). Des comparaisons (professeur Maurice Laval-Jeantet, radiologie, Paris-VII) font apparaître des décalages régionaux importants dans le nombre des examens. Plus éclairant encore : on réalise en France quatre fois plus d'urographies intraveineuses et... dix fois plus d'hystérographies qu'en Grande-Bretagne.

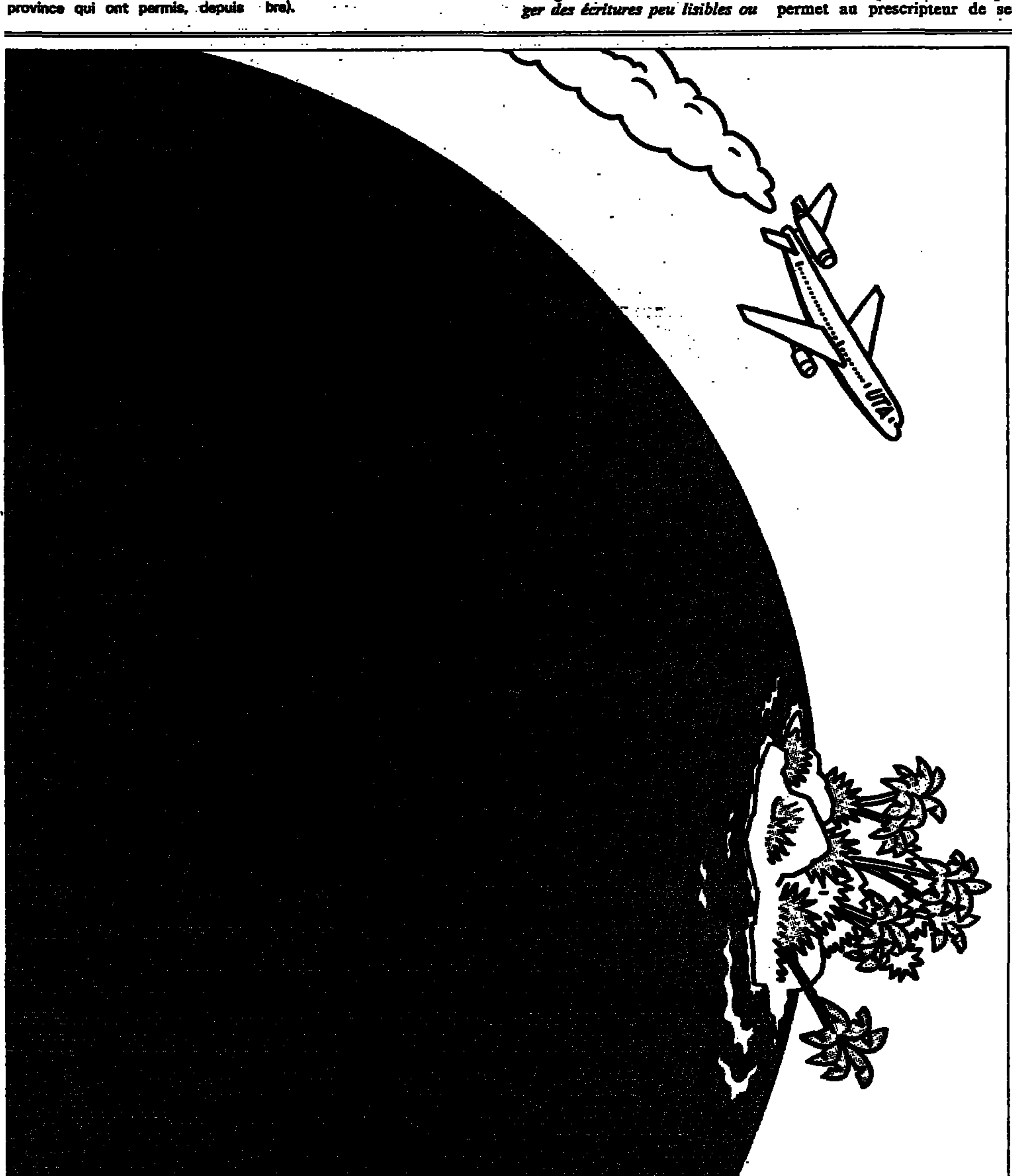
Un scanner pour la migraine

Le professeur Mornex a tenté d'expliquer les examens en cascade par la *« réduction du temps de séjour hospitalier »*, mais aussi par la *« pression »* des malades eux-mêmes. Une découverte à peine énoncée dans la presse et voilà le patient *« demandeur »* des examens les plus sophistiqués. *« Une céphalée de vingt minutes et on nous réclame le scanner... »*. Le « message » en direction du grand public est simple dans son principe sinon dans sa réalisation : faire comprendre au grand public qu'il n'y a pas d'examens *« sans inconvénients »*.

Mme Annick Pinet, professeur de radiologie, doyen de la faculté de Lyon-Nord, insiste sur l'utilisation « raisonnée » des moyens de diagnostic. En « ciblant » mieux les examens de dépistage sur les populations à risque, en tentant d'élaborer, à partir de l'épidémiologie, un *« ordre logique de décision »* ou *« arbre de décision »*. Dans ce cadre, les examens préopératoires systématiques (radio-pulmonaires notamment) apparaissent comme les principaux accusés ; ils sont, ont assuré plusieurs orateurs, *« scientifiquement inutiles »*.

Enfin, une donnée curieuse semble révéler une « intuition » intéressante chez les examinés eux-mêmes. Il a été en effet démontré, statistiques à l'appui, qu'il y avait moins de cancers du sein détectés chez les femmes qui refusaient le dépistage que chez celles qui l'acceptaient... Une preuve supplémentaire de l'importance de l'*« écoute »* des patients, c'est-à-dire de la médecine clinique traditionnelle. La chasse au « gaspi » médical passe par le retour du dialogue entre médecins et malades. Et par une *« concertation de grande ampleur entre médecins, cliniciens, paramédicaux et administration hospitalière »*, a conclu M. Christian Dutreil, directeur général des hospices civils de Lyon, co-organisateur — avec l'université Claude-Bernard, — du colloque lyonnais.

CLAUDE RÉGENT.



En Belgique

Un centre de l'association Le Patriarche fermé pour cause de SIDA

Un centre de réhabilitation de toxicomanes appartenant à l'association « Le Patriarche » en Belgique vient de faire l'objet d'une ordonnance de fermeture : cinquante pour cent de ses pensionnaires y seraient porteurs du virus du SIDA.

Le bourgmestre de la commune d'Andenne (sud-est de Bruxelles), où se trouve l'institution, estime qu'elle représente un *« danger pour la santé et l'hygiène publiques »* et a demandé que toutes les personnes contaminées restent dans le centre jusqu'à l'organisation de leur expulsion.

Cette affaire arrive au moment où de son côté le gouvernement français s'apprête à favoriser les centres du Patriarche pour l'accueil des toxicomanes. Le ministère français de la justice avait déclaré, le 23 septembre, que, *« sur les 2000 places de soins aux drogués en milieu associatif, un grand nombre d'entre elles iraient à l'association Le Patriarche, qui est une des seules à avoir les capacités d'accueil nécessaires, avec un prix de journée extrêmement bas »*.

Échecs



CHAMPIONNAT DU MONDE
LONDRES-LENINGRAD
1986

Vingt-deuxième partie

Encore l'incertitude

« Kasparov peut jouer pour le gain, mais je suis incapable de dire quelles sont ses chances réelles d'y parvenir. » La déclaration de Taïmanov faite le vendredi 3 octobre, après l'ajournement de la vingt-deuxième partie, indique clairement que les analystes sont dans le brouillard le plus complet sur la tournure que pourrait prendre cette partie, à la reprise ce samedi.

Si Kasparov a un pion de plus, et passé de surcroît, il doit d'abord défendre son pion d'attaque (par 41... Tb4 ?). Ensuite, Karpov a la possibilité de harceler le pion a. Bref, comme le note Bronstein, il a du contre-jeu, obtenu principalement par les quatre derniers coups de sa Tour. Mais Kasparov a une autre arme : son Cavalier remarquablement placé et qui domine le Fou de Karpov. En fait, tout cela pourrait bien finalement amener une nullité. Nullité indispensable pour Karpov, car s'il perdait cette partie, Kasparov n'aurait plus qu'un demi-point (une nulle) à faire pour conserver son titre.

D'ailleurs, Karpov mériterait normalement de partager le point dans cette partie, répétition jusqu'au quinzième coup, de la vingt-troisième partie du match précédent. Dominé légèrement par Kasparov, il a tout de même sacrifié un pion, car, à moins d'une soudaine cécité de sa part, on n'imagine pas qu'il ne se soit aperçu que, après avoir joué 34... a4, il n'y avait pas de défense contre 35 : Ta8 et surtout pas : 35... Tb3 sinon : 36 Th8 + ! R×h8 ; 37C×g6 +, f×g6 et 38. D×d6.

B. de C.

Blancs : KASPAROV
Noirs : KARPOV
Vingt-deuxième partie
Gambit de la Dame

1. d4	Cf6	22. Té1 (11)	h5
2. ç4	é6	23. Cç3	Db8
3. Cf3	d5	24. Dé3	b4
4. Cç3	Fé7	25. Cé4	bxa3
5. Fg5	h6	26. Cxf6+	Cxf6
6. Fxf6	Fxf6	27. bxa3	Cd5
7. é3	0-0	28. F×d5	çxd5
8. Tç1	ç6	29. Cé5	Dd8
9. Fd3	Cd7	30. Df3	Ta6 (13)
10. 0-0	dxç4	31. Tç1	Rh7 (12)
11. Fxç4	é5	32. Db3 (13)	Tb6
12. h3	éxd4	33. Tç8	Dd6
13. éxd4	Cb6	34. Dg3	a4
14. Fb3	Ff5	35. Ta8	Dé6
15. Té1	a5	36. Txa4	Df5
16. a3	Té8	37. Ta7	Tb1+
17. Txé8+	Dxé8	38. Rh2	Tç1
18. Dd2	Cd7	39. Tb7	Tç2
19. Df4	Fg6	40. f3	Td2
20. h4 (19)	Dd8 (30)	41. Ajour.	
21. Ca4	h5 (10)		

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps de réflexion pour le coup joué.

Position à l'ajournement

BLANCS : Rh2, Dg3, Tb7, Cé5, Pa3, d4, f3, g2 et h4.

NOIRS : Rh7, Df5, Td2, Fg6, Pd5, f7, g7 et h5.

Religion

Le premier discours de Jean-Paul II

« Que faites-vous de l'héritage de vos glorieux martyrs ? »

Jean-Paul II se rend lundi à Ars pour rendre hommage à Jean-Marie Vianney, « modèle des prêtres du monde entier ».

LYON
de nos envoyés spéciaux

« Chrétiens de Lyon et de France, que faites-vous de l'héritage de vos glorieux martyrs ? ». Sur les lieux mêmes, où en 177 les premiers chrétiens ont été persécutés, Jean-Paul II a repris comme en écho son interrogation du Bourget en 1980 restée célèbre : *« France, qu'as-tu fait des promesses de ton baptême ? »*

Son diagnostic de la situation morale et religieuse de la France est encore plus accablant qu'il y a six ans lors de sa visite à Paris. *« Des courants de pensée, des styles de vie et parfois même des lois opposés au vrai sens de l'homme et de Dieu nient la foi chrétienne dans la vie des personnes, des familles et de la société. »* L'allusion en particulier à la légalisation sur l'avortement est ici transparente.

Certes, à la différence des premiers martyrs, les chrétiens sont libres aujourd'hui d'exprimer leur foi, ajoute en substance Jean-Paul II. « *Mais*, demande-t-il encore, *le risque n'est-il pas réel de voir leur foi comme emprisonnée par un environnement qui tend à la reléguer dans le domaine de la seule vie privée de l'individu ? Une indifférence massive à l'égard de l'Evangile et du comportement moral qu'il exige n'est-elle pas une manière de sacrifier aujourd'hui à ces idoles que sont l'égoïsme, le luxe, la jouissance et le plaisir recherché à tout prix et sans limite ?* »

Sous cette forme interrogative – et provocatrice – qu'il apprécie, le pape lance encore cet appel aux Français : *« Que faites-vous pour contribuer à démasquer les idoles d'aujourd'hui et à vous en affranchir ? »*

Ainsi, d'entrée, dans cet amphithéâtre des Trois Gaules où eut lieu le baptême sanglant de l'Eglise de France, le pape a donné le ton de son voyage de quatre jours dans la région Rhône-Alpes. A une France qui l'inquiète, il propose de retrouver dans la tradition ancienne ou plus récente des grandes figures chrétiennes une nouvelle ferveur. C'est pour lui le fondement de cette « deuxième évangélisation » qu'il propose aux pays d'Europe occidentale marqués par l'incroyance et l'indifférence religieuses.

Cette prière œcuménique s'est déroulée en présence de toutes les autorités religieuses lyonnaises des Eglises catholique, réformée, luthérienne, orthodoxe, arménienne, etc. Le pape a loué la vocation de Lyon dans le rapprochement entre les chrétiens mais s'en est tenu à l'évocation d'un *« œcuménisme spirituel de la prière et de la conversion du cœur qui*, dit-il, *est la voie réelle, le chemin obligé, la base de tout œcuménisme. »*

A son arrivée à l'aéroport de Satolas vers 9 h 30 Jean-Paul II avait tout de suite souligné la place particulière que prend pour lui la France dans l'exercice de sa béatification. En dehors du cas particulier de l'Italie, elle est le seul pays à avoir accueilli une troisième fois le pape actuel. Celui-ci a loué la grande tradition culturelle de la France et le rôle qu'elle joue dans le monde. Il n'en est que plus consterné par la vague d'attentats qui vient de toucher le pays : *« Dans le monde, on compte*, dit Jean-Paul II, *sur les vues généreuses et réalistes de la France pour contribuer à apaiser les tensions, promouvoir la justice, affermir la paix, développer avec les pays du tiers monde une coopération particulièrement utile. Nous sommes d'autant plus navrés de voir les atteintes à la paix que la France subit en ce moment sur son territoire ou ailleurs. »*

La montée du terrorisme et la situation internationale ont été au centre de l'entretien d'une demi-heure qui a eu lieu entre le président de la République et le pape à l'aéroport de Satolas.

En fin de matinée, le programme du pape prévoyait une réception protocolaire à la préfecture du Rhône, où devaient lui être présentées 400 personnalités religieuses et politiques des quatre départements qu'il doit visiter au cours de son périple français de quatre jours : le Rhône, l'Ain, la Saône-et-Loire et la Haute-Savoie.

Dès vendredi, l'agglomération lyonnaise a vécu à l'heure vaticane. Avec des forces de l'ordre - 8 000 policiers et gendarmes - qui avaient déjà tissé leur toile protectrice aux points « sensibles » de la ville : avec la noria des hélicoptères pour une bruyante répétition en grandeur réelle des déplacements de Jean-Paul II ; avec les accords « synthétisés » des musiciens de Jean-Michel Jarre rebondissant sur les quais de la Saône, théâtre, dimanche soir d'un spectacle « à la Houston ».

La cohabitation politique a posé *de rudes questions de préséance. Le* consensus s'est finalement réalisé autour d'idées simples : accueil par le président de la République à l'aéroport puis réception à la préfecture du Rhône par le représentant du gouvernement, le ministre d'Etat M. Edouard Balladur et accompagnement final, mardi, par le premier ministre, M. Jacques Chirac. Les polémiques locales, par voie de presse (*le Journal Rhône-Alpes*), sur la priorité accordée à M. Balladur sur l'ancien premier ministre, député du Rhône, M. Raymond Barre se sont apaisées. M. Barre, comme d'ailleurs l'ancien président du conseil M. Antoine Pinay, devait bénéficier « ès qualité » d'une place privilégiée...

Pour la petite histoire, indiquons qu'un rassemblement – sur le thème souligné par une banderole *« Non à l'Etat de Saint-Siège »* – a réuni, vendredi en fin d'après-midi, une cinquantaine de manifestants d'inspiration libertaire au centre de Lyon. Après une heure de défilé et quelques échanges de coups dus à la provocation d'une poignée de militants d'extrême droite, les manifestant ont replié leurs calicots et rangé leurs déguisements religieux détournés.

Juste avant l'arrivée du pape, l'archevêque de Lyon, le cardinal Albert Decourtray, a confié aux journalistes l'« *émotion* » du pape à son arrivée pour une troisième visite. *« Jean-Paul II souffre*, a-t-il précisé, *devant l'épreuve que traverse la France avec le terrorisme. C'est un message d'espérance et une invitation au courage qu'il vient nous adresser. »*

L'hôte du pape aurait préféré – Jean-Paul II aussi – un voyage « *plus simple* » et annoncé qu'il était exclu que le pape revienne prochainement en France dans de telles conditions. Il donnera la préférence à un style de déplacement *« en saut de puce »*.

« Nous n'avons pas exagéré », dit cependant le cardinal Decourtray. Le coût de 10 millions de francs de ce voyage sera couvert par la générosité des fidèles des quatre diocèses visités. *« Un tel voyage n'a cependant pas de prix »* a conclu l'archevêque de Lyon : *« Il s'agit d'abord d'un événement spirituel ; le pape vient, de manière précise et précieuse, nous confirmer dans notre foi. »*

HENRI TINCQ
ET CLAUDE RÉGENT.



Sports

Les nouveaux règlements du sport automobile

Révolution d'octobre

Economies et sécurité ont été à l'ordre du jour de la conférence plénière de la Fédération internationale de l'automobile (*FIA*), qui a défini et voté, vendredi 3 octobre à Paris, les nouvelles règles qui bouleverseront les championnats du monde de formule 1 et des rallyes dès la saison *prochaine*. Cette révolution d'octobre, qui vise à réduire la puissance des moteurs et leur coût de construction, se traduit par un retour aux sources, avec la suppression à terme (fin 1988) du moteur turbo en formule 1 et le retour à des voitures de tourisme de grandes séries pour les compétitions sur pistes ou sur routes.

Après avoir vécu une année noire, endeuillée par la mort de huit pilotes et spectateurs en rallye, mais aussi par le décès de l'Italien Elio de Angelis en essais privés au Castellet, et celui de l'Autrichien Jo Gartner aux 24 Heures du Mans, nul ne contestait la nécessité de réduire la puissance des nouveaux bolides. L'adoption en formule 1 du moteur turbo par Renault, puis par tous les autres constructeurs, avait entraîné un doublement de puissance en quelques saisons pour atteindre les 900 CV en course et les 1 300 CV aux essais en 1986.

Cette course à la puissance, qui limitait la durée de vie des moteurs et faisait appel à des techniques de plus en plus sophistiquées au niveau des compresseurs et des ordinateurs de bord, était devenue l'apanage des géants de l'automobile comme Honda, Renault, BMW, Ford, Porsche ou Ferrari-Fiat. Le public se passionnait pour cette grande compétition internationale, mais l'escalade financière qu'elle impliquait condamnait à terme la plupart des écuries et la formule 1 elle-même.

Le retour à une puissance limitée – 650 CV en course comme aux essais – et aux moteurs atmosphériques ne devrait pas seulement accroître la sécurité mais encore redonner leurs chances aux petits constructeurs dans une compétition qui devrait remettre à l'honneur les châssis, l'aérodynamique et le pilotage. Gérard Larrousse, directeur sportif de Ligier, a d'ailleurs profité de ce changement de réglementation pour annoncer dès vendredi soir qu'il créérait l'an prochain sa propre écurie en utilisant un moteur atmosphérique Ford Cosworth.

La nouvelle réglementation du championnat du monde des rallyes, où la puissance des moteurs – qui dépassait les 450 CV en 1986 – sera ramenée à 300 CV, procède de la même philosophie mais néglige un élément essentiel : il ne sera jamais possible d'assurer *sur des routes* ou des pistes les même conditions de sécurité que sur les circuits aménagés pour la compétition. La réduction de la puissance ne supprimera jamais *les risques d'accident*.

La Fédération internationale du sport automobile avait initialement prévu pour 1988 le remplacement de l'actuel groupe B (voitures construites à deux cents exemplaires ; modèle évoluant chaque année avec la construction d'un minimum de vingt exemplaires) par un groupe S (voitures construites à dix exemplaires avec limitation de puissance à 300 CV). Cette petite série pouvait permettre aux constructeurs d'opter pour des solutions onéreuses mais sans doute plus efficaces pour protéger le pilote en cas d'accident (espace de survie, réservoirs de formule 1, etc.). En sera-t-il de même avec les voitures de grande série à quatre places, produites à cinq mille exemplaires au minimum ?

Cette nouvelle réglementation qui condamne Peugeot, champion du monde des constructeurs en 1985 et 1986, va entraîner une totale redistribution des cartes au niveau des rallyes, mais le public de l'automobile qui se déplaçait pour voir des bolides sortant de l'ordinaire se passionnera-t-il autant pour une compétition entre voitures de Monsieur-tout-le-monde ?

GERARD ALBOUY.

Les « turbos » vont cesser de rugir

● FORMULE 1

Voiture à moteurs suralimenté. – *Poids minimum* : 540 kilos. Puissance du moteur limitée à 650 ch avec valve FISA obligatoire pour contrôler la pression réglée à 4 bars pour les essais et la course en 1987, puis 2,5 bars en 1988. Interdiction des turbos à plusieurs étages. Capacité des réservoirs limitée à 195 litres en 1987, puis à 150 litres en 1988. Suppression des moteurs turbos en 1989.

Voitures à moteur atmosphérique. – Poids minimum : 500 kilos. Cylindrée : 3,5 litres. Moteurs autorisés jusqu'à 12 cylindres. Capacité du réservoir : 195 litres en 1987, puis libre à partir de 1988. A cette date, de nouvelles mesures de sécurité interviendront : le pédalier devra être placé à l'arrière de l'axe des roues avant et la capsule de survie du pilote, renforcée, devra subir un cash-test frontal ainsi qu'un crash-test latéral.

En 1987, un classement des pilotes et des constructeurs dotés de moteurs atmosphériques sera établi.

● RALLYES

Le championnat du monde sera réservé aux voitures de tourisme (groupe A), construites *au minimum à 5 000 exemplaires*, sans possibilités d'évolution et dont la puissance moteur *est limitée à 300 ch*, ainsi qu'aux voitures de production également construites à 5 000 exemplaires.

Le kilométrage total des parcours chronométrés est limité à 600 kilomètres avec un arrêt minimal de neuf heures entre deux étapes. Dans certains rallyes (Monte-Carlo, Portugal, Acropole, Suède et Finlande), des épreuves « *super spéciales* » télévisées, de 3 à 5 kilomètres, seront créées à proximité des grandes agglomérations pour que le public puisse les suivre en sécurité sur des *gradins*.

● TOURISME

Un nouveau championnat du monde de tourisme (groupe A) en circuit sera créé en 1987. Il comportera 11 épreuves, dont 7 en Europe.

Ces compétitions seront disputées sur 500 kilomètres (durée maximale 4 heures), à l'exception de celles de Bathurst, en Australie (1 000 kilomètres ou 8 heures), et de Spa-Francorchamps (24 heures).

CYCLISME

Moser cumule les records

Pour la seconde fois en l'espace d'une semaine, l'Italien Francesco Moser a battu le record du monde de l'heure à basse altitude (moins de 600 mètres) sur la piste du Vigorelli de Milan. Après avoir *détrôné* le Danois Henk Oersted en parcourant 48,543 kilomètres – contre 48,144 kilomètres – il a amélioré sa propre performance vendredi 3 octobre et, surtout, il a atteint son véritable objectif qui consistait à franchir le cap des 49 kilomètres puisqu'il a couvert 49,801 kilomètres, soit 1 258 mètres de plus que le 26 septembre.

Ancien champion du monde sur route et de poursuite, plusieurs fois vainqueur de Paris-Roubaix, Moser vient d'accomplir, à trente-cinq ans, l'un des plus beaux exploits de sa carrière. Déjà détenteur du record *du monde de l'heure en altitude* (51,151 kilomètres en 1984 à Mexico), il s'est imposé comme le recordman absolu de cette discipline combien exigeante, dont il est, *depuis* deux ans, le grand spécialiste.

Détail remarquable : Moser a fait mieux au niveau de la mer que Merckx en altitude. Le Belge qui avait effectué 49,431 kilomètres en 1972 à Mexico utilisait, il est vrai, un vélo classique au cours d'une tentative pour le moins improvisée.

Grâce à un matériel très élaboré (cadre plongeant, roues lenticulaires) et à une méthode de préparation spécifique, le champion italien a fait progresser à pas de géant un record longtemps dévalué et ouvert de nouveaux horizons. Les 50 kilomètres dans l'heure au Vigorelli sont pour demain. Il s'agit d'un chiffre désormais conforme à l'évolution des techniques.

JACQUES AUGENDRE.

COUPE DAVIS

La France éclaircit son horizon

MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

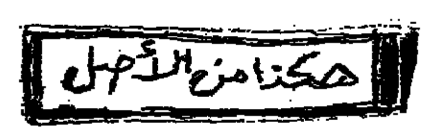
L'équipe de France peut gagner la Coupe Davis. Sur le papier, du *moins*, ce n'est pas *impossible*. Elle compte en effet trois joueurs en simple et deux en double parmi les tout *meilleurs du monde*. Mais, avant de reconquérir le vieux saladier à punch perdu en 1933, il faut encore disputer ses chances dans le groupe mondial. Après en avoir été évincée brutalement par les Yougoslaves l'an dernier, c'est la tâche à laquelle la formation dirigée par Jean-Paul Loth s'est attelée à Montpellier,

Ce sont Henri Leconte et Thierry Tulasne qui ont eu la charge de ramener, vendredi 3 octobre, les deux premiers points indispensables. En dépit des inquiétudes qui pesaient sur sa condition physique, Leconte, très concentré face au jeune Horst Skoff, a fait en une heure quinze minutes une véritable démonstration (6-1, 6-2, 6-2).

Bref, la locomotive Leconte est bien *partie*. Encore *fallait-il que* le wagon Tulasne suive. La tâche, *a priori*, ne devrait pas être insurmontable pour le dix-neuvième mondial confronté au quarante-neuvième, *Thomas* Muster. Mais ce gaucher autrichien a tout ce qu'il faut dans son jeu pour embarrasser le Français, qu'il avait d'ailleurs battu au dernier tournoi d'Edimbourg. Et, avec son énorme coup droit et son *service qui déportait* complètement Tulasne sur la diagonale d'avantage, il a paru en mesure de rééditer cette performance : au *quatrième set*, il a servi deux fois à deux points du match.

Fanstatiquement encouragé par le public, Tulasne, qui avait accusé une sérieuse baisse de régime depuis le début de la troisième manche, a alors entrepris une formidable remontée : il a aligné sept jeux pour *égaliser deux sets partout*. Puis il a gagné les cinq suivants, ne laissant que deux points à son adversaire. Et il a conclu la dernière manche en prenant une ultime fois le service de l'Autrichien (4-6, 6-3, 3-6, 7-5, 6-2).

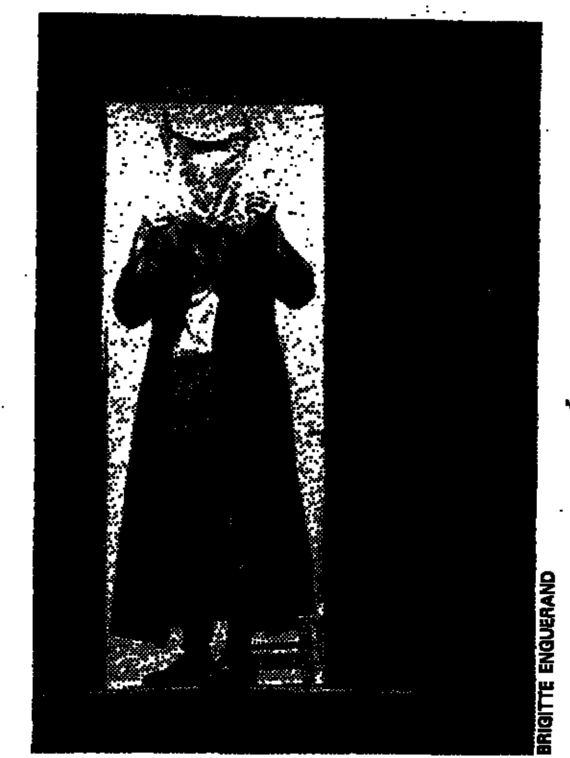
ALAIN GIRAUDO.



THÉATRE

« Jours tranquilles en Champagne » à la Cartoucherie de Vincennes

Un amour immense



BRIGITTE ENGUERAND

Abélard n'a conservé de sa défroque de théologien qu'une sorte de manteau noir qui pourrait être aussi celui d'un anarchiste du tournant du siècle. Héloïse se résume à la voix off d'une jeune femme dont la présence se signale par un mouchoir blanc. Seul en scène, Jean-Pol Dubois est Abélard, perdu dans une cave, s'essayant à élever au plus haut son idéal philosophique et pleurant son amour impossible pour Héloïse. Didier Bezace, directeur du Théâtre de l'Aquarium, loin de nous proposer une nouvelle lecture ennuyeuse d'un grand classique, a superbement adapté la correspondance de ces deux personnages pour un beau, sensuel, intelligent moment de théâtre.

O. S.

★ Théâtre de l'Aquarium, Cartoucherie de Vincennes, du mardi au samedi, 20 h 30 ; matinée dimanche, 16 heures. Tél. : 43-74-99-61.

Le Nouveau Théâtre de Sartrouville

Inauguré !

Une nouvelle salle au sud-ouest de Paris pour le théâtre, la musique et les enfants. A Sartrouville, il y a vingt ans, Chéreau débutait...

L'extérieur est à peu près aussi gai qu'un parking de supermarché. On devine aux alentours des HLM inachevées. Et là, dans cet édifice de verre, de béton et d'acier, on ne croise que des gens heureux, de s'écraser au bar, de se retrouver, de s'embrasser les joues enflammées comme s'ils ne s'étaient pas vus depuis des années. Les invités de la soirée ne sont ni des pilliers de coktails ni des passionnés d'inaugurations en tous genres.

L'ouverture officielle du Nouveau Théâtre de Sartrouville, un projet vieux de quinze ans enfin réalisé, les a pourtant réunis. Habitants des localités avoisinantes (Argenteuil, Houilles, Maisons-Laffitte), abonnés depuis des années du vieux Théâtre Gérard-Philippe enfin remplacé, hommes et femmes de théâtre surtout, de ce théâtre décentralisé dans la ceinture parisienne qui, comme toute action culturelle en terrain défavorisé, a ses soldats et ses martyrs. D'obscurs combats partagés naît vraisemblablement, un tel climat de solidarité.

Financé à part égale par Sartrouville et la culture (un budget de 30 millions de francs pour une salle de huit cents places, un atelier de décors, une salle de répétitions : l'addition n'est pas exagérée), ce bâtiment d'esthétique très « banlieue rouge » s'ouvre le 15 octobre sur les ballets Alvin Nikolaïs, auxquels succéderont pour le Théâtre du Lierre, *les Voisins*, de Vinaver, création du Théâtre éclaté d'Annecy et en coproduction avec Gennevilliers, *l'Esprit des bois*, un Tchekhov jamais donné. De la musique : Gitlis, Allison, Lamandier, les tambours de Kodo et les chœurs de l'Opéra. De la chanson. Du théâtre pour enfants... *« Quinze mille places viennent d'être réservées dans les quinze jours écoulés. Le score est considérable, incomparable avec celui des autres années. Nous n'en sommes qu'à la moitié : le phénomène nous a dépassés. Depuis le temps que nous travaillions, que le projet couvait, le désir s'est accumulé, c'est l'explosion. »*

Ainsi s'exprime Claude Sevenier, vingt ans déjà qu'il s'associait à Patrice Chéreau pour faire pousser en terre ingrate un théâtre de création et constituer un public dans cette banlieue-dortoir. La Pomme verte et les enfants de Catherine Dasté ont succédé à Chéreau. Sevenier est resté. Le rêve d'un lieu moderne et fonctionnel, il l'a réalisé. Bientôt les accès y seront facilités par une nouvelle gare, la prolongation d'une ligne du RER, une liaison circulaire par cars d'Argenteuil à Saint-Denis. Ne compter que sur sa voiture jusqu'en 1989...

Au soir de l'inauguration, donc, la salle éclatait. Tous ces gens de théâtre ont-ils eu conscience de leur chance ? Alexandre Myrat dirigeait l'Orchestre régional de Picardie : vingt jeunes instrumentistes au legato parfait dans la *Cinquième Symphonie*, de Schubert (l'articulation rythmique, la dynamique laissent encore à désirer). Et Michel Portal, à leurs côtés, dans le *Concerto pour clarinette*, de Mozart. Un sommet.

ANNE REY.

★ Théâtre de Sartrouville, place Jacques-Brel, 78500 Sartrouville. Téléphone : 39-14-23-77.

André Miquel et Robert Mallet candidats à l'Académie française

L'Académie française vient d'enregistrer deux candidatures au fauteuil de Marcel Arland, décédé en janvier dernier : celle d'André Miquel, spécialiste de l'islam, professeur au Collège de France, administrateur général de la Bibliothèque nationale depuis 1984, et celle de Robert Mallet, ancien recteur de l'académie de Paris, conseiller littéraire chez Gallimard, poète, romancier et critique littéraire.

L'élection aura lieu le 4 décembre.

La marionnette entre à l'Université

Dès la prochaine rentrée scolaire en 1987, les étudiants de la région Charleville-Mézières pourront préparer une maîtrise de « marionnette » dans une Ecole nationale supérieure des arts de la marionnette. Le cycle des études durera trois ans. Le budget annuel de l'établissement sera d'environ 1,5 million de francs, réparti entre le ministère de la culture et de la communication, et divers partenaires locaux. L'école sera animée par Margareta Niculescu et Jacques Felix, fondateur de la compagnie Les petits comédiens de chiffons. L'aide de l'État à l'art de la marionnette se renforce. Elle était de 1,6 million en 1981. Elle atteignait 7,2 millions en 1986.

« L'Amuse-gueule », de Gérard Lauzier, au Palais-Royal

Auteuil ramasse la mise

Deux heures de divertissement charmant : Lauzier et Auteuil sont efficaces et drôles.

On peut, aujourd'hui, écrire moderne et « boulevard » sans pour autant que cela rime avec ringard. Gérard Lauzier en fait la preuve chaque soir dans le plus vieux théâtre privé parisien, le Palais-Royal, où est jouée sa deuxième pièce, *l'Amuse-gueule*.

En un peu moins de deux heures, unité de temps, de lieu et d'action, il nous décrit (détruit ?) le cinq à sept d'un jeune peintre hyper-réaliste, Yan Ducoudray (Daniel Auteuil), hyper-amoureux d'une femme du monde, Florence Arnaud (Yolande Folliot) dont le rendez-vous dans l'atelier du premier est perturbé par deux voisins démonstratifs, Eva Dulac et Boris Mikaïloff (Véronique Genest et Philippe Khorsand).

Situation vaudevillesque en diable mais débarrassée pour l'essentiel des artifices du genre : intérieurs bourgeois, pantalonnades olé-olé et bon gros bon sens réactionnaire. Pour l'essentiel, car, production oblige, les promoteurs se sont saisis de la présence dans la pièce d'une femme richissime pour passer un quelconque accord avec la maison Chanel, dont une jeune femme, juste avant que le rideau tombe, s'en vient impromptu porter les couleurs et, à l'aide d'un sac posé sur le devant de la scène, nous rappeler que la divine Coco s'installa un beau jour au 31 de la rue Cambon à Paris.

Rien n'est plus agaçant que ce genre de manifestations intempestives, qui, du côté du privé, devient monnaie courante et, ici, vient affadir le dénouement de ce que l'on peut bien appeler une œuvre. Cela étant dit, on pourrait également signaler aux producteurs du théâtre privé que, pour des sommes raisonnables, il existe de très bons costumier qui, par leur art, peuvent produire des effets plus forts que ceux que nous proposent, tout au long des boulevards, les maisons de haute-couture parisiennes.

Fort heureusement, le talent de Gérard Lauzier paraît, avec cet *Amuse-gueule*, arriver à une belle maturité. Il a décortiqué toutes les ficelles de la comédie à intrigues, fait siennes, en les détournant, les recettes du comique de situation, et trouvé dans le vocabulaire et les modes d'aujourd'hui les ressorts efficaces d'un spectacle très réjouissant. Petit cousin d'André Roussin, il semble plus convaincant au théâtre qu'au cinéma, ou même dans ses albums dessinés.

Héros de cette soirée charmante, Daniel Auteuil, frais émoulu du carré fermé des stars pour sa prestation dans *Jean de Florette*, ramasse *la mise aux saluts, affirmant un tem*pérament indiscutable sinon un style très original. Philippe Khorsand le suit sans problème, énorme et drôle, Yolande Folliot s'amuse beaucoup aussi, tandis que Véronique Genest, par ailleurs attachante, ne paraît pas avoir trouvé son ton. Mise en scène sans histoires de Pierre Mondy.

OLIVIER SCHMITT.

★ Palais-Royal, 20 h 45. Tél. : 42-97-59-81.

DANSE

Dominique Bagouet à Montpellier et à Créteil

« Mon inspiration vient de la musique »

Dominique Bagouet présente son ballet Assaï ce week-end à Montpellier, avant de revenir à Créteil pour le Festival d'automne.

Créé à la Biennale de Lyon, joué ce week-end à Montpellier avant d'être présenté à Créteil, *Assaï* – une coproduction de la Biennale de Lyon, de Musica et du Festival d'automne (*le Monde* du 23 septembre) – est une chorégraphie nouvelle de Dominique Bagouet sur une musique originale de Pascal Dusapin accompagné en direct par un orchestre symphonique.

« *C'est un luxe inouï*, reconnaît Dominique Bagouet, *le fruit d'une conjoncture exceptionnelle. On parle beaucoup de danse contemporaine, des nouvelles compagnies françaises. On met le plein feu sur nous, très bien. Mais, matériellement, nous demeurons les parents pauvres, nous n'avons pas les moyens de répondre à ce qu'on attend de nous.*

» Il ne faut pas se leurrer, les pouvoirs publics ont seulement posé les bases de ce qui pourrait exister. Jean-Claude Gallotta a été nommé à la direction de la Maison de la culture de Grenoble, et c'est très bien, j'en suis sincèrement heureux, il faut que ça continue à bouger. Il ne faut pas que ça se gèle. Il ne faut pas d'autosatisfaction, ni de la part des pouvoirs publics ni de la nôtre. Nous devons regarder ce qui se fait ailleurs, au théâtre en particulier – le théâtre me fascine, et reste toujours pour moi un mystère. Je vois des metteurs en scène qui sont de grands chorégraphes, comme Claude Régy, Jean-Pierre Vincent. Je vois aussi des établissements où des gens très différents peuvent travailler, comme le TNP ou le TNS, où il y a l'argent et l'esprit pour ça. Dans la danse aussi, on doit aider les jeunes chorégraphes à se révéler, à s'affirmer.

» Je ne suis plus un « jeune chorégraphe », j'ai trente-cinq ans – ça va vite. Je suis installé, très bien, à Montpellier. Je fais deux productions par an, pas davantage. L'année prochaine, il n'y en aura qu'une. Quand j'ai invité Suzanne Buirge, je n'ai pas pu créer d'autre spectacle. Il est impensable, par exemple, de faire venir Pina Bausch à Montpellier, même au Festival. Ce serait le Festival ou elle. Elle est pourtant essentielle à connaître. Elle a déclenché des choses tellement importantes, même chez moi qui suis très éloigné de son style – d'abord, je suis pudique, ça vient de mon éducation provinciale, et je l'assume. Ensuite, je me situe aux antipodes du naturalisme.

» Mon inspiration me vient directement de la musique, je la visualise, elle me suggère les idées. Avec un compositeur autre que Pascal Dusapin, Assaï *aurait changé de signification. Nous avons travaillé ensemble. J'ai eu sept semaines en tout pour imaginer, pour faire répéter le spectacle. C'est peu. En arrivant, j'étais dans un état épouvantable. Je venais de l'Opéra, où non seulement je m'étais fait huer, mais où j'avais vécu un enfer. Ce n'est la faute de personne, mais cette institution est faite pour tout, sauf pour la création. A la limite, vouloir y créer quelque chose est une aberration. J'étais déprimé, fatigué, je ne savais même plus si je voulais continuer. Et puis Dusapin m'a fait écouter la première pièce qu'il me destinait. Trois fois, je l'ai écoutée ; j'avais oublié fatigue et déceptions, j'avais quinze ans, j'étais heureux.*

» Les images me sont venues. J'ai pensé tout de suite aux films. J'ai longtemps habité Bruxelles, à côté de la cinémathèque. J'y étais fourré dès que j'avais un moment. J'ai même pensé à l'époque quitter la danse pour le cinéma. Il y a là-bas d'admirables Fritz Lang. Je me suis souvenu des Trois Lumières, *le mur immense sur lequel sont collés les personnages. Quoi de plus beau qu'un danseur tout petit dans une architecture démesurée ? Je me suis également servi de thèmes qui reviennent dans le cinéma des années 20 : la créature artificielle, le savant fou, la jeune fille évanescente...*

» Je voudrais qu'on comprenne une chose : j'aime beaucoup Assaï. *Jusqu'à présent, c'est notre spectacle le mieux reçu. Il n'empêche, je ne renie rien de ce que j'ai fait auparavant.* Assaï *n'en est pas l'aboutissement, mais le complément. »*

COLETTE GODARD.

★ *Une partie du répertoire de Dominique Bagouet sera présentée à Créteil, du 8 au 15 octobre, dans le cadre du Festival d'automne.*

MUSIQUES

Une maison de thé à Chaillot

La fascinante polyphonie des Dong

Huit jeunes filles chantent en chœur une musique d'un grand raffinement. Puis soudain l'une d'elle se détache... On dirait presque un opéra italien.

Jusqu'au 26 octobre, une maison de thé est installée dans le grand foyer du Théâtre national de Chaillot : tables en bois verni et fauteuils en bambou spécialement importés de Chine accueillent le visiteur ; un bol en porcelaine l'attend, avec ses feuilles au fond, sur lesquelles un serveur vient aussitôt verser de l'eau bouillante. Tous les sièges cependant sont tournés du même côté, vers une petite estrade où des artistes viennent dire des ballades ou jouer de la musique chinoise traditionnelle, donner un spectacle de marionnettes à la mode de Pékin ou chanter en chœur des poèmes d'amour un peu mélancoliques.

Invitées par le Festival d'automne, les huit jeunes filles qui forment le chœur de la minorité des Dong ont quitté pour la première fois les montagnes de la province de Guizhou ; on peut penser qu'elles éprouvaient un peu d'appréhension à l'idée de se produire devant un auditoire aussi étranger à leur culture. L'inverse est aussi vrai, cependant cette musique offre des particularités plus propres à séduire immédiatement l'auditeur occidental que celle qui obéit aux règles plus sophistiquées de la pure tradition chinoise.

Car, si les Dong ont été officiellement sinisés depuis le dix-septième siècle, la musique, qui occupe chez eux une place essentielle jusque dans la vie quotidienne, a conservé son indépendance ou, ce qui est paradoxal en apparence seulement, ses attaches avec celle du reste du monde.

Certains musicologues chinois pensent qu'elle est à l'origine de la musique byzantine mais, sans soulever la question des influences improbables, il est certain que ces chansons nous transportent, mieux que toutes les tentatives des musiciens spécialisés, aux premières heures de la polyphonie occidentale il y a huit ou neuf siècles. En outre, on se sent un peu en pays de connaissance car l'échelle mélodique est plus proche de notre mode mineur que des gammes chinoises à cinq tons, et que les femmes n'utilisent pas la voix de fausset si déroutante pour notre sensibilité.

Il faut un peu d'accoutumance cependant pour distinguer les particularités de chacune des quinze chansons qui se succèdent en une heure de temps. On remarque d'abord le parfait ensemble des huit voix puis la brusque survenance de la polyphonie lorsque l'une d'elles se *détache inopinément pour chanter la* tierce ou la quarte supérieure. Souvent, c'est pour reprendre à sa façon ce qui vient d'être dit, alors une de ses camarades lui répond, tandis que les autres tiennent la note tonique jusqu'à la fin de ce dialogue improvisé. Parfois, c'est un solo, une espèce de couplet tournant autour de la quinte, soutenu par un bourdon sur la note la plus grave.

Dans tous les cas, une petite formule conclusive – un retour à la tonique en prenant appui sur le degré inférieur, – marque la fin de la cadence et la pulsation rythmique reprend alors régulièrement. On dirait presque un opéra italien. Très frappant, également, l'effet produit lorsqu'une chanteuse hausse la tierce d'un demi ton. On n'a pas le sentiment de passer du mineur au majeur mais celui d'une dissonnance très expressive. Il est très difficile de savoir si c'est un simple jeu ou s'il y a une intention dramatique, car on ne saurait saisir le rapport intime entre les paroles et la musique, en dehors de l'imitation du chant des *cigales ou des petits cris d'oiseau*.

Qu'importe au fond, car cette musique est d'un grand raffinement dans sa relative simplicité, les poèmes aussi qui parlent d'amour avec les mots de la campagne ; les costumes traditionnels, enfin, qui évoquent plutôt l'Inde ou la Birmanie, ajoutent au caractère insolite et si proche à la fois de ce qu'on entend. C'est là, sans conteste, une des grandes révélations de la saison chinoise du festival d'automne.

GÉRARD CONDÉ.

★ Ce programme est répété les 4, 7 et 9 octobre, à 21 heures, et les 8 et 10 octobre, à 19 heures. Radio-France doit l'enregistrer et le diffusera en novembre.

Barenboïm et Siegfried

Objectif Bayreuth

(Suite de la première page.)

Siegfried Jérusalem a trouvé le caractère exact de ce jeune homme intelligent, impatient et joyeux, bien plus vrai que les taureaux bornés poussant des hurlements avantageux qui nous font souvent détester le personnage.

Sans atteindre à la dimension homérique d'un Heinz Zednik, Helmut Pampuch persifle et siffle en nain mielleux et perfide, avec une justesse à grincer des dents ; ses mines, sa voix pointue, son phrasé, distillent les mots de Mime comme un poison dont il s'empoisonne lui-même avec son esprit avisé et obtus.

Plus extraordinaire encore, Franz Mazura remplace Dietrich Fischer-Dieskau, et dès son entrée la scène prend la dimension du monde. Tête déplumée, gros favoris blancs et lunettes, comme un personnage de dessin animé, c'est du tréfonds de son être qu'émane sa voix d'une prégnance exceptionnelle : elle adhère comme physiquement à ce personnage du Voyageur, de Wotan, oracle lassé, dieu dont la majesté vacille, bretteur encore d'une ironie cinglante au moment où il va disparaître, écarté par Siegfried. Tout cela dans une voix...

Il restera à entendre Barenboïm au troisième acte de *Siegfried*, une des épreuves suprêmes de la direction wagnérienne.

JACQUES LONCHAMPT.

● **Concert beur.** – Pour son cinquième anniversaire, Radio-Beur organise, ce samedi 4 octobre, à 14 h 30, un concert exceptionnel avec Aït Menguellet, grand de la chanson kabyle algérienne ; le chanteur Mounsi ; le one-man-shox de Smain ; le chanteur de raï Ben Larbi ; la chanteuse Zohra. Palais des sports, boulevard Marcel-Paul, 93000 L'Ile-Saint-Denis (pont de Saint-Ouen).

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

ELVIRE/JOUVET-40, Athénée (47-42-67-27), 20 h 30.

LES CHIENS DE PLUIE, Tintamarre (42-87-33-82), 21 h 30.

ADAM ET ÈVE, Cité, Resserre (45-89-38-69), 20 h 30.

PERROTIN-LURTECHE, Cité, Resserre (45-89-38-69), 22 h.

VOLTAIRE, Cité, Galerie (45-89-38-69), 20 h 30.

PIERRE DESPROGES, Théâtre Grévin (42-46-84-47), 20 h 30.

LE VESTIAIRE, Théâtre des 50 (43-55-33-88), 20 h. 30.

TUEUR SANS GAGES, Neuilly, Athletic (42-58-27-63), 20 h.

ON NE MEURT PAS AU 34, Huchette (43-26-38-99), 21 h 30.

BABY SITTING, Déchargeurs (42-36-00-02), 20 h.

LE NÈGRE, Bouffes Parisiens (42-96-60-24), 21 h.

CHAT EN POCHE, Potinière (42-61-44-16), 21 h.

VAUTRIN/BALZAC, Châtenay, Campagnol (46-61-14-27), 20 h30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (Palais Garnier) (47-42-57-50), dim. 18 h 30 : Don Carlos ; sam. 20 h : Concert R. Strauss. – Salle Favart (42-96-06-11), sam., dim : Concours de danse.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), sam. 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; dim. 14 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; dim. 20 h 30 : Bérénice.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), sam. 20 h 30, dim. 16 h : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

CHAILLOT (47-27-81-15), 20 h 30, dim. 16 h : la Clé, d'Eugène Labiche et Alfred Duru.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), sam. 20 h 30 : la Repasseuse.

ANTOINE (42-08-77-71), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE-THÉATRE (43-38-19-70), sam. 18 h 30, dim. 15 h. : Mystère Bouffe.

ATELIER (46-06-49-24), sam. 18 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.

ATHÉNÉE (47-42-67-27), sam. 20 h 30 : Elvire Jouvet 40.

BOUFFES DU NORD : voir Festival d'automne.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (42-77-50-97), sam. + dim. 20 h 30 : la Tour de Nesle.

CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74), sam. 20 h 30, dim. 16 h. : Héloïse et Abélard « Jours tranquilles en Champagne ».

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50), sam. 20 h 30, dim. 17 h. : Buddy et Fladdo brûlent les planches.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), sam. + dim. 20 h 30 : la Parpaillotte - Souricette - L'Histoire du tigre.

CHATEAUROUGE (42-52-44-94), sam. + dim. 20 h : Vibrations posthumes.

CITHEA (43-57-99-26), sam. 20 h 30 : Savez-vous faire cuire un œuf ? – Sylphide.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), sam. 17 h 30, 20 h 45, dim. 15 h 30 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Orlando Furioso.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), sam. + dim. 20 h 30 : Phèdre.

DAUNOU (42-61-69-14), sam. 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DEUX PORTES (43-61-23-52), sam. 20 h 45, dim. 15 h : Tortilla Flat.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10), sam. 21 h, dim. 15 h : Scapin ; sam. 18 h 30, dim. 17 h 30 : le Horla.

ESPACE CARDIN (42-66-27-81), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : la Villa bleue.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), sam. 20 h, dim. 17 h : Théâtre de feu.

ESSAION (42-78-46-42), sam. 17 h, 20 h 30, dim. 17 h : Aux armes citoyens.

FONTAINE (48-74-74-40), sam. 17 h : Vingt ans de pianos forcés.

GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18), sam. 20 h 45, dim. 15 h : Selon toute ressemblance.

GALERIE 55 (43-26-63-51), sam. 19 h : Duels for one ; 21 h : Happy Days.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-86-04-06), sam. 20 h 45, Dim. 18 h 30 : Marx loutre Mary.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), sam. 21 h : Loup entouré de chiens à la tombée de la nuit.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), sam. 18 h, 21 h : le Système Ribadier.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Embrassons-nous Folleville ; 21 h 30 : l'Amour goût ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme.

MARAIS (42-78-03-53), sam. 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MADELEINE (42-65-07-09), sam. 21 h, dim. 15 h : le Silence éclaté.

MARIGNY (42-66-20-75), sam. 21 h, dim. 14 h30, 18 h 30 : les Brumes de Manchester.

PETITE SALLE (42-25-20-74), sam. 24 h, dim. 15 h : l'Homme gris.

MARIE-STUART (45-08-17-80), sam. 18 h 30 : Dad ; 20 h 30 : la Bête dans la jungle ; 22 h : le Lieutenant Gustel.

MATHURINS (42-65-90-00), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux.

MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MODERNE (48-74-10-75), sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle sam. 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30 : la Maison du lac ; Petite salle sam. 21 h, dim. 16 h : Violences.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : Le mal court.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 20 h 45, dim. 15 h : l'Escalier.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), sam. 21 h : Un amour de Punk.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.

PLAINE (42-50-15-65), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Un bain de ménage – Mon Isménie.

PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : B 29.

POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 21 h : Chat en poche.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), sam. 18 h 30 : les Mystères de Paris ; 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II : sam. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.

RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), sam. 18 h. et 21 h, dim. 15 h 30 : Tel quel.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Petite salle sam. 20 h 30, dim. 15 h : le Bain de Diane.

TINTAMARRE (48-87-33-82), sam. 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne ; 22 h 30 : Mémoire à suivre.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), sam. 21 h : American Buffalo.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur.

Samedi 4 - Dimanche 5 octobre

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 4 OCTOBRE

15 h, Tovaritch, de J. Deval ; 17 h, la Zone près de la rivière, de T. Kinugasa ; 19 h, l'Aventurier du Rio Grande, de R. Parrish (v.o.) ; 21 h, Comanche station, de B. Boetticher (v.o.).

DIMANCHE 5 OCTOBRE

Cycle, les grandes restaurations de la cinémathèque française : 15 h, Fanfan la Tulipe, de R. Leprince (épisodes 1 et 2) ; 17 h 15, la Valse de Paris, de M. Achard : 19 h, Our Betters, de G. Cukor ; 21 h, Filles de Chine, de L. Zifeng et Z.Qiang.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 4 OCTOBRE

15 h, le Cycle, de D. Mehrjui ; 17 h, Rome ville ouverte, de R. Rossellini ; 8e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : 18 h, le Film du roi, de C. Sorin ; 21 h, Zoulou, de C. Endfield.

DIMANCHE 5 OCTOBRE

15 h, les Petites Marguerites, de V. Chytilova ; 17 h, Quelle joie de vivre, de T. Garnett ; 8e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain ; 19 h, Manon, de R. Chalbaud ; 21 h 15, la Maure enchantée, de M. Costa et Silva.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Mercury, 8e (45-62-96-82).

L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

AUTOUR DE MINUIT (Fr., A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) : V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) : V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

CORPS ET BIENS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Espace Gaité, 14e (43-27-95-94).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRITTERS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Parnassien, 14e (43-20-32-20) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

LA FEMME SECRÈTE (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

GENESIS (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It. v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

HANNAH ET SES SŒURS (A. v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V.f. : Capri, 2e (45-08-11-69).

HAVRE (Fr.) ; Studio 43 (h.sp.) 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

HITCHER (int. - 13 ans) (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46).

HOUSE (A., V.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-94-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA TERRE (A. v.f.) : La géode, 19e (42-45-66-00).

L'INVASION VIENT DE MARS (A., v.f.) : Gaité Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Gaumont Halles, 1er (42-26-12-12) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

LE MAL PAR LE MAL (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 9e (45-08-96-45).

MELO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE MOME (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MONA LISA (*) (Brit. v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (*) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f : Lumière, 9e (42-46-49-07).

NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).

OTELLO (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE PALTOQUET (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PIRATES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PYGMÉES (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA RAGE DE VIVRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

LE RAYON VERT (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

ROMÉO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Vendôme (le mat.), 2e (47-42-97-52).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio Médicis (h.sp.), 5e (43-54-42-34).

RUNAWAY TRAIN (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

LE SEXE DU DIABLE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE TANGO DE NOTRE ENFANCE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

THÉRÈSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TOUCH OF ZEN (Chinois, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A. v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V. f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

YIDDISH CONNECTION (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON, film américain d'Ivan Reitman, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). - V.f. : Gaumont-Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DE L'ARGENTINE, film français de Werner Schroeter, v.o. : 14-Juillet Parnasse (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

DEMONS (**), film italien de Lamberto Bava, v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). - V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Images, 18e (45-22-47-94).

831, VOYAGE INCERTAIN, film français de Jean-Louis Lignerat : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

MISSION, film britannique de Roland Joffé, v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-70-76-23)) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). - V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Wepler, 18e (45-22-46-01).

TAROT, film allemand de Rudolf Thome, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lyncoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

TEX ET LE SEIGNEUR DES ABYSSES, film italien de Duccio Tessari, v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

WELCOME IN VIENNA, film autrichien d'Axel Corti, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 5 OCTOBRE

« Les robes, les chapeaux, les bijoux et les mille et une diableries, folies et séductions des Poiret », 10 h 30 et 14 h 30, Palais Galliéra, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (M. Adda).

« Un intérieur XVIIIe siècle à l'hôtel de Camondo », 15 h, 63, rue de Monceau (E. Romann).

« Les coulisses de la Comédie-Française », 10 h 30, entrée de l'Administration (La France et son passé).

« Ruelles et vieux hôtels de Saint-André-des-Arts à Saint-Germain-des-Prés », 15 h, devant fontaine Saint-Michel (Approche de l'Art).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 h et 11 h, porte principale et « Les homosexuels ou les marginaux du Père-Lachaise », 14 h 45, sortie escalator, métro Père-Lachaise (V. de Langlade).

« Autour de l'abbaye des prémontrés en forêt de Saint-Gobain » et « Découvertes au bord de l'Oise : l'abbaye de Maubuisson et le château de Beaumont », s'inscrire au 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« Le château de Maisons dans le parc de Maisons-Laffitte », 15 h 30, vestibule château (accès par Saint-Lazare) (Mme Hulot).

« La Touraine des Plantagenet », s'inscrire de 9 h à 10 h : 45-55-87-93 (D. Bouchard).

« Saint Eustache et le vieux quartier des Halles », 15 h, sortie métro Étienne-Marcel (G. Botteau).

« Le cimetière révolutionnaire de Picpus », 15 h 15, rue Picpus (AITC).

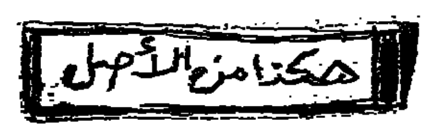
« La Bibliothèque nationale », 15 h, 58, rue Richelieu (Arcus).

« Les salons du ministère des Finances. Napoléon-III », 16 h, 93, rue de Rivoli (I. Hauller).

« L'Opéra et ses sous-sols », 11 entrée, et « l'Académie française et les autres », 15 h, 23, quai Conti (M. Ragueneau).

CONFÉRENCES

60, boulevard Latour-Maubourg, 14 h 30 : « La Thaïlande » ; 16 h 30 : « Florence » ; 18 h 30 : « La Sicile et la Sardaigne » (M. Brumfeld).



Communication

Une étude du Quai d'Orsay propose une extension de la chaîne francophone TV5

Dans la conquête du marché mondial des images, la France a pris du retard. Pour le combler, une étude du ministère des affaires étrangères recommande la transformation et le renforcement de la seule chaîne francophone diffusée par satellite, TV 5, rébaptisée pour l'occasion Canal Club

Sur les dix-sept chaînes actuellement retransmises en Europe par satellite, huit sont déjà en langue anglaise, deux autres devant les rejoindre dans les prochains mois : Super Channel financée par la télévision privée britannique ITV, et World News Network préparée par l'agence internationale d'images Visnews. Pour relever le défi, la France n'a trop souvent que des... projets : une chaîne culturelle dont la SEPT (Société d'édition de programmes de télévision) doit fixer les premiers contours, la reprise, sur le satellite TDF 1, de chaînes françaises existantes.

« Il apparaît donc judicieux dans un premier temps d'exploiter au maximum l'existence et le succès croissant de la seule chaîne française et francophone satellisée en Europe », en conclut une étude réalisée par la direction de la communication au sein de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des affaires étrangères. Une chaîne que, paradoxalement, les Français connaissent peu : TV 5. Lancée en 1984 et diffusée par le satellite ECS à destination des réseaux câblés et de quelques hôtels, elle est aujourd'hui reçue dans une vingtaine de pays par 3,8 millions de foyers (plus de 10 millions de personnes). Un impact qui la place parmi les premières télévisions européennes par satellite.

Pour les auteurs de l'étude, *« la réussite de TV 5 reste malgré tout fragile »*, et le renforcement de la concurrence *« milite pour son amélioration qualitative et quantitative »*. La transformation s'opérerait en trois temps : la refonte des structures juridiques, le renforcement de la grille de programmes, l'extension progressive de la zone de diffusion au Canada d'abord, aux Etats-Unis et en Afrique ensuite, puis au reste du monde. Une métamorphose pour la chaîne rebaptisée « Canal Club ».

Le montage juridique de TV 5 est aujourd'hui très souple. En France, un groupement d'intérêt économique (GIE) réunit TF 1, Antenne 2 et FR 3. Baptisé Satellimages, ce GIE a créé une « association de fait » avec la SSR suisse, la RTBF belge et le consortium canado-québécois CTQC, pour la réalisation d'un programme de télévision. Une solution légère (8 permanents) qui donne à chaque partenaire, au sein des instances dirigeantes, un poids équivalent... bien que les organismes français assurent les trois quarts du budget. C'est pourquoi, en s'appuyant sur l'article 45 de la loi sur la communication votée en août dernier, l'étude suggère la création d'une Société nationale de programmes par satellite (SNPS) qui chapeauterait à la fois le projet culturel et Canal Club, laquelle pourrait ainsi accueillir dans son capital des entreprises privées et les partenaires étrangers de TV 5.

Quant à la programmation, elle serait renforcée grâce aux dispositions de la nouvelle loi sur l'audiovisuel qui permettent l'accès au stock de programmes des chaînes privées pour des rediffusions par satellite. La grille, actuellement de six heures et demie, serait portée à neuf heures minimum et enrichie d'émissions propres, notamment éducatives (enseignement de la langue et de la civilisation françaises). Le ministère des affaires étrangères se propose même de participer à des coproductions, à hauteur de 5 millions de francs. Le financement de Canal Club serait assuré par des fonds publics, la publicité ou le parrainage n'intervenant, dans un premier temps, qu'en complément.

P.-A. G.

M. d'Aubert souhaite un débat sur les concentrations

M. François d'Aubert, député UDF de la Mayenne et proche de M. Raymond Barre, estime, dans une interview publiée samedi 4 octobre par *le Matin*, que l'Assemblée nationale doit pouvoir débattre du projet de loi qui limite les concentrations dans les médias. Ce projet de loi, qui complète la loi Léotard sur l'audiovisuel, a été adopté mercredi 1er octobre en conseil des ministres et doit être soumis au Parlement mercredi 8 octobre (et non le 6 octobre, comme il a été indiqué par erreur dans *le Monde* du 4 octobre).

M. d'Aubert se déclare *« très réservé sur l'utilisation du 49-3, pour ne ne pas dire plus. L'Assemblée n'avait déjà pratiquement pas discuté l'été dernier ce texte de loi. Nous voilà aujourd'hui face à un nouveau texte qui n'est pas un simple complément de la loi Léotard, mais bel et bien un texte en lui-même sur la concentration dans l'audiovisuel (...). »*

M. François d'Aubert indique enfin qu'il comptait déposer *« une huitaine, peut-être plus »*, d'amendements, portant notamment sur le renforcement des pouvoirs de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL).

● **La « 5 » et TV6 étendent leur zone de diffusion.** — De nouveaux émetteurs permettent à la « 5 » et à TV6, conformément à l'accord les liant à Télédiffusion de France, d'accroître leur potentiel d'audience. Ainsi la « 5 » sera-t-elle reçue désormais dans les régions de Rouen, Limoges, Angoulême, La Baule, Bourges, Vannes et Valenciennes. La puissance de l'émetteur de Toulouse a également été augmentée. En revanche, l'ouverture des émetteurs de Pau, Belfort, Niort et Dunkerque est retardée. De son côté, TV6, la chaîne musicale, touche depuis quelques jours un demi-million de spectateurs potentiels de plus. Trois émetteurs nouveaux ont été mis en marche : Rouen, Angoulême et Angers. D'ici à la fin de l'année, les régions de Lille, Rennes et Saint-Etienne devraient à leur tour être desservies, ce qui porterait alors à 18 millions l'audience potentielle de la chaîne, celle de la « 5 » se chiffrant à la fin de l'année à environ 30 millions.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4327

HORIZONTALEMENT

I. Atténue les effets de l'ivresse. Prend part à la parade. — II. Endroit où une certaine chute ne ferait pas de mal ! Entraves à la liberté d'action. — III. Repose sur les eaux dormantes. Ce ne sont pas les pissenlits qu'ils mangent par les racines. — IV. Ses tuyaux ne constituent pas ce qu'il a de plus intéressant. N'est pas en mesure de retourner sa veste. Est en place mais ne tient pas forcément sa place. Conjonction. — V. Traverse des terres. Passe du temps à passer. Entre les bras d'une bergère. — VI. On peut y prendre « l'express » à des heures très différentes. Trouva quelqu'un avec qui jouer. Adverbe. — VII. Donne à entendre. Peut être amenée par le berger. Donna lieu à d'innombrables emplois. — VIII. Bien entré et à même bien sorti. A des allumettes qui n'ont rien pour enflammer. — IX. A un fil à la patte. Morceau de ficelle. — X. Pour distribuer le pain et les tartes. Début de la fin. — XI. Préposition. Faciliter le développement des « os ». Fit prendre de la hauteur. — XII. Fait plaisir à voir. Article. Subit une brusque augmentation de poids. Tombe sans se faire le moindre mal. — XIII. Sujet à sujets. Comblai une « lacune ». — XIV. A quelque chose à repasser. En général, il est bien connu. — XV. A l'habitude de vider son sac. A fait l'effort de sortir de sa coquille.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I										■					
II						■									
III							■								
IV				■			■				■			■	
V				■		■				■					
VI		■						■				■			■
VII				■								■	■		
VIII			■											■	
IX		■							■						
X					■							■		■	
XI			■						■						
XII				■			■			■	■				
XIII		■				■	■		■						
XIV	■									■				■	
XV								■							

VERTICALEMENT

1. Rentrée après une sortie. — 2. N'est pas toujours d'un abord facile. A de bonnes raisons d'être mécontent. Fournit de bonnes raisons d'être mécontent. Démontre. — 3. Ne sert pas, en principe, à jeter de l'huile sur le feu. Caractère étranger. Fait donner pour recevoir. — 4. Ne s'adresse pas à n'importe qui. Va de la tête aux pieds. Dû à un mauvais coup. — 5. Envoie dans les cordes. Ne concerne que les bons sujets. — 6. A classer parmi les victimes. Robe de cérémonie. Pas favorisé par le sort. — 7. Variété de « cactus ». Ne facilite pas la tâche de celui qui fait tout pour remonter la pente. Deux parmi plusieurs. — 8. Le moins qu'on puisse dire est qu'il a su tomber à pic ! On prend plaisir à tirer sur lui. — 9. Intervient alors qu'il ferait mieux de s'abstenir. « Signes » de respect. — 10. N'est pas de chez nous. Prouve qu'on a obtenu une augmentation. — 11. C'est le toupet ! Où l'on peut nous en faire voir de toutes les couleurs. Bénéficie de la chaleur nécessaire pour s'épanouir. — 12. Faisons perdre gros. Article. Dans un état qu'on peut qualifier de mauvais. — 13. Saute sur les pieds. Certaines sont appelées à recevoir des « pavés ». — 14. N'a pas toujours fait le poids. Etait souvent au bout du rouleau. Où l'on ne prend jamais de bûches. — 15. C'est avec les mains qu'on y met des pieds. Manière d'accommoder les restes.

Solution du problème n° 4326

Horizontalement

I. Latude. Ou. — II. Ile. Anses. — III. Total. Ane. — IV. Teuf-teuf. — V. Es. Fort. — VI. Ciné. Ci. — VII. Ah ! Cisèle. — VIII. Tâche (tache). Mes. — IX. Ut. Enfile. — X. Rio. Orin. — XI. Effroi. Et.

Verticalement

1. Littérature. — 2. Aloès. Hâtif. — 3. Têtu. Of. — 4. Affiche. — 5. Daltonien. — 6. En. Eres. Foi. — 7. Saut. Emir. — 8. Œuf. Clélie. — 9. Usé. Dièsent.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 4 octobre 1986 :

UN DÉCRET

● N° 86-1079 du 3 octobre 1986 modifiant le décret n° 75-1209 du 22 décembre 1975 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie.

UN ARRÊTÉ

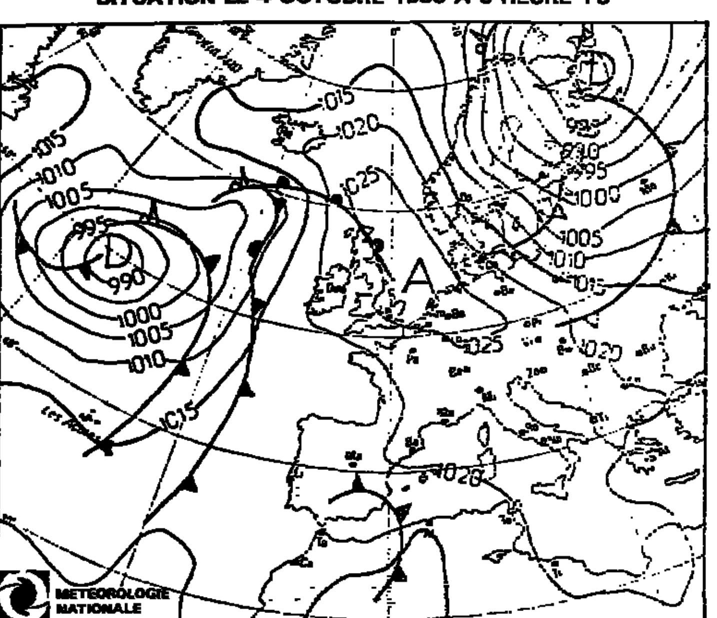
● Du 25 septembre 1986 fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale pour les employés de maison.

UNE CIRCULAIRE

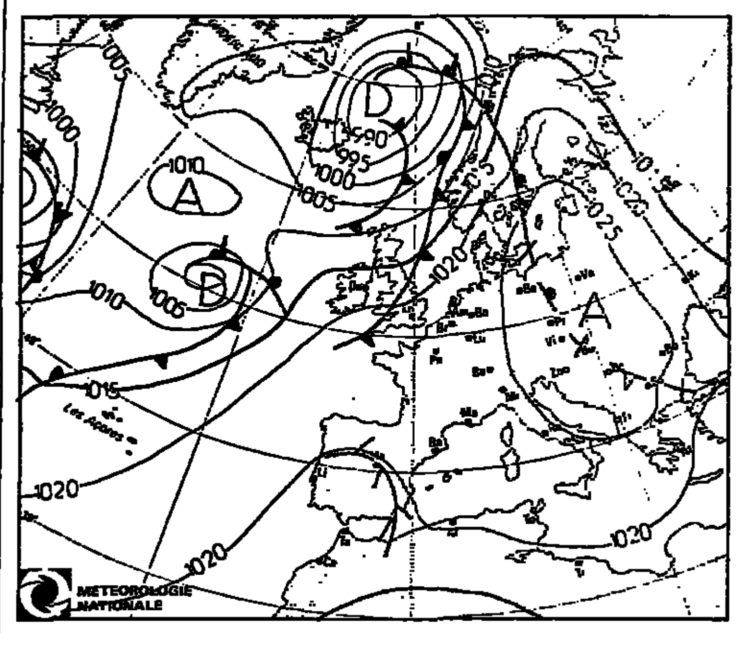
● Du 19 septembre 1986 relative à la commission départementale de lutte contre le travail clandestin, l'emploi non déclaré et les trafics de main-d'œuvre.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 4 OCTOBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 6 OCTOBRE A 0 HEURE TU

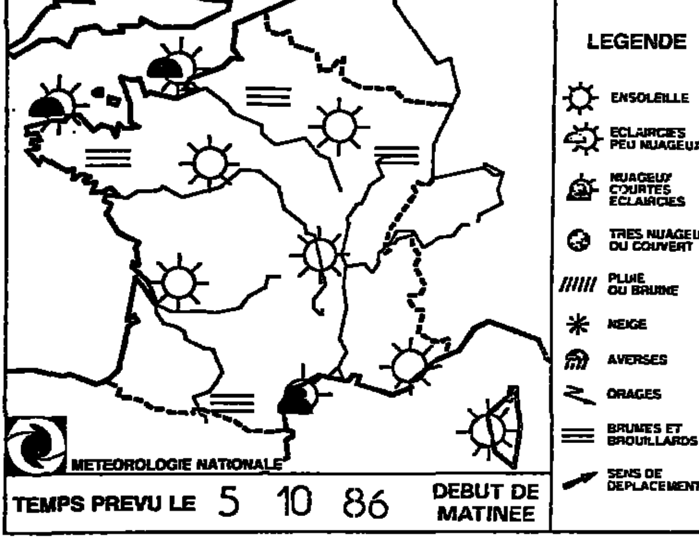


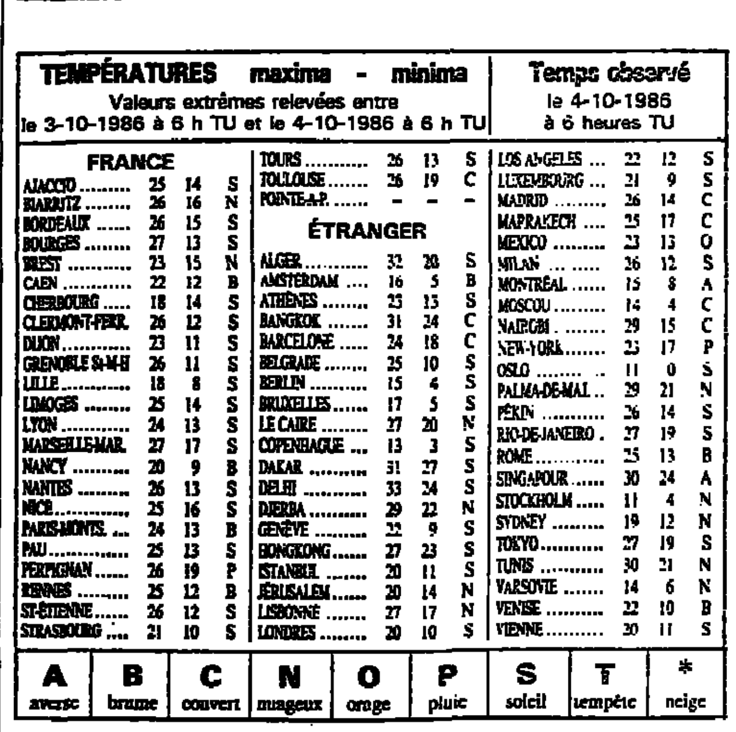
Evolution probable du temps en France entre le samedi 4 octobre à 0 heure et le dimanche 5 octobre à 24 heures.

La situation ne va guère évoluer. Le champ de pression restera élevé et les perturbations atlantiques circuleront au nord de la France. De plus, les remontées d'air chaud, humide et instable n'affecteront que la péninsule ibérique et ne déborderont que faiblement sur les Pyrénées.

Dimanche : en début de matinée, des brumes ou des bancs de brouillard locaux pourront affecter les régions de la Bretagne et des pays de Loire au Bassin parisien, au Nord et à l'Est ainsi que le Sud-Ouest. Mais, rapidement, le soleil prédominera sur l'ensemble de la France. Il y a aura quand même quelques passages nuageux, du Cotentin au Nord ; et des nuages élevés près des Pyrénées. Le vent sera modéré près des côtes de la Manche en prenant une composante ouest.

Les températures restent très agréables pour la saison. Les minima varieront de 7 à 13 degrés sur la moitié nord et de 10 à 16 degrés sur la moitié sud. Les températures maximales seront comprises entre 18 et 27 degrés du nord au sud.





TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 3-10-1986 à 6 h TU et le 4-10-1986 à 6 h TU — **Temps observé** le 4-10-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	25	14	S
BIARRITZ	26	16	N
BORDEAUX	26	15	S
BOURGES	27	13	S
BREST	23	15	N
CAEN	22	12	B
CHERBOURG	18	14	S
CLERMONT-FERR.	26	12	S
DIJON	23	11	S
GRENOBLE St-M-H	26	11	S
LILLE	18	8	S
LIMOGES	25	14	S
LYON	24	13	S
MARSEILLE-MAR.	27	17	S
NANCY	20	9	B
NANTES	26	13	S
NICE	25	16	S
PARIS-MONTS.	24	13	B
PAU	25	13	S
PERPIGNAN	26	19	P
RENNES	25	12	B
ST-ÉTIENNE	26	12	S
STRASBOURG	21	10	S
TOURS	26	13	S
TOULOUSE	26	19	C
POINTE-À-P.	–	–	–

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	32	20	S
AMSTERDAM	16	5	B
ATHÈNES	23	15	S
BANGKOK	31	24	C
BARCELONE	24	18	C
BELGRADE	25	10	S
BERLIN	15	4	S
BRUXELLES	17	5	S
LE CAIRE	27	20	N
COPENHAGUE	13	3	S
DAKAR	31	27	S
DELHI	33	24	S
DJERBA	29	22	N
GENÈVE	22	9	S
HONGKONG	27	23	S
ISTANBUL	20	11	S
JÉRUSALEM	20	14	N
LISBONNE	27	17	N
LONDRES	20	10	S
LOS ANGELES	22	12	S
LUXEMBOURG	21	9	S
MADRID	26	14	C
MARRAKECH	25	17	C
MEXICO	23	13	O
MILAN	26	12	S
MONTRÉAL	15	8	A
MOSCOU	14	4	C
NAIROBI	29	15	C
NEW-YORK	23	17	P
OSLO	11	0	S
PALMA-DE-MAL.	29	21	N
PÉKIN	26	14	S
RIO-DE-JANEIRO	27	19	S
ROME	25	13	B
SINGAPOUR	30	24	A
STOCKHOLM	11	4	N
SYDNEY	19	12	N
TOKYO	27	19	S
TUNIS	30	21	N
VARSOVIE	14	6	N
VENISE	22	10	B
VIENNE	20	11	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale)

Le Carnet du Monde

Décès

— Mme Pierre Canel,
son épouse,
L'amiral et Mme André Deloince,
M. et Mme Pierre-Franck Canel,
Mme Michel Quenot,
M. et Mme Pierre-Marie Valentin,
M. et Mme Patrick Canel,
M. et Mme Jean Canel,
M. et Mme Louis-Frédéric Canel,
M. et Mme Paul-André Canel,
M. Pierre Canel,
ses neuf enfants,
Ses vingt-huit petits-enfants,
Le général
et Mme Bernard d'Arbaumont,
M. et Mme François Varlet,
M. et Mme Jean Ruamps,
sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs,
Les familles Canel, Parrot et Chavey,

ont la douleur de faire part du décès de

l'ingénieur général du génie maritime (CR) Pierre CANEL,

officier de la Légion d'honneur.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

9, rue Henri-Simon,
78000 Versailles.

— L'inspecteur général Jean Fravalo,
son époux,
Anne et Catherine,
ses filles,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme FRAVALO, née Suzanne Biard,

survenu à Paris le 30 septembre 1986.
Selon la volonté de la défunte, l'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue de Boulainvilliers,
75016 Paris.
Saint-Yvi (29).
Dublin.

— Mme Jacques Goudineau,
son épouse,
M. et Mme Christian Goudineau,
M. et Mme Georges Maupin,
M. Daniel Goudineau,
M. Yves Goudineau,
ses enfants,
Olivier, Hubert, Claire, Thierry et Alexandre,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre Jacques GOUDINEAU.

La cérémonie religieuse a eu lieu ce jour, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, et l'inhumation dans l'intimité, à Saint-Malo.

31, rue Boissière,
75116 Paris.

— Mme Philippe Roussel-Sauvaige,
M. et Mme Sylvain Crespel
et leurs enfants,
M. et Mme Bruno Roussel
et leur enfant,
M. et Mme Fabrice de Villeneuve
et leurs enfants,
Mlle Nathalie Roussel,
Mme Charles Roussel-Tesse,
sa mère,
Sa famille et ses amis,

ont le regret de faire part du décès de

Philippe ROUSSEL,

survenu le 1er octobre 1986.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, avenue de la République,
59130 Lambersart.

— M. et Mme Gérard Souham,
M. Yan Souham,
M. et Mme Philip Souham,
Mme Dayle Haddon,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Glenn SOUHAM,

dans sa trente-cinquième année.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le 29 septembre 1986.

Une messe sera célébrée le mardi 7 octobre, à 18 heures, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 1, rue de l'Annonciation, à Paris-16e, et simultanément à la Holy Trinity Church, 3514 « O » Street (at 36th Street), Washington, DC 20007 USA.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Ambazac (87). Limoges.

Mme Blanche Vaxiviere,
Mlle Marie-Thérèse Vaxiviere,
M. et Mme Jean-Louis Bauplé,
Ainsi que toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques VAXIVIERE,

survenu accidentellement, à l'âge de vingt-cinq ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées en l'église d'Ambazac, ce samedi 4 octobre, à 14 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de Louyat, à Limoges, vers 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Régions

AQUITAINE

Le triple bus de Bordeaux

La communauté urbaine de Bordeaux vient d'accueillir en exclusivité un nouveau modèle d'autobus articulé. Composé de trois voitures, il a été mis au point par Renault-Véhicules industriels et Heuliez Bis.

Baptisé Mégabus, il sera expérimenté pendant deux mois sur les lignes à grande affluence. A l'issue de cette période, une étude technique examinera les répercussions sur l'ensemble de la circulation. Il sera ensuite mis à l'essai à Dijon, Orléans, Nancy, Rouen, Reims et Nice. Ce prototype long de 24 mètres a une capacité de 215 passagers, dont 65 assis. Son coût est estimé à 6 millions de francs.

A priori, ses avantages sont multiples : il peut « éponger » un flux horaire de 2 500 voyageurs, permet un gain financier d'exploitation de 10 % par rapport à un bus articulé classique, de 20 % par rapport à un bus standard.

Son étude et sa réalisation ont été financées pour partie (2,5 millions de francs) par le ministère des transports. Il semble en effet correspondre à un besoin important sur quelques grands réseaux métropolitains. Le constructeur espère une commande d'une soixantaine de véhicules à brève échéance.

AUVERGNE

Ascenseur pour saumon

La circulation du saumon dans l'Allier ressemble à une course d'obstacles, de barrage en barrage. Les aménageurs ne rendent pas la vie facile au roi de la rivière, auquel s'attache le mystère de sa remontée vers son lieu de naissance après un séjour en mer parfois lointain, qui dure généralement deux ou trois étés. Les pêcheurs s'insurgent régulièrement. La régression des prises est spectaculaire : 100 000 en 1900, 2 000 en 1980, une année pourtant qualifiée d'exceptionnelle ! L'association protectrice du saumon craint son anéantissement si le vaste projet d'aménagement de la Loire et de ses affluents se traduit par une multiplication des barrages.

Celui de Poutès existe depuis longtemps, mais il n'empêche plus la progression du poisson. Situé en Haute-Loire, près de Monistrol, il est désormais équipé d'un ascenseur à saumons qui a coûté 1,1 million de franc. EDF a financé 80 % de cette somme, le reste ayant été pris en charge par le ministère de l'environnement.

Une dizaine d'équipements du même type sont en service dans le monde : aux Etats-Unis, au Canada et en Union soviétique. A Poutès, les saumons effectuent une ascension de 17 mètres avant d'être déversés dans la retenue à partir de laquelle ils vont pouvoir rejoindre les importantes frayères du haut Allier. Un recensement précis des passages va pouvoir être réalisé grâce à une caméra vidéo couplée à l'ascenseur. Ce dispositif s'ajoute à celui qui consiste à équiper de micro-ordinateurs les individus de grosse taille. Les gardes-pêche les capturent momentanément près de Brioude pour leur faire avaler sans danger un appareil qui permet de les suivre au mètre carré près.

Une fois parvenu au pied du barrage de Poutès, le saumon n'a pas à faire appel au liftier. L'ascension est automatique. Après sa remontée de la Loire et de l'Allier depuis l'Atlantique, il est attiré d'instinct par le bouillonnement des passes d'accès à une cage dont la grille mobile se referme avant la manœuvre de montée.

BOURGOGNE

Ligier à Magny

Le conseil général de la Nièvre a voté le rachat du circuit automobile de Magny-Court.

Créé il y a vingt-cinq ans par un éleveur local, ce circuit avait surtout abrité une école de pilotage par laquelle sont passés tous les grands noms français de la course, de Jean-Pierre Beltoise à Alain Prost. Mais d'importants travaux d'infrastructure étaient à réaliser pour qu'il puisse garder son niveau international. Mme Bernigaud, la veuve du fondateur du circuit, ne pouvant assumer seule cette charge, cherchait un acquéreur.

Elle l'a trouvé, auprès du département de la Nièvre et pour la somme de 5 millions de francs dont 3 millions de subventions de l'Etat. Le département s'est aussi porté acquéreur de 28 ha jouxtant les 40 ha du circuit. Il compte en proposer à des industries liées à ce qu'il y a de plus pointu dans la recherche automobile. Guy Ligier et son atelier de préparation des formule 1 va d'ailleurs quitter Vichy pour venir s'installer à Magny-Court.

Pour répondre aux exigences de la formule 1 moderne, le circuit sera porté de 3 850 à 4 000 mètres, la chaussée sera élargie et les courbes seront toutes refaites.

LES POLES DE CONVERSION TRENTE MOIS APRÈS

Un bilan de la France malade

EN février 1984, des nuages d'encre s'amoncelaient à l'horizon de la sidérurgie, de la construction navale, des mines de charbon. L'heure n'était pas lointaine où il faudrait décider, enfin, une douloureuse opération de modernisation industrielle. Ce que Laurent Fabius qualifia plus tard de *« sale boulot qu'il fallait bien faire »*...

Pierre Mauroy, à l'époque premier ministre, comprit que ces mutations industrielles déchaîneraient des incendies si elles n'étaient pas accompagnées, voires précédées, par des mesures sociales et par des programmes de redéveloppement. Si l'aménagement du territoire avait encore une signification, l'occasion était belle, pour l'État, de le démontrer.

Ainsi naquirent les quinze pôles de conversion qui depuis une circulaire du 23 mars 1984 adressée par le premier ministre aux commissaires de la République concernés constituèrent les priorités d'urgence. Chaque préfet dans son département devait monter au front et s'engager sans réticence pour livrer la bataille de l'emploi et de la conversion industrielle. Auprès de Matignon la Datar était naturellement tout à la fois comme le pivot, le coordonnateur et le moteur de toutes les initiatives, qu'elles concernent les créations d'emplois nouveaux, le traitement social du chômage ou les mesures destinées à redonner vie à des tissus industriels anémiés.

Deux ans et demi après le lancement de cette politique, tandis que le gouvernement sorti des urnes de mars 1986 cherche à affiner et à prolonger le dispositif plutôt qu'à le remettre en cause, le bilan qu'on peut en tirer est nuancé, mais il serait injuste de prétendre que la Datar et les équipes sur place n'ont pas bien travaillé. Sans doute apparaissent les limites d'une politique volontariste de réindustrialisation, à l'initiative de l'Etat, compte tenu de l'ampleur des difficultés, du caractère naturellement peu attractif de certains pôles (Decazeville, Longwy) et de la simple logique économique qui veut que toutes les plus grosses subventions du monde ne suffiront jamais à convaincre un industriel de créer une usine là où il n'en escompte que des déboires.

Mais, dans la plupart des cas, les explosions sociales furent évitées, les services de l'Etat se sont adaptés avec souplesse à leurs tâches et les mesures sociales (congés de conversion, préretraites, stages de jeunes et de chômeurs de longue durée) ont été en général appréciés. En revanche, les élus locaux ou les responsables économiques (chambre de commerce, comité d'expansion) n'ont été qu'imparfaitement associés à une politique conçue et appliquée par l'Etat.

En cette rentrée sociale relativement calme (sauf sur le front des chantiers navals), les quinze pôles de conversion peuvent être classés en quatre catégories :

— Ceux où, en raison de la fragilité des ramifications industrielles locales, les résultats des efforts pour créer de nouveaux emplois restent encore décevants (Albi-Carmaux, Decazeville),

— Les régions où la situation s'améliore sans conteste (Caen, le Creusot, Saint-Etienne et Fos, Montluçon et Roanne),

— Les pôles liés aux chantiers navals (Dunkerque, La Ciotat et la Seyne) pour lesquels les difficultés à venir risquent d'être plus considérables encore que celles du passé, en dépit des mesures, notamment, fiscales, que s'apprêtent à prendre MM. Balladur et Madelin,

— Enfin les régions de l'arc Nord-Est, où la conversion est une tâche de longue haleine et où la situation est contrastée, la Lorraine sortant semble-t-il plus vite de l'ornière que le Nord.

A observer le taux de chômage, la Vallée de la Sambre (14,4 %), le bassin minier du Nord (14,8 %), Calais-Dunkerque (14,7 %) sont en beaucoup plus mauvaise position que le sud de la Lorraine, Roanne, ou encore Caen. En moyenne le taux de chômage dans les quinze pôles de conversion a baissé — comme la moyenne nationale, du reste — depuis le début de 1985, mais il restait encore à 12,21 % en juillet dernier (taux national : 9,6 %).

Depuis le début de 1984 et jusqu'à la mi 1986, quelque cinq cents dossiers d'entreprises ont reçu une prime d'aménagement du territoire, d'un montant moyen de 47 000 F par emploi pour créer, sur trois ans, 27 500 emplois dans les pôles et réaliser 7,65 milliards de F d'investissements (1). La question reste évidemment de savoir si tous ces engagements iront jusqu'à leur terme. Mais si les industriels faisaient marche arrière ou s'ils étalaient trop leurs programmes dans le temps, il leur serait alors demandé de restituer à l'Etat les sommes versées.

Autres financements publics, qui ont pu se cumuler avec les primes précédentes : près de 2 milliards de francs du Fonds industriel de modernisation (FIM), 1,5 milliard du Fonds spécial des grands travaux (FSGT), 460 millions du Fonds d'intervention d'aménagement du territoire (FIAT), notamment pour remettre en état les friches et bâtiments industriels abandonnés, et 640 millions de francs du Fonds Européen (FEDER) (2). A cela, il faut ajouter des mesures spécifiques pour le Nord et la Lorraine, où les chefs d'entreprises créateurs d'emplois sont dispensés du paiement des charges sociales et, pour toutes les communes situées dans les pôles de conversion, la possibilité de bénéficier du fonds de péréquation de la taxe professionnelle pendant cinq ans.

« En attendant Guichard »

Avec les « zones d'entreprises » que le gouvernement de M. Chirac s'est engagé à créer sur les sites des chantiers navals de la NORMED, une nouvelle « carotte » va être offerte aux entreprises. Une de plus, et de taille... sous forme d'exemption, pendant dix ans, de l'impôt sur les bénéfices. *« A situation exceptionnelle, remèdes exceptionnels*, a dit M. Chirac, *même si j'en reconnais le caractère injuste vis-à-vis d'autres régions qui ont elles aussi leurs difficultés. »*

Il est grand temps de mettre de l'ordre non seulement dans les objectifs et les priorités de l'aménagement du territoire mais aussi dans le labyrinthe des aides directes, des subventions indirectes, des allègements fiscaux, des prises en charges diverses que l'Etat, les régions et les villes offrent — dans une concurrence effrénée — au moindre chef d'entreprise, déroulant pour lui ou ses émissaires le tapis rouge. Le gouvernement a chargé Olivier Guichard, placé à la tête d'une « commission des sages », d'établir un diagnostic. Le grand gourou ne rédigera son ordonnance qu'en octobre. Trop tard ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.

CALAIS-DUNKERQUE
Lille
BASSIN MINIER
VALLÉE DE LA SAMBRE
VALLÉE DE LA MEUSE
Rouen
Amiens
LORRAINE-NORD
CAEN
Reims
Metz
Paris
LORRAINE-SUD
Strasbourg
Rennes
Orléans
Nantes
Dijon
Besançon
CHALON-s-S.
LE CREUSOT
MONTLUÇON
Poitiers
ROANNE
Limoges
Lyon
Clermont-Ferrand
ST-ETIENNE
Bordeaux
DECAZEVILLE
ALBI-CARMAUX
Toulouse
Montpellier
FOS
Marseille
LA CIOTAT-LA SEYNE
Ajaccio

(1) La moyenne nationale est de 35 000 F par emploi et le nombre de dossiers primés pour l'ensemble de la France dépasse 540 pour 48 100 emplois escomptés.

(2) 210 millions ont été demandés pour 1986, notamment pour Calais-Dunkerque qui, curieusement, n'a rien « touché » à ce titre en 1984 et en 1985, alors que par exemple Montluçon a reçu 86 millions de francs du FEDER.

CENTRE

Ponts sous surveillance

Inaugurant le nouveau pont de Sully-sur-Loire, le ministre des transports, Jacques Douffiagues, a indiqué qu'un groupe d'experts était en train de procéder au recensement des ponts suspendus avec comme objectif de mettre au point de nouveaux moyens de surveillance. Le froid intense — il faisait — 20 degrés ce matin-là — avait été rendu un peu vite seul responsable de l'effondrement, le 16 janvier 1985, du pont de Sully, dont les suspentes métalliques avaient cédé. Des expertises ont démontré que la qualité de l'acier usiné durant la période 1940-1955, ce qui était le cas à Sully, était aussi à mettre en cause. Selon les spécialistes, un « bon » acier ne se fragilise qu'autour de — 50°. C'est pourquoi les systèmes de câblage des ponts suspendus édifiés ou reconstruits durant cette période sur l'ensemble du territoire ont été mis sous surveillance par les Ponts et chaussées.

Orléans. — La direction régionale de l'INSEE à Orléans vient de publier une étude sur « la filière électronique dans la région Centre » (27 F, 43, avenue de Paris 45000 Orléans).

ILE-DE-FRANCE

Hôpital de jour

Un hôpital de jour vient d'ouvrir ses portes au centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges (CHIV), dans le Val-de-Marne. Quotidiennement, de 7 h 30 à 18 heures, il peut accueillir six à huit patients qui trouvent là un système de prestations médicales « à la carte » compatible avec leur vie privée. En effet, soignés pendant la journée, ils rentrent le soir chez eux. Cette initiative s'adresse à des malades dont l'état exige des soins prolongés, mais qui peuvent se mouvoir. C'est le cas pour ceux qui suivent des traitements comme les chimiothérapies, par exemple.

L'hôpital de jour concentre dans un temps relativement court des actes médicaux plus ou moins complexes. C'est le résultat du progrès et de la nécessité. Du progrès parce qu'il correspond à une évolution technologique qui a permis de décentraliser le plateau technique (bloc opératoire, service de radiologie, laboratoire d'analyses) vers les services cliniques. De la nécessité parce que, de plus en plus souvent, les patients souhaitent rentrer chez eux, alors que, dans le passé, l'hôpital jouait couramment un rôle d'hébergement social. Et puis, argument choc : cette concentration de soins restreint le coût global par malade, donc pour la collectivité.

Créteil. — L'office des migrants de Créteil vient d'éditer un numéro spécial de *Migrants à Créteil*, appelé « Parole immigrée ». Il s'agit d'un recueil de textes (poèmes, témoignages, etc.) parvenus à l'office depuis un an et envoyés par des Portugais, des Maghrébins, des Africains, des Latino-Américains, des Orientaux... et des Français. A part quelques petites mais indispensables modifications de forme, les textes sont publiés tels que reçus. (42 p., 20 F, l'Office des migrants de Créteil, 5 bis, rue Félix-Maire, 94000 Créteil. Tél. : 48-99-18-42).

MIDI-PYRÉNÉES

Trop d'hôtels à Lourdes

L'évêque de Lourdes, Mgr Henri Donze, va avoir à arbitrer, comme il l'avait fait il y a quelques années, un différend opposant des hôteliers du haut de la cité mariale, donc éloignés des bords des sanctuaires, à des communautés religieuses, l'une espagnole, les sœurs de l'Amor de Dios, et l'autre italienne, les Filles de la charité canossienne. L'évêque de Lourdes vient de recevoir une protestation écrite d'une soixantaine de représentants de la petite hôtellerie de Lourdes. Ces derniers s'estiment lésés par les deux communautés, qui accueillent des pèlerins.

De son côté, la cité Saint-Pierre, fondée par le Secours catholique et Mgr Rodhain, souligne qu'elle « filtre » avec la plus grande vigilance les pèlerins aux ressources plus que modestes qui s'adressent à elle pour de courts séjours.

L'hôtellerie de Lourdes subit les contrecoups de la crise économique, mais surtout de la surcapacité hôtelière, qui s'est aggravée avec la mise en service de nouveaux établissements de plusieurs centaines de chambres.

PAYS DE LA LOIRE

Trois projets pour les touristes

Un parc d'attractions du style Disneyland ou Jules-Verne-Land, un aqualand et des promenades fluviales sur la Loire sont les trois projets touristiques de la Loire-Atlantique que vient de présenter le président du comité départemental du tourisme, Edouard Landrin.

Le conseil général va charger une société spécialisée d'étudier les possibilités de construire un parc d'attractions de 20 à 80 hectares et dont le coût variera entre 50 et 100 millions de francs. Un aqualand pourrait être installé dans la presqu'île Guérandaise au nord de la Loire, ou à Saint-Brévin, au sud du fleuve. Enfin sur la Loire, entre Nantes et Angers, la Compagnie ligérienne de transports, une filiale de SONARA, mettra en service dès 1987 des bateaux pouvant transporter deux cent cinquante à trois cents touristes. L'expérience devrait durer trois ans.

Une région en fiches

Un dossier « unique en France », disent ses inventeurs, rassemblant l'ensemble des aspects économiques et sociaux d'une région, en occurrence celle des Pays de la Loire, a été présenté, à Nantes, par l'Observatoire économique de l'Ouest, la direction régionale de l'INSEE.

Ce *Panorama économique et sociale des Pays de la Loire*, publié en collaboration avec le Centre économique régional d'études, de formation et d'information (CEREFI), d'Angers (une jeune association créée sur l'initiative de la CFDT), est destiné aux organismes et personnes amenés à présenter la région lors de congrès, conférences ou stages de formation.

Il est composé de cent onze fiches indépendantes, classées en dix grands domaines (démographie, emploi, formation, comptes économiques régionaux, agriculture, industrie, bâtiment et travaux publics, tertiaire, tourisme, énergie, transport, télécommunication) avec des tableaux simples, graphiques, cartes et commentaires, situant les Pays de la Loire par rapport aux autres régions de France.

Parmi la masse d'informations, qui rompent parfois avec les idées reçues, on apprend, par exemple, que le TGV-Atlantique mis en service en 1989, mettra Nantes et Paris à deux heures de distance, alors qu'il faudra toujours une heure trente pour rallier les deux métropoles de l'Ouest, Nantes et Rennes.

Télématique régionale. — ETRE ou ESTER sera le sigle de l'association Espace télématique régionale, (pays de la Loire), qui proposera prochainement, grâce au minitel, des informations fournies par les organismes régionaux qui le souhaiteraient. La région parraine cette association et fournira dans ce réseau ses propres informations : la présentation générale de la région, disponible sur minitel depuis deux ans déjà. La synthèse des actions de la région depuis douze ans, et une partie « informations-service » qui comprend : le guide des subventions régionales, l'annuaire régional, le calendrier de la région, les communiqués officiels de la région.

PROVENCE-ALPES-COTES D'AZUR

Modèles provençaux

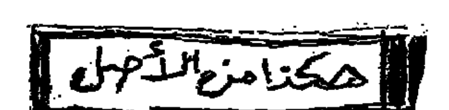
Sous le titre *« Haute Provence habitée »*, le service départemental de l'architecture des Alpes-de-Haute-Provence vient de publier, avec le concours du conseil général et de la préfecture de ce département, un ouvrage abondamment illustré contenant cent trente relevés d'architecture locale.

Ces relevés, exécutés par Claude Perron, architecte spécialisé dans le patrimoine historique, et commentés par Yves Belmont, architecte des Bâtiments de France, chef du service départemental de l'architecture, doivent constituer, dans l'esprit des concepteurs de cet album, un outil de travail, et un outil de connaissance pour tous ceux, amateurs, « maçons du dimanche » ou professionnels, qui ont à faire face à des problèmes de restauration, de réhabilitation, voire de construction.

★ Edisud, 172 pages, 130 planches ; 145 F.

Port-Saint-Louis du Rhône. — Sur l'initiative d'ouvriers dockers et soutenus par le syndicat CGT des dockers du golfe de Fos, le port autonome de Marseille, les villes de Port-Saint-Louis, Martigues, Port-de-Bouc, Fos, le conseil régional et le conseil général des Bouches-du-Rhône, ainsi que par plusieurs organismes professionnels et sociétés privées, vient d'être crée le centre culturel éducatif scientifique et technique de la manutention portuaire, qui a son siège à Port-Saint-Louis du Rhône.

L'ambition de ce centre est d'insérer les préoccupations de ce secteur industriel en difficulté dans un débat général sur la culture scientifique et technique et d'y intéresser le plus large public « extérieur » aux professions portuaires.



REPÈRES

Chômage

Augmentation aux Etats-Unis...

Pour la première fois depuis mai dernier, le chômage s'est légèrement aggravé aux Etats-Unis, passant de 6,8 % à 7 % de la population active en septembre, annonce le département du travail. Au total, 107 000 emplois ont été créés, hors secteur agricole ; mais 264 000 emplois ont été perdus. 5 000 l'ont été dans le secteur pétrolier et gazier, portant à 135 000 le nombre de postes supprimés dans cette profession depuis le début de l'année, soit 25 % de l'effectif total. Les jeunes de vingt à vingt-quatre ans ont été les plus affectés par cette dégradation du marché de l'emploi, le taux de chômage atteignant pour cette tranche d'âge 12 % en septembre, contre 10,3 % en août.

...et fléchissement en RFA

Le chômage a atteint son plus bas niveau depuis quatre ans en Allemagne fédérale, revenant de 8,6 % en juillet et 8,5 % en août à 8,2 % en septembre (7,9 % en octobre 1982), annonce le bureau fédéral du travail. En données corrigées des variations saisonnières, le nombre des chômeurs a régressé de 0,5 % le mois dernier pour toucher 2,19 millions de personnes. Sur douze mois, cette baisse atteint 4,5 %, reflétant, selon le bureau fédéral, une nette progression des nouveaux emplois.

La déréglementation aérienne américaine est-elle un modèle ?

SAN FRANCISCO
de notre envoyé spécial

Un Boeing-747 d'Air France s'est posé pour la première fois, le 28 septembre, sur l'aéroport de San-Francisco, suivi, deux jours plus tard, par un DC-10 de la compagnie privée UTA. Ce début de concurrence franco-française, qui se prolonge sur la ligne de Tahiti, a déjà produit des effets bénéfiques pour le consommateur. Les vols vont se multiplier vers San-Francisco et l'absence de changement d'avion raccourcira de deux heures et quart le vol vers Papeete.

Pour que consommateurs et journalistes ne se réjouissent pas trop vite d'un tel bouleversement des règles du jeu aérien, Air France a organisé, à San-Francisco et à New-York, un débat entre partisans et adversaires de la déréglementation aérienne totale, qui, depuis 1978, permet à n'importe quelle compagnie américaine d'assurer les vols vers n'importe quelle destination et à n'importe quel prix. Histoire de démontrer que la concurrence à tout crin n'a pas que des effets heureux.

Directeur du cabinet d'Alfred E. Kahn, le père de la déréglementation, Michaël E. Levine ne voit que des avantages dans le chambardement qu'il a contribué à déclencher dans le ciel d'outre-Atlantique. Il écarte les critiques de ceux *« qui se disent que ce n'est pas bien parce que ce n'est pas parfait »*. Son credo est séduisant : les transporteurs ont été obligés, sous la pression de la concurrence, d'améliorer leur productivité et de réduire leurs coûts. Ainsi, les pilotes, qui gagnaient il y a dix ans 150 000 dollars par an pour un rythme de travail de quarante heures par semaine, perçoivent-ils aujourd'hui de 50 000 dollars à 100 000 dollars pour soixante-dix heures.

Les compagnies ont multiplié les plates-formes aéroportuaires qui permettent de prendre un peu partout aux Etats-Unis un avion pour n'importe quelle ville, voire pour un autre pays, au point que la boutade suivante a fait florès : *« Vous venez de mourir et vous vous rendez en enfer ? Changez à Atlanta. »*

Selon M. Levine, 85 % des usagers utilisent des tarifs réduits. *« Il est anormal, chez nous, d'acquitter le tarif normal »*, a-t-il déclaré, avant d'estimer à 6 milliards de dollars (40 milliards de francs) par an les économies réalisées par les consommateurs et à 2,5 milliards de dollars (17 milliards de francs) les bénéfices annuels supplémentaires engrangés par les compagnies aériennes par rapport à la période de la réglementation.

Même son de cloche auprès de M. Edward Rastatter, chef de la division de la réglementation au département des transports. *« Le marché en expansion a permis d'accueillir de nouveaux partenaires et de leur assurer une croissance soutenue,* a-t-il affirmé. *Le nombre de compagnies a quadruplé en sept ans et il est passé de 41 à 183. Les vols directs se sont multipliés. Les passagers aussi puisqu'on en dénombrait 205 millions en 1976 et que l'exercice en cours devrait permettre d'atteindre les 400 millions. L'emploi n'a pas souffert de l'augmentation de la productivité du personnel navigant : en 1985, les grands transporteurs employaient 2 600 pilotes de plus qu'un an plus tôt et on estime à 30 000 le nombre de pilotes à recruter pendant la prochaine décennie. »*

S'il est quelqu'un, en revanche, qui ne croit pas à ce conte de fées de a libre entreprise, c'est M. Melvin A. Brenner, consultant en matière aéronautique. Ayant pris la précaution liminaire de rendre aux vertus du marché l'hommage qui lui revient aux Etats-Unis, il ne s'en est pas moins livré à une démolition en règle de *« la grave erreur »* qu'à représentée la déréglementation totale des transports aériens. Tout le mal est venu, selon lui, du réflexe des compagnies qui ont bradé leurs sièges pour remplir les trop nombreux vols qu'elles organisaient afin de l'emporter sur leurs concurrentes.

Trente-cinq dépôts de bilan

On ne dénombre plus les dégâts de ces guerres des tarifs à répétition. Trente-cinq compagnies ont déposé leur bilan. Une centaine d'exploitants régionaux ont connu le même sort. *« Certes, des consommateurs ont profité ici ou là d'affaires exceptionnelles,* a-t-il dit. *Mais les consommateurs ne sont pas tous dans la situation de l'heureux passager qui paie 99 dollars (660 F) le billet New-York-Los Angeles. Il est fréquent, aujourd'hui, de payer plus cher pour un petit voyage de 130 miles que pour un vol de 2 600 miles. Capitol Airways a calculé qu'avec ses tarifs bas, il lui faudrait transporter 39 % de passagers de plus que ne peuvent en contenir ses avions pour retrouver ses recettes d'autrefois. Dans un marché aérien totalement libre, il est impossible de limiter l'offre des sièges vides que, par définition, on ne peut stocker. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que les exploitants ne fassent pas faillite ? »*

Quatre géants nationaux

Tous les observateurs américains s'accordent à dire que la cascade des faillites et de fusions que l'on constate aux Etats-Unis réduira à trois ou quatre – Texas Air, United, American, Northwest ? – le nombre des compagnies de taille nationale. A chacun de tirer la leçon de ce mouvement inexorable. M. Claude Postel, directeur général adjoint d'Air France, chargé du programme et du développement , estime que l'exemple américain *« nous place devant le véritable défi, celui que représentent les géants en train de naître »*.

Le passager européen notera, pour sa part, que deux des plus importantes compagnies d'outre-Atlantique, United et American, ont annoncé, le 1er octobre, des augmentations de tarif sur quatre-vingts destinations, allant jusqu'à 30 dollars (210 F). TWA pourrait se joindre à ce mouvement de hausse,rendu possible par la disparition ou le rachat des casseurs de prix les plus audacieux comme People Express, Republic, Frontier.

A l'évidence, les consommateurs américains profitent des bas tarifs suscités par la déréglementation aérienne. La question est de savoir jusqu'à quand.

ALAIN FAUJAS.

Visant d'autres applications que la hifi

Le disque compact devient numérique

L'ère des banques de données à domicile est officiellement ouverte. La firme néerlandaise Philips vient de donner le top en présentant sa nouvelle gamme 1986-1987 de lecteurs de disque à laser. Celle-ci est composée de dix appareils de la troisième génération, dont huit sont dotés d'une sortie numérique. Grâce à cette modification, l'utilisateur peut relier son installation, d'un côté à un micro-ordinateur pour rechercher l'information, de l'autre à un téléviseur pour la visualiser. Il pourra accéder à cette facilité dès la sortie – prévue dans deux à trois ans – des premiers CD-ROM (« Read only memory »), c'est-à-dire des disques compacts chargés d'informations écrites de toute sorte et des premiers CD-graphics (images enregistrées).

Philips y travaille activement avec son partenaire Du Pont au sein de PDO (Philips-Du Pont Optical), société commune chargée de fabriquer les disques compacts. Des standards ont été établis avec Sony. A titre expérimental, la firme d'Eindhoven a déjà enregistré sur un disque les vingt-deux volumes de l'Encyclopédie universelle. La capacité de stockage est impressionnante. Les deux tiers seulement sont gravés. En équipant ses nouveaux lecteurs des moyens adéquats pour accéder bientôt aux banques de données, Philips entend maintenir sa suprématie dans l'industrie du disque compact ou CD (lecteur + disque), en croissance vertigineuse.

Naissante en 1983, cette industrie a déjà pris un poids appréciable et compte pour 1 à 2% sur le marché mondial de l'électronique grand public (environ 520 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1985). D'après les estimations faites par les experts de Philips, la part du CD se situera entre 10 et 15% de ce marché, évalué à 725 milliards de francs à cet horizon.

Talonné par les Japonais (75% du marché mondial, tous producteurs nippons confondus, dont 22% pour Sony), Philips réaffirme sa volonté de conserver intacte sa part de 25%, voire de l'améliorer. Le groupe va développer les possibilités de son usine de Hasselt (Limbourg), en Belgique (320 millions de francs français d'investissements par an), en partie reconvertie à la fabrication de lecteurs et de modules à laser (Hasselt a une capacité de 20000 modules à laser par jour – 16000 actuellement) et vient récemment de mobiliser 250 millions de francs avec Du Pont pour transformer l'ancienne unité de Polygram à Louviers (Eure), voulant en faire une des plus grandes fabriques de disques compacts du monde (30 millions de disques par an). La perspective pour la firme d'Eindhoven de réaliser dans neuf ans près de 20 milliards de francs de chiffre d'affaires sur le seul marché du CD explique ses importants efforts financiers.

A. D.

MM. Bergeron et Maire renvoient la CGT à son isolement

La CFDT et FO n'entendent pas tomber dans le *« piège »* de la CGT visant à *« récupérer »* la grève du 21 octobre dans la fonction publique. La commission exécutive de la CFDT a accusé la CGT de vouloir *« dénaturer l'initiative prise »* en tentant de lui *« donner le sens d'une opposition politique globale au détriment de l'efficacité concrète pour les salariés de la fonction publique »*. Lors de la conférence de presse du 3 octobre, M. Pierre Héritier, secrétaire national de la CFDT, a ironisé sur une CGT obligée de *« sauter dans un train déjà bien lancé pour détourner ceux qui s'y trouvent et récupérer certains de ses adhérents »*.

Prenant la déclaration commune CFDT - FO - FEN - CFTC - CGC contre le terrorisme comme exemple d'une démarche unitaire efficace, M. Edmond Maire juge *« regrettable »* l'abstention de la CGT sur ce texte. Dans son discours prononcé le samedi 4 octobre en début d'après-midi, à la pelouse de Reuilly, à l'occasion de la fête annuelle de FO, M. André Bergeron devait traiter la participation de la CGT le 21 octobre par le silence. La CGT est renvoyée à son isolement.

Les deux organisations ont ainsi affiné leurs critiques et leurs positions. M. Bergeron a lancé une mise en garde au gouvernement *« contre les risques de déferlement de la déréglementation »*. Au lendemain d'une commission exécutive qui a donné lieu à de nouveaux – et vifs – débats sur la signature de l'accord sur le temps de travail dans la métallurgie, il a affirmé : *« Si nous devons savoir être fermes et résolus, il nous faudra aussi pouvoir faire le tri entre ce qui est nécessaire et, par conséquent, parfois acceptable, et ce qu'il nous faudra empêcher. »*

Une position qui paradoxalement n'est pas très éloignée de celle de la CFDT, que M. Héritier a résumé, par la formule : *« Fermeté et ouverture »*.

M. Bergeron a renouvelé ses critiques sur l'emploi – après avoir rencontré M. Séguin le 3 octobre – et surtout a affiché son scepticisme : *« Jusqu'à maintenant, les mesures prises – sociales et fiscales – n'ont pas déclenché le mouvement d'embauche espéré. »* Hostile aux TUC dans le privé, convaincu de *« l'incontournable nécessité »* de la réduction du temps de travail, M. Bergeron a fait le tri dans les projets de M. Séguin. Il s'est déclaré d'accord pour des emplois *« domestiques »* (aide familiale, garde des enfants, etc.) si leur rémunération est prévue par une convention collective ou, *« à défaut »*, correspond au SMIC. Mais il s'est opposé à tout *« bricolage »* pour des petits boulots comme porteurs de journaux avec un statut de *« mandataire »* et une rémunération *« fixée de gré à gré »*.

De son côté, M. Héritier a affirmé que la CFDT était prête à négocier tant avec le ministère qu'avec l'UNEDIC. Mais, a-t-il souligné, *« les nouvelles mesures doivent faire concurrence au chômage et non à l'emploi existant »*. Ainsi, la CFDT est favorable à l'objectif des programmes d'insertion locale (PIL, pour les chômeurs de longue durée) mais juge *« inadmissible »* l'exclusion des chômeurs non indemnisés de ce dispositif.

FO et la CFDT ont aussi confirmé leur proximité de positions dans la négociation sur les procédures de licenciements, en insistant l'une et l'autre sur le maintien d'un *« contrôle extérieur »* par l'inspection du travail afin d'éviter tout *« arbitraire »* dans les procédures. Les deux organisations cherchent cependant à s'inscrire dans la recherche d'un accord. *« Nous ferons le maximum pour que la négociation aboutisse »*, a déclaré M. Bergeron. *« Le patronat,* a estimé M. Héritier, *doit comprendre l'importance d'un accord correct »*, apportant un *« plus »* dans la protection des salariés des petites entreprises. Pour éviter les mésaventures de la négociation sur la flexibilité de l'emploi, en décembre 1984, M. Maire a même précisé que la délégation de la CFDT serait *« mandatée »* pour *« conclure »* dès le 20 octobre. Et il a répliqué du tac au tac à M. Krasucki, qui avait souhaité *« bien du plaisir »* aux syndicats qui signeraient le 20 et manifesteraient – dans le secteur public – le 21 : *« S'il y a un bon accord le 20, je souhaite bien du plaisir à la CGT pour garder ses adhérents dans les petites entreprises. »* Qui parle encore d'unité ?

MICHEL NOBLECOURT.

Le plan pour la marine marchande

M. Le Pensec (PS) dénonce des « mesures pour financer le déclin »

Après la publication par le gouvernement d'un plan pour la marine marchande, M. Louis Le Pensec, député (PS) du Finistère, ancien ministre de la mer, nous a fait la déclaration suivante : *« L'enjeu d'une flotte sous pavillon français est triple : équilibre de notre balance de services, équilibre de la balance du commerce extérieur, indépendance nationale compte tenu de nos approvisionnements pétroliers. Face à ces défis, on assiste depuis six mois à une accentuation de l'hémorragie dans la flotte française après la période de stabilisation obtenue en 1982-1983 à travers le plan de consolidation : fuite vers la complaisance internationale et la complaisance nationale. »*

« Le plan proposé par MM. Chirac et Guellec n'est pas à la hauteur des enjeux, poursuit-il. *Il comporte quelques dispositions positives, notamment la reprise du projet ancien de réservation des trafics sur les DOM-TOM sous réserve qu'elle soit possible au regard de nos engagements européens et internationaux. Mais ce plan fait peser une menace grave sur le statut et le régime social du marin, sans pour autant assurer la compétitivité de notre flotte. Car le sort d'une flotte dépend de sa place dans la chaîne du transport dont le navire n'est qu'un maillon. A ce titre, on peut faire au plan le grief d'être partiel.*

» Certes, toute issue doit emprunter la voie de l'effort, mais elle passe par la concertation, la négociation et non la remise en cause brutale de dispositifs acceptés en leur temps par les armateurs. On peut donc à bon droit craindre que ce plan ne reste dans les mémoires que comme un catalogue de mesures de financement du déclin de la flotte française », conclut M. Le Pensec.

A Nantes

Le chantier Dubigeon lance son dernier navire

NANTES
de notre correspondant

La vieille cité de la duchesse Anne a vécu, vendredi 3 octobre, un événement « de portée historique » avec le lancement du *Bougainville*, un bâtiment de transport et de soutien de 113 mètres pour la marine nationale. Le dernier-né des chantiers Dubigeon, en effet, n'aura sans doute pas de petit frère.

Pour la première fois de son histoire, Dubigeon a un carnet de commandes vierge et, depuis que le chantier nantais (cinq cent quatre-vingt-dix personnes prévues à la fin de 1986) est devenu d'abord filiale d'Alsthom, puis simple atelier de l'établissement nazairien, sa marge de manœuvre est nulle.

Certes, il peut encore compter sur deux dragues commandées par le Mexique – actuellement en préfabrication à Saint-Nazaire – qui pourraient être montées à Nantes. Officiellement, cette promesse n'est ni démentie ni confirmée, mais le conseil d'administration d'Alsthom, prévu le 9 octobre, devrait annoncer des *« décisions importantes »*.

Des décisions dont les Nantais n'ont pas grand-chose de bon à attendre si l'on en juge par les propos de M. Jean-Noël d'Acremont, directeur général des Chantiers de l'Atlantique. *« Tout concourt*, a-t-il déclaré jeudi, *à l'idée que la pérennité du site de Nantes est incertaine. »*

En fait, le destin du chantier était scellé dès l'automne 1985, quand la CFDT et la CGT mirent un terme à leur action après un vote des salariés qui achevait trois mois de mouvement social. Dubigeon, dont la vocation militaire était connue, ne pouvait vivre que par des commandes de sous-marins pour l'exportation. Or, non seulement celles-ci ne sont pas venues, mais un élément important du plan de charges – le phare d'Ouessant – a coulé corps et biens en mai 1986, lorsque M. Guellec a décidé d'arrêter les travaux. Un an après un beau baroud d'honneur, l'intersyndicale CFDT-CGT a été incapable de renaître. Aussi, vendredi soir, c'est en ordre dispersé que les deux syndicats ont timidement manifesté, dans l'indifférence générale.

YVES ROCHCONGAR.

M. Séguin a installé le groupe d'études de la compensation entre régimes de Sécurité sociale

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, a installé, le jeudi 2 octobre, le groupe de travail chargé d'étudier les mécanismes de compensation entre les régimes de Sécurité sociale, souvent critiqués par les syndicats de salariés. Composé de représentants des caisses d'assurance-maladie des salariés et des non-salariés, des caisses d'assurance-vieillesse des salariés, des professions libérales, des agents des collectivités locales (qui versent à la compensation) et des mineurs (qui en reçoivent), et de la mutualité sociale agricole, ce groupe devra examiner si la compensation généralisée instituée en 1974 a atteint ses objectifs, si les méthodes utilisées doivent être révisées et les textes précisés. Le rapport devrait être prêt pour la prochaine réunion de la commission des comptes de la Sécurité sociale, dans la seconde quinzaine de novembre.

M. Séguin a souligné l'importance des transferts : 24,5 milliards de francs d'acomptes cette année pour la compensation « généralisée », le régime général versant 11,9 milliards (essentiellement pour les retraites), tandis que le BAPSA (budget annexe des prestations sociales agricoles) a reçu 17 milliards de francs, soit 28% de ses recettes. Le ministre des affaires sociales doit installer, mardi, la *« commission de sauvegarde de l'assurance-vieillesse »*, qui comprend des représentants des partenaires sociaux, des régimes de retraite de base (salariés et non-salariés) et complémentaires, des associations de retraités et préretraités, de l'administration et deux « experts ».

● **Les charges sociales des employés de maison.** – Un arrêté publié au *Journal officiel* du 4 octobre rétablit un forfait (un SMIC) pour le calcul des cotisations de sécurité sociale forfait qui avait été supprimé en 1985 au grand dam des employeurs. Mais il laisse la possibilité de cotiser sur le salaire réel pour ceux qui le souhaitent. Ces dispositions devraient, selon le ministère des affaires sociales, favoriser l'emploi dans ce secteur.

● **L'« affaire Clavaud » tranchée le 20 octobre.** – C'est le 20 octobre que se réunira avec le magistrat « départiteur » le conseil de prudhommes de Montluçon (Allier) chargé de trancher sur la demande de réintégration de M. Alain Clavaud, un ouvrier de Dunlop-Sumitomo licencié pour avoir évoqué ses conditions de travail dans une interview à *l'Humanité*.

ENTREPRISES

Hutchinson souhaite acheter Le Joint français

Hutchinson, la filiale caoutchouc industriel du groupe Total, a bon espoir de prendre 100 % du capital de la société Le Joint français, une filiale de la Compagnie générale d'électricité (CGE), avant la fin de l'année, a indiqué le président d'Hutchinson, M. Yves-René Nanot, le vendredi 3 octobre. Selon lui, cette opération devrait être réalisée dès que les conditions de vente d'une filiale d'entreprise nationalisée auront été précisées par les décrets d'application de la loi du 6 août 1986 sur les privatisations. Le groupe Hutchinson (3,6 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1985) considère que ses activités sont en grande partie complémentaires de celles du Joint français (au chiffre d'affaires de 450 millions de francs), qui fabrique des joints, mastics et diverses pièces en caoutchouc. La situation au Joint français, qui avait connu divers conflits sociaux dans les années 70, est désormais rétablie. La compagnie a dégagé 8 millions de francs de bénéfices en 1985.

Philip Morris a trouvé un acquéreur pour Seven Up

Le fabricant américain de cigarettes Philip Morris va vendre sa filiale de boissons non alcoolisées Seven Up à un groupe d'investisseurs conduit par la firme texane Hick and Haas pour 240 millions de dollars. En janvier dernier, Philip Morris avait décidé de céder l'ensemble des actifs de Seven Up à Pepsi Co, mais la transaction a été bloquée en vertu des lois anti trusts. Le groupe a ensuite vendu différentes filiales ou franchises à l'étranger et ses activités dans les produits alimentaires. Restait l'essentel. Hick and Haas avait déjà racheté dans ce secteur Dr Pepper et A and W Brands Inc.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 29 septembre au 3 octobre

En quête d'équilibre

LA Bourse de Paris a une nouvelle fois, cette semaine, fluctué en dents de scie, à la recherche d'un point d'équilibre qu'elle parvient de plus en plus difficilement à trouver ou à conserver. Evoluant un jour dans le sillage de Wall Street pour s'en désolidariser le lendemain, le marché a surtout analysé avec minutie les nombreux résultats semestriels de sociétés qui ont scandé la vie de la corbeille ces jours derniers.

D'une façon générale, les espoirs des boursiers ont rarement été déçus. En annonçant une progression de 227 % de son bénéfice net au 30 juin 1986 (576 millions de francs), Lafarge-Coppée (+ 4,3 %) a confirmé le réveil du bâtiment. L'annonce par Bouygues qu'il détient déjà 10,4 % du capital de Spie-Batignolles a, de surcroît, laissé filtrer l'idée que les grandes manœuvres ne sont pas terminées dans ce secteur. Leader mondial du « BTP » depuis qu'il a mis la main sur la Screg, Bouygues procédera dans un mois à un renforcement de ses fonds propres pour un montant de 1 milliard de francs. *D'aucuns supposent que cette rentrée d'argent frais pourrait très bien financer une prise de participation plus nette du groupe dans Spie.* Si Bouygues (chargé entre autres de la construction du pont de l'île de Ré) a le vent en poupe, GTM Entrepose (+ 14,3 %), Dumez (+ 3,9 %) et Maisons Phénix (+ 1,3 %) ne sont pas en reste, le sentiment d'une reprise prochaine des travaux publics, sinon du bâtiment, donne quelque vigueur à ce compartiment un moment délaissé.

Dans la série des « bonnes nouvelles », les boursiers ont aussi apprécié la hausse de 50 % des résultats semestriels de la Lyonnaise des eaux, et de 20,4 % du bénéfice du groupe Docks de France. Et la fête n'est, semble-t-il, pas finie. Un spécialiste de la place confiait le 3 octobre que les compagnies pétrolières (en particulier Total) pourraient afficher bientôt d'« *excellents résultats, hors effets de stocks* », de même que Thomson-CSF. La signature par Airbus du « *contrat du siècle* » avec l'américain Northwest a aussi contribué au bon climat du marché, le titre Crouzet (lié par ses activités à l'aérospatiale) gagnant pour sa part 7,8 %.

Occupés à étudier au cas par cas l'état de santé des sociétés cotées, les opérateurs ont ainsi peu réagi au refus de M. Mitterrand de signer les ordonnances sur le découpage électoral. Le 14 juillet, lorsque le président de la République avait planté une première banderille dans la cohabitation, en ne signant pas les ordonnances sur la privatisation, le marché avait perdu 2,18 %. *Le 2 octobre, il gagnait au contraire 0,69, après avoir, il est vrai, repris initialement 1,1 %.*

Quant au score final à l'issue des cinq séances hebdomadaires, *il s'avérait légèrement négatif* (– 0,1 %), les deux hausses du milieu de semaine n'ayant pu entièrement compenser les deux replis sensibles de lundi et mardi (– 1 % et – 1,38 %), ajoutés à l'effritement de vendredi (– 0,3 %).

En *début de période*, beaucoup de regards étaient tournés vers Washington la Communauté financière guettant vainement l'annonce d'une baisse possible des taux d'intérêt par le Japon ou la RFA, en marge des réunions du FMI. Si les espoirs ont sur ce point été une nouvelle fois déçus, la publication simultanée d'indicateurs économiques médiocres pour les Etats-Unis a fait s'éloigner la crainte d'un redémarrage de l'inflation. Wall Street s'en est mieux porté, tandis que Paris pouvait revenir à ses moutons.

Quel juste prix pour ELF ?

C'est donc l'esprit plus léger que les boursiers ont abordé les « affaires » qui donnent au marché un regain d'animation. Sous les lambris, on parlait avec entrain de l'offre publique d'échange (OPE) lancée par M. de Benedetti – via la Cerus et Pechelbronn – sur les Presses de la Cité. Une contre-offensive pourrait se dessiner le 6 octobre, lorsque le titre sera de nouveau coté. Les « *challengers* » de l'homme d'affaires italien ont, semble-t-il, pour nom Jimmy Goldschmidt, Hachette ou Havas (via la CEP). Autant de supputations susceptibles de donner aux opérateurs de nouvelles idées. Une bataille boursière autour des Presses de la Cité risquerait, en effet, d'entraîner des achats massifs de titres; ne serait-ce que pour décourager – par une hausse des cours – les candidats à la contre-OPA...

Autre dossier brûlant, le retour à la cotation de l'action ELF-Aquitaine a été diversement commenté. Le 1er octobre, le cours s'établissait à 320 F, soit 15 F au-dessus du prix offert par l'Etat. Si ce dernier, par l'intermédiaire de la charge spécialiste de la valeur ELF, n'avait pas vendu (500 000 titres mercredi notamment), le cours aurait probablement été plus ferme. Dès le lendemain, alors que l'action grimpait à 327 F, M. Pierre Joxe demandait l'annulation de la vente des actions ELF par l'Etat, estimant que le principe du « *juste prix* » n'était pas respecté. Comme c'était prévisible, les boursiers ne discernaient pour leur part aucun soupçon d'inconstitutionnalité dans le choix des pouvoirs publics (305 F par titre). « *Si l'Etat veut intéresser les petits investisseurs à son affaire, il est normal qu'il laisse une marge de progression au capital cédé* », entendait-on çà et là. Pour les particuliers, cette opération prenait fin le 3 octobre. Selon quelques professionnels, la demande aurait été « *particulièrement forte* ».

En fin de semaine, le marché apprenait que la filiale de la banque d'affaires londonienne Morgan Grenfell, MGSI (Morgan Grenfell Securities International) venait de placer en vingt-quatre heures un portefeuille d'une trentaine de titres de sociétés françaises, pour un montant supérieur à 100 millions de dollars. Ces valeurs lui avaient été confiées par un gros fonds d'investissement international (sans doute américain). Une bonne nouvelle pour la Bourse de Paris ? Oui... et non. Cette transaction a montré que des investisseurs étrangers continuaient de faire confiance aux valeurs de l'Hexagone. Mais la seule possibilité de voir s'effectuer de tels mouvements sans que les professionnels parisiens y soient associés donne à réfléchir. A quelques semaines de la grande déréglementation des marchés financiers anglais (« *Big Bang* »), la place française risque d'être court-circuitée par des concurrents à fort accent anglo-saxon. Au moment où la Bourse de Paris atteint une phase de maturité, il serait dommage qu'elle n'en tire pas tous les avantages.

ERIC FOTTORINO.

Valeurs diverses

	3-10-86	Diff.
Accor	445	– 1
Agence Havas	1 845	+ 27
Arjomari	2 050	– 2
Bic	611	+ 7
Bis	1 452	+ 2
CGIP	1 195	+ 7
Club Méditerranée	578	– 5
Essilor	3 220	+ 30
Europe 1	849	– 70
Hachette	2 692	+ 82
L'Air Liquide	752	+ 3
L'Oréal	3 515	– 50
Navigation Mixte	1 080	– 20
Nord-Est	190,10	+ 0,20
Sanofi	709	– 21
Skis Rossignol (1)	1 240	+ 40

(1) Coupon de 20 F.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	3-10-86	Diff.
Géophysique	295	– 25
Imétal	61	+ 3,10
INCO	89,90	– 1,30
Michelin (1)	2 670	– 40
Min. Penarroya	39	+ 0,80
RTZ	62	+ 1,50
ZCI	1,38	– 0,01

(1) Droit 320.

Bâtiment, travaux publics

	3-10-86	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 645	+ 5
Bouygues	1 418	+ 29
Ciments Français	712	+ 27
Dumez	1 858	+ 69
GTM	545	+ 68
J. Lefebvre	980	+ 15
Lafarge	1 445	+ 60
Maisons Phénix	238	+ 3
Poliet et Chausson	1 645	+ 84
SCREG	421,20	– 16,80
SGE-SB	81	inch.

Mines d'or, diamants

	3-10-86	Diff.
Anglo-American	98,80	– 1,70
Amgold	529	+ 3
Buf. Gold M.	142	– 10,90
De Beers	48,10	– 1,40
Drief. Cons.	110	+ 0,50
Gencor	92,80	– 4,80
Gold Field	56,30	+ 3,30
Harmony	83,10	– 0,40
Randfontein	697	+ 8
Saint-Helena	87,20	– 4,30
Western Deep	274	– 16

Banques, assurances

	3-10-86	Diff.
Bail Équipement	480	– 18
Bancaire (Cie)	1 155	– 29
Cetelem	1 330	– 49
Chargeurs SA	1 315	– 11
CFF	1 330	+ 15
CFI	522	– 6
Eurafrance	3 265	+ 155
Hénin (La)	788	+ 7
Imm. Pl.-Monceau	810	– 10
Locafrance	648	– 25
Locindus	1 180	+ 55
Midi	1 568	– 34
Midland Bank	517	– 34
O F P	1 470	+ 40
Paris. de réesc	821	– 39
Prétabail	1 678	– 22
Schneider	622	– 5
UCB	655	– 29

Pétroles

	3-10-86	Diff.
Elf-Aquitaine	324,50	inch.
Esso	493	– 21
Exxon	449,50	+ 8
Francarep	330	+ 3
Petrofina	1 480	+ 50
Pétroles B.P.	145	– 3
Primagaz	546	– 11
Raffinage	172	– 4
Royal Dutch	584	– 5
Sogerap	431	– 6
Total	460	+ 17

Alimentation

	3-10-86	Diff.
Béghin-Say	516	– 7
Bongrain	2 152	+ 12
BSN G.-Danone	4 155	– 45
Carrefour	3 445	+ 55
Casino	2 199	+ 144
Euromarché	2 850	+ 250
Guyenne et Gasc.	730	– 3
Lesieur	1 168	– 12
Martell	1 331	– 39
Moët-Hennessy	2 160	– 35
Nestlé	34 990	+ 1 690
Occid. (Gle) (1)	1 040	+ 40
Olida-Caby	165	– 24
Pernod-Ricard	989	– 1
Promodès	1 850	+ 20
St-Louis-Bouchon	705	– 8
C.S. Saupiquet	750	– 1
Source Perrier	790	– 20
Veuve Clicquot	5 100	+ 70

(1) Coupon de 22 F.

Matériel électrique services publics

	3-10-86	Diff.
Alsthom-Atlantique	330	– 5
IT-Alcatel	1 855	– 125
Crouzet	284	+ 14,50
Générale des Eaux	1 345	– 20
IBM	878	– 53
Intertechnique (1)	1 698	+ 79
ITT (2)	325,20	+ 0,60
Legrand	4 470	– 130
Lyonnaise des Eaux	1 348	+ 3
Matra	2 253	– 47
Merlin-Gérin	2 750	– 290
Moteurs Leroy-Somer	890	– 1
Moulinex	66,90	– 6,20
PM Labinal	739	+ 1
Radiotechnique	949	+ 46
SEB	564	+ 25
Siemens	2 275	+ 30
Schlumberger	233,50	+ 16,30
Signaux	518	– 22
Télémec. Electrique	2 850	– 15
Thomson-CSF	1 525	– 75

(1) Coupon 1,40 F.
(2) Coupon 21.

Métallurgie construction mécanique

	3-10-86	Diff.
Alspi	434	– 6
Avions Dassault-B.	1 230	– 40
Chiers-Châtillon	63,50	+ 5
De Dietrich	1 639	+ 89
FACOM	1 460	– 25
Marine Wendel	420	+ 2
Penhoët	1 370	– 35
Peugeot SA	1 123	– 19
Poclain	42,60	+ 3,60
Sagem	3 021	+ 21
Strafor	535	– 20
Valéo	641	+ 3
Vallourec	105,90	+ 9,90

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	3-10-86	Diff.
4 1/2 % 1973	1 785	– 6
7 % 1973	9 440	+ 5
10,30 % 1975	104,40	inch.
PME 10,6 % 1976	106,90	+ 0,10
8,80 % 1977	124,18	– 0,42
10 % 1978	106,40	– 0,10
9,80 % 1978	106,10	– 0,25
8,80 % 1978	100,22	– 0,09
9 % 1979	103,80	– 0,05
10,80 % 1979	110,30	– 0,27
13,80 % 1980	106,47	– 0,20
16,75 % 1981	108,44	– 0,53
16,20 % 1982	124,80	– 0,04
16 % 1982	126,45	– 0,35
15,75 % 1982	121,35	– 0,25
CNE 3 %	4 570	inch.
CNB bq. 5 000 F.	103,90	– 0,05
CNB Paribas 5 000 F	105	+ 0,50
CNB Suez 5 000 F	106	+ 1,30
CNI 5 000 F	104	+ 0,05

Filatures, textiles, magasins

	3-10-86	Diff.
Agache Willot	1 001	+ 66
BHV	576	– 1
CFAO	1 701	– 12
Damart-Serviposte	2 180	– 20
Darty	3 935	+ 95
DMC	560	+ 14
Galeries Lafayette	1 009	– 61
La Redoute	2 172	+ 81
Nouvelles Galeries	483,50	– 5,5
Printemps	541	– 8
SCOA	113,20	– 2,30

Produits chimiques

	3-10-86	Diff.
BASF	914	– 1
Bayer	993	+ 25
Hoechst	878	+ 28
Imp. Chemical (1)	102	– 3,45
Institut Mérieux	4 160	inch.
Laboratoire Bellon	1 938	+ 26
Norsk Hydro	139	+ 1,80
Roussel-Uclaf	1 455	– 35

(1) Coupon 1,35.

Bons du Trésor
(séance du 3 octobre 1986)

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Déc. 86.	93,02	92,99	93,02	0
Mars 87	93,22	93,14	93,22	+ 0,03
Juin 87.	93,21	93,14	93,21	+ 0,01
Sept. 87	93,21	93,15	93,21	+ 0,01

Volume estimé : 376.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 26 sept.	Cours 3 octobre
Or fin (kilo en barre)	91 950	91 600
– (kilo en lingot)	92 550	91 900
Pièce française (20 fr.)	551	549
Pièce française (10 fr.)	400	370
Pièce suisse (20 fr.)	590	581
Pièce latine (20 fr.)	528	536
● Pièce tunisienne (20 fr.)	532	522
Souverain	671	680
Souverain Elizabeth II	655	668
● Demi-souverain	350	361
Pièce de 20 dollars	3 310	3 240
– 10 dollars	1 600	1 605
● – 5 dollars	1 005	1 005
– 50 pesos	3 475	3 465
● – 20 marks	631	–
– 10 florins	560	560
● – 5 roubles	390	384

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Gerland	+ 15,7	Olida-Caby	– 12,7
GTM Entrepose	+ 14,3	Merlin-Gerin	– 9,5
Vallourec	+ 10,4	Europe 1	– 9,4
Amrep-Rey	+ 10	Moulinex	– 8,5
Euromarché	+ 9,6	UFB	– 8,2
Poclain	+ 9,2	Géophysique	– 7,8
Chiers-Châtillon	+ 8,5	Pechelbronn	– 7,7
Crouzet	+ 7,8	OPFI-Paribas	– 7,4
Casino	+ 7	Sovac	– 7,1
Bail Invest.	+ 5,7	Alcatel	– 6,3
Imétal	+ 5,4	Mid. Bank SA	– 6,2
Intertechnique	+ 5,4	Gal. Lafayette	– 5,7

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	29 sept.	30 sept.	1er oct.	2 oct.	3 oct.
RM	1 070 317	1 066 873	1 196 298	1 174 870	1 802 245
Comptant					
R. et obl.	6 867 857	7 687 606	7 445 243	5 183 307	6 853 909
Actions	226 624	287 349	293 311	238 190	259 286
Total	8 164 808	9 041 828	9 934 852	6 596 267	8 915 440
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	146	144,5	146,5	147,3	–
Étrangères	112,4	111,5	111,7	111	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)					
Tendance	384,2	379,5	382,5	386,5	384,9
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	148,4	146,2	148,5	150	149,8

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 3 octobre

COURS	ÉCHÉANCES			
	Oct. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Premier	110,40	111,70	111,55	111,20
+ haut	110,40	111,75	111,65	111,25
+ bas	110,40	111,30	111,25	110,80
Dernier	110,40	111,70	111,65	111,20
Compensation	110,40	111,70	111,65	111,20

Nombres de contrats : 12 628

Empain-Schneider : la « raffinerie » simplifiée

La simplification des structures du groupe Empain-Schneider, souvent qualifié de « raffinerie » tant était complexe le réseau des participations et holdings, arrive à son terme. Est créé un holding de tête qui résultera de l'absorption de la SPEP (Société parisienne d'études et de participations) par la SOPINFI (Société parisienne industrielle et financière), et qui prendra le nom de Société parisienne d'entreprises et de participations (SPEP). Des assemblées générales d'actionnaires prévues en décembre se prononceront sur la parité d'échange offerte (neuf actions SOPINFI contre dix actions SPEP) et sur la possibilité d'émissions obligataires (obligations remboursables en actions et obligations avec bons de souscriptions d'actions).

La nouvelle SPEP comptera quatre actionnaires principaux : le groupe AXA et Pargesa (un des holdings du groupe Bruxelles-Lambert) pour 20 % environ chacun, les AGF (Assurances générales de France) et Paribas pour 5 % environ chacun, leurs parts pouvant s'élever à 10 % lors de prochaines augmentations de capital. La participation de la Financière Empain, jusque-là actionnaire à 12 % de la SPEP absorbée, sera diluée dans le reste du capital réparti dans le public.

Ce nouveau holding de tête pèse dans l'immédiat 1,5 milliard de francs, mais il est envisagé d'augmenter sa surface financière par des appels au public. Il détiendrait de façon majoritaire deux participations. D'une part, la FAGAZ, société qui rassemble tous les actifs belges du groupe. D'autre part, Jeumont-Industrie, holding intermédiaire, qui aura en portefeuille deux catégories de participations. Il aura en charge d'un côté la diversification dans les services (c'est lui qui recueillera la participation, les 7,2 % détenus jusque-là par la SPEP dans le capital de la Société internationale de banque contrôlée par Bruxelles-Lambert), de l'autre, et majoritairement, le « grand Schneider » issu de l'autre simplification de structures décidée par M. Didier Pineau-Valencienne, président-directeur général de Schneider SA.

Le « grand Schneider » résulte de l'absorption par Schneider SA de la SODIF (Société de développement et d'investissements) et de la CFDE (Compagnie financière de développement des entreprises). Aux assemblées générales des actionnaires qui se réuniront en décembre prochain seront proposés des échanges d'actions sur la base de trois actions Schneider SA contre quatre actions CFDE et huit actions Schneider SA contre trois actions SODIF. A l'issue de l'absorption, le capital de Schneider SA atteindra 900 millions de francs et les fonds propres environ 1,5 milliard de francs. Il sera alors demandé aux actionnaires de Schneider SA d'autoriser une augmentation de capital pour le porter à un montant maximum de 2 milliards de francs et une émission d'obligations remboursables en actions et d'obligations avec bons de souscriptions d'actions.

C'est ce « grand Schneider » qui regroupera les trois ensembles industriels que sont Jeumont-Schneider (transport, énergie, téléphonie) détenu à 100 %, Spie-Batignolles (bâtiment, travaux publics) détenu à 57 % et Merlin-Gerin (appareillage et équipements électriques) détenu à 44 %.

M. Pineau-Valencienne estime qu'il est ainsi parvenu à l'aboutissement des efforts qu'il a entrepris depuis plusieurs années, pour faire d'un groupe « *fruit de fusions successives et de rapprochements de grandes familles, un véritable groupe capitaliste* ». « *J'ai réduit l'autocontrôle à zéro* », affirme-t-il aujourd'hui. « *C'était mon premier objectif* ». Le second – constituer un « *véritable système capitaliste* » capable de soutenir le développement des entreprises industrielles du groupe – est en passe d'être atteint avec l'arrivée de partenaires qui « *pèsent lourd* » en termes financiers.

Ces nouvelles structures permettront en tout cas à M. Pineau-Valencienne de mieux résister aux attaques extérieures dont son groupe a fait l'objet récemment : celle de la Navigation Mixte, le groupe de M. Fournier (qui détient aujourd'hui plus de 10 % de Schneider SA sans compter ses participations dans les holdings de tête), celle de Framatome, le constructeur français de chaudières nucléaires (filiale à 65 % de la Compagnie générale d'électricité et à 35 % du Commissariat à l'énergie atomique et qui a acquis 12,55 % de Schneider SA), celle, enfin, de Bouygues qui vient de racheter 10,04 % de Spie-Batignolles...

CLAIRE BLANDIN.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK
Légère hausse

Les incertitudes relatives à l'évolution de l'économie, des taux d'intérêt et du dollar ont contenu un regain d'optimisme cette semaine passée à Wall Street, dans un marché modérément actif. L'indice des valeurs industrielles a terminé avec des gains de 4,50 points par rapport à la clôture de vendredi dernier à 1 774,18. Celui des transports a fortement progressé en raison de la perspective d'un accroissement du trafic et des tarifs aériens. Le taux de chômage a progressé de 0,2 % en septembre, mais la réaction positive a été de courte durée vendredi à Wall Street. Les analystes ont alors attribué les prises de bénéfices à une remontée des taux d'intérêt sur le marché du crédit, basée sur la crainte que les bénéfices des entreprises américaines ne soient affectés par le marasme des affaires.

	Cours 26 sept.	Cours 3 oct.
Alcoa	36 3/4	36 5/8
ATT	23	22 1/2
Boeing	53 1/2	53 1/2
Chase Man. Bank	36 5/8	36 5/8
Du Pont de Nemours	79 1/2	79
Eastman Kodak	54 1/8	55
Exxon	65 3/4	67 1/2
Ford	50 7/8	53 7/8
General Electric	72 5/8	71 1/4
General Motors	68 1/2	66 3/8
Goodyear	32 1/2	33 3/4
IBM	135 1/2	130 5/8
ITT	48	49 1/8
Mobil Oil	36 5/8	37 5/8
Pfizer	58 1/4	57 3/4
Schlumberger	33 1/4	34 7/8
Texaco	33 7/8	33 7/8
UAL Inc.	56 3/4	58 1/4
Union Carbide	20 7/8	20 7/8
US Corp.	23 5/8	26 1/4
Westinghouse	52 3/8	53 7/8
Xerox Corp.	52 3/8	51 5/8

LONDRES
Fléchissement

La fragilité continue de la devise britannique et la crainte d'un relèvement des taux d'intérêt alors que le Japon et la RFA ne prenaient aucune décision, *dans le sens d'un abaissement*, à l'issue de la réunion annuelle du FMI à Washington, ont pesé sur les cours au London Stock Exchange. Le marché obligataire a fléchi, notamment sur les fonds d'Etat tandis que le secteur bancaire perdait aussi un peu de terrain. *Les investisseurs sont surtout axés sur la prochaine privatisation de British Gas,* prévue pour le mois de décembre.

Indices « F.T. » : industrielles : 1 234,0 (contre 1 238,4) ; mines d'or, 328,6 (contre 328,3) ; fonds d'Etat, 82,75 (contre 83,39).

	Cours 26 sept.	Cours 3 oct.
Beecham	390	406
Bowater	313	318
Brit. Petroleum	658	681
Charter	266	258
Courtaulds	285	277
De Beers (*)	740	715
Free St. Ged. (*)	12 3/16	143
Glaxo	935	943
Gt. Univ. Stores	14 1/8	13 7/8
Imp. Chemical	10 13/16	10 27/32
Shell	898	911
Unilever	17 51/64	18 19/64
Vickers	393	381
War Loan	34 7/8	34 7/8

(*) En dollars.

FRANCFORT
Bonne tenue

La Bourse de Francfort a fait bonne figure cette semaine, digérant assez bien les résultats décevants de l'assemblée annuelle du FMI. L'indice de la Commerzbank a clôturé à 2 009,9 points, soit 24,8 de plus que la semaine dernière. L'événement de la semaine a été l'annonce, vendredi, de l'augmentation de capital de Nixdorf (ordinateurs), qui propose aux actionnaires des conditions très favorables (une action au prix de 400 DM, pour six déjà détenues). Le titre a fait un bond de 12,50 DM à 736 DM, gagnant ainsi sur l'ensemble de la semaine 30 DM.

	Cours 26 sept.	Cours 3 oct.
AEG	309	315,80
BASF	274,10	275
Bayer	294	300,50
Commerzbank	315,50	319
Deutschebank	787	789
Hoechst	260	264,50
Karstadt	435	453
Mannesman	167,80	169
Siemens	679,50	699,90
Volkswagen	477,50	496

TOKYO
En baisse

Les cours ont plongé pendant quatre séances consécutives cette semaine à la Bourse de Tokyo, l'indice perdant alors 1 162,08 yens avant de se reprendre vendredi et samedi pour terminer à 17 606,45 yens contre 18 181,21 la semaine précédente. De son côté, l'indice général a baissé à 1 454,67 contre 1 529,81.

Les pertes ont surpris les analystes, qui s'attendaient à une reprise des achats des maisons de titres avec le début de leur nouvel exercice le 1er octobre.

	Cours 26 sept.	Cours 3 oct.
Akaï	363	348
Bridgestone	620	675
Canon	945	970
Fuji Bank	1 700	1 680
Honda Motors	1 210	1 240
Matsushita Electric	1 670	1 700
Mitsubishi Heavy	590	598
Sony Corp.	3 190	2 900
Toyota Motors	1 890	1 930

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Sur écoutes

La confiance dans la parole donnée – ainsi qu'en atteste la devise *« Dictum meum pactum »* qui s'inscrit en exergue sur le fronton de la Bourse de Londres et qui de tout temps a régi les rapports dans la City londonienne – est en train de perdre sa signification. L'enregistrement automatique de toutes les conversations téléphoniques au moyen de systèmes extrêmement perfectionnés s'étend rapidement dans toutes les grandes banques et institutions ayant élu domicile dans la capitale britannique.

La raison à la base d'un changement radical par rapport à une longue tradition qui privilégiait le verbe au détriment du droit romain et des contrats américains, état d'esprit dans la ligne d'un pays doté d'une Constitution non écrite, tient à l'afflux des banques étrangères à Londres dans le sillage du « Big Bang », conséquence lui-même de l'internationalisation et de la globalisation de tous les grands marchés des capitaux. Cela a entraîné une augmentation phénoménale du nombre de transactions journalières dans un marché qui tend à fonctionner vingt-quatre heures par jour, a accru la rapidité à laquelle elles sont effectuées dans un environnement rendu de plus en plus volatile par la multiplicité et la diversité des participants et des instruments.

Pour éviter les erreurs inéluctables, encore que leur nombre demeure faible, et pour rendre plus difficiles les opérations individuelles auxquelles se livrent de temps à autre des courtiers plus soucieux d'eux-mêmes que des établissements les employant, un quart des 300 plus grandes banques opérant dans la City ont maintenant installé des équipements permettant d'enregistrer en permanence toutes les conversations téléphoniques. Comme la totalité des transactions s'effectuent par téléphone, ce sont donc tous les marchés qui sont ainsi mis sous surveillance, l'obligataire tout comme ceux des actions, des changes, des matières premières, des produits commerciaux et des instruments financiers à terme.

Tournant délibérément le dos à la devise *« My word is my bound »*, la très britannique maison Alexanders Laing & Cruickshank Gilts Ltd a adressé à ses clients une lettre les informant que, *« par suite des changements intervenant sur le marché et de l'augmentation du chiffre d'affaires attendu à partir de la fin d'octobre* (la date du « Big Bang » est fixée au 27 octobre), *nous avons décidé d'enregistrer toutes les conversations téléphoniques »*. Les bureaux à Londres de la banque allemande Westdeutsche Landesbank ont, de leur côté, annoncé à leur clientèle *« qu'ils étaient en voie d'installer des enregistreurs dans la salle de transactions et dans les départements recevant les instructions des clients, et qu'ils espéraient que ceux-ci accepteraient cette décision »*.

Cela ne fait évidemment pas l'affaire de tout le monde. Les chasseurs de têtes, en particulier, dont le négoce est extrêmement rentable, devront dorénavant renoncer à débaucher en téléphonant sur le lieu de travail et appeler les candidats potentiels à leur domicile, le soir ou très tôt le matin. En revanche, Dictaphone, avec son équipement Veritrac qui peut s'accommoder de 60 lignes de téléphone, et Philips, qui assure que la quatrième génération de son système peut enregistrer simultanément jusqu'à 44 lignes, se frottent les mains. *« Ayez confiance dans la parole donnée aussi longtemps qu'elle est enregistrée »* est un slogan qui ne devrait pas tarder à fleurir dans les publicités des firmes spécialisées.

Autre facteur d'inquiétude pour les euro-banquiers présents à Washington : la manière dont a été traité le problème de la dette extérieure mexicaine. Les banques commerciales internationales, littéralement violées par les Mexicains avec la bénédiction des autorités monétaires présentes dans la capitale américaine, ont accepté de prêter une dizaine de milliards de dollars supplémentaires à Mexico et de rééchelonner à nouveau une grande partie de la dette existante. Tout cela n'aura pour effet que de décourager davantage les eurobanques de s'intéresser au sort de l'Amérique latine, et par voie de conséquence aux autres pays en voie de développement.

L'avantage provisoirement acquis par les Mexicains pourrait fort bien se retourner contre eux. En tout état de cause, ce petit jeu a peu de chances de se renouveler. Si le Mexique a peu à perdre, encore que sa situation de pays exportateur de pétrole l'enferme dans des limites fragiles, les deux autres principaux débiteurs d'Amérique latine, Venezuela et Brésil, feraient bien de se méfier d'une attitude jugée comme trop *« arrogante »*, d'autant plus qu'ils ne bénéficient pas d'une frontière commune avec les Etats-Unis. Comment le Brésil, pour ne citer que lui, peut-il se montrer si cavalier à l'égard de ses créanciers alors que son commerce extérieur enregistre un excédent de l'ordre de 12 à 14 milliards de dollars ? Ce n'est pas la faute des eurobanquiers si le Brésil gaspille son argent en dépenses inutiles, en commissions corruptives et en transferts plus ou moins illicites de capitaux à Miami.

Bien au-delà de considérations que la pudeur même empêche d'appeler mesquines, l'abaissement concomitant des marges *(spread* ou *margin)*, c'est-à-dire du bénéfice des banques par rapport au niveau de leur refinancement dans les devises intéressées, rend impossible l'accumulation d'intérêts suffisants à compenser toute perte en principal. Or c'est là que réside le fond du problème.

Les pays latino-américains vont de plus en plus refuser de rembourser leurs emprunts sous prétexte que les intérêts qu'ils ont versés, au cours des ans, non seulement ont permis de servir leur dette, mais aussi de repayer le principal. Les europrêteurs ne partagent pas cette opinion. La diminution des taux d'intérêt sur les prêts concernés, a été si forte au cours des dernières années qu'il ne reste pour beaucoup que les yeux pour pleurer. La situation financière précaire d'un nombre croissant de banques commerciales l'atteste.

Les retombées dangereuses du FMI

Les Allemands sont-ils des génies ou les autres pays européens sont-ils stupides ? C'est la question que se posent les banquiers internationaux revenant des Etats-Unis après l'assemblée du FMI. Cette dernière assemblée a fait l'effet d'une partie de bras de fer entre Washington et Bonn. Refusant de se plier au vœu américain de voir les taux d'intérêt abaissés en Allemagne, les Germains sont paradoxalement arrivés à persuader les Européens de défendre les parités existantes, fût-ce au prix de leurs propres réserves en devises, afin que Bonn n'ait pas à réduire ses taux d'intérêt à court terme. Or ce sont eux qui, parce que trop élevés, mettent à mal le dollar et les autres devises européennes.

Dans ces conditions, était-il raisonnable pour les banques centrales anglaises, françaises et italiennes, par exemple, d'intervenir sur les marchés des changes en vendant des deutschemarks afin d'éviter que la devise allemande ne se réévalue davantage ? Cela n'empêchera pas les monnaies concernées de se dévaluer encore plus vis-à-vis du deutschemark parce que chacun est au fait du caractère entièrement artificiel de la situation actuelle.

Un réalignement au sein du SME est d'ores et déjà prévisible – et tout ça pour satisfaire l'orgueil germanique alors que rien ne semble indiquer, bien au contraire, que la croissance économique allemande est excessive.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le sursaut du caoutchouc

Les cours du caoutchouc à Singapour ont connu ces derniers mois une sensible progression, de 153 cents par kilo début avril à 188 cents le 2 octobre (après une pointe à 195 cents en septembre). A cette date, le prix indicateur de l'INRO (organisation internationale du caoutchouc naturel), calculé sur les cinq dernières séances de Bourse à Kuala-Lumpur et à Singapour, s'établissait à 200,5 cents malaisiens. Du jamais vu depuis deux ans et demi. En 1985, le stock régulateur de l'INRO parvenait à peine, malgré ses achats de soutien, à défendre le plancher de 171 cents fixé par l'accord international, qui doit être renégocié à Genève à compter du 6 octobre. La plupart des experts estimaient dès lors que 1986 serait une mauvaise année pour le caoutchouc, compte tenu du déséquilibre entre une production croissante et une demande en stagnation.

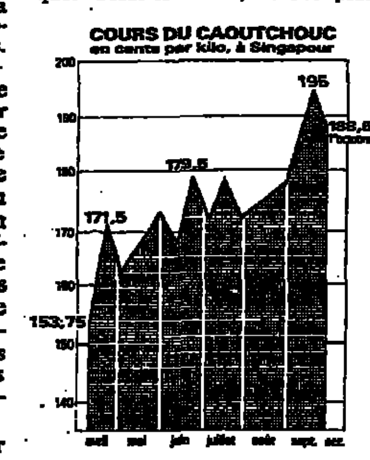
PRODUITS	COURS DU 3-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	948,50 (– 12) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	814,50 (–1) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 620 (– 17) Livres/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 140 (– 62) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	2 220 (– 273) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	2 052 (+ 52) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	268,25 (+ 4) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	169,75 (– 20) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	150,70 (+ 0,20) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le redressement des cours, à leur plus haut niveau depuis deux ans et demi, traduit de fortes tensions sur l'offre des pays asiatiques. A peine passée la période d'hivernage (de février à avril), pendant laquelle les hévéas ne sont plus saignés, les plantations de Malaisie ont subi de graves intempéries, retardant la reprise de l'exploitation. Cet hivernage «forcé» a entraîné une chute de 1,9 % de la production dans la péninsule, qui n'atteignait au premier semestre que 696 202 tonnes. Dans le même temps, Kuala-Lumpur a dû en revanche faire face à un réveil de la demande et puiser dans ses stocks. Ses exportations de gomme atteignaient en effet, le 30 juin, 741 420 tonnes. La relance de la consommation, assez nette au Japon, en Corée, à Taïwan et en Chine, a aussi coïncidé avec les difficultés rencontrées par la Thaïlande et l'Indonésie pour honorer leurs livraisons. Touchés à leur tour par le mauvais temps, ces pays sont actuellement contraints de demander des délais supplémentaires à leurs clients pour acheminer le caoutchouc.

En Europe de l'Ouest, le léger mieux dont bénéficie l'industrie automobile s'accompagne d'un accroissement, certes limité, de la production de pneus. En temps normal, les prix n'auraient réagi que faiblement à ce redémarrage encore modeste. Mais les stocks de gomme chez la plupart des fabricants de pneumatiques sont tombés tellement bas l'été dernier (parfois moins d'une semaine de consommation !) que la filière du caoutchouc s'est retendue à la première alerte : ne disposant pas de matière première dans leurs entrepôts, les producteurs de pneus se sont tournés vers les plantations, au moment où celles-ci ne pouvaient répondre sur-le-champ à leurs besoins. Ceux qui avaient «joué» le caoutchouc à la baisse ont de surcroît racheté leurs positions, accélérant le raffermissement des prix.

Selon les professionnels, la consommation de caoutchouc naturel devrait à nouveau progresser au second semestre, en particulier aux Etats-Unis, dans le secteur des pneus «poids lourds» à carcasse radiale. Grâce à ses qualités d'adhérence au métal, le « naturel » regagne ici du terrain face au synthétique. Celui-ci ne représente plus



« que » 67 % des utilisations totales de gomme, contre 70,3 % à son apogée, en 1978.

Si le caoutchouc étend son emprise aux immeubles, pour les protéger des secousses telluriques, cet usage statique ne sera jamais que marginal. Des études sont toutefois menées pour placer des patins de gomme sous les fondations des maisons, sous les rails et les ponts, dans le bitume aussi, pour stabiliser les chaussées. L'automobile, débouché principal de cette matière première, illustre en revanche la maxime d'origine, suivant laquelle « tout ce qui bouge a besoin de caoutchouc »...

ÉRIC FOTTORINO.

LES DEVISES ET L'OR

Attaques sur la livre sterling et le dollar

Rien ne va plus pour la livre sterling, victime de fortes attaques sur les marchés des changes, et qui a dû être vigoureusement soutenue, non seulement par la Banque d'Angleterre, mais aussi, fait nouveau, par la Banque fédérale d'Allemagne. Le dollar, lui, après un fléchissement initial, puis une légère reprise, a commencé à glisser, passant à nouveau la barre des 2 DM, face à un deutschemark dont la trop bonne santé provoque des tensions au sein du système monétaire européen, notamment en ce qui concerne les Français.

La livre sterling, donc, est en mauvaise posture. Comme nous l'indiquions la semaine dernière, le déficit croissant de la balance commerciale britannique (un record au mois d'août), celui de la balance des paiements, les perspectives peu riantes du marché du pétrole et l'ascension du Parti travailliste.

Mardi, la Banque d'Angleterre rendit publique une baisse de 372 millions de dollars de ses réserves de devises. Ces dernières avaient bien augmenté de 3,5 milliards de dollars en septembre, pour atteindre 22,4 milliards, mais il fallait tenir compte des 4 milliards de dollars reçus ce même mois au titre de l'emprunt international de 4 milliards de dollars contracté par la Grande-Bretagne. Cette baisse des réserves qui, au surplus, ne tenait pas compte des pertes subies ces derniers jours, provoqua un nouvel accès de faiblesse de la livre, tombée, en fin de semaine, à son plus bas cours historique vis-à-vis du deutschemark, à 2,8850 DM, et battant son record de baisse de moyenne pondérée vis-à-vis de toutes les devises.

La Banque d'Angleterre a dû à nouveau puiser dans ses réserves pour défendre sa monnaie, aidée, fort curieusement, par la Banque fédérale d'Allemagne, très active toute cette semaine, ce qui fait naître des rumeurs suivant lesquelles la Grande-Bretagne serait devenue *de facto* un membre du Système monétaire européen pour une durée expérimentale de trois mois. Officiellement, ni confirmation, ni démenti, bien entendu. Toutefois, les milieux bien informés avancent qu'à Washington, la semaine dernière, un accord aurait pu être conclu entre la Grande-Bretagne et la RFA pour harmoniser les politiques. Auparavant, la Banque d'Angleterre vendait des dollars pour empêcher la livre de baisser, tandis que la Bundesbank en achetait pour freiner la chute du billet vert. Depuis mardi dernier, les deux banques centrales vendent du deutschemark pour essayer de stopper la hausse de la monnaie allemande.

Cette hausse, enrayée un moment par l'espoir, un peu fou, d'un accord lors de la réunion du groupe des Cinq à Washington, marquée en réalité par un échec, reprenait lundi aux dépens du dollar, dont la glissade apparaissait inéluctable. On attendait, en outre, les résultats du commerce extérieur des Etats-Unis pour le mois d'août. Les pessimistes prévoyaient un déficit allant jusqu'à 21 milliards de dollars, contre 18 milliards en août (nouveau record historique), les optimistes avançaient 15 ou 16 milliards. Pour limiter les dégâts, la Bundesbank intervenait. Miracle ! Ce fut 13 milliards de dollars, un recul de 4 milliards de dollars pour le déficit. Du coup les marchés des changes se trouvaient pris à contrepied et le dollar remonta partout, car ce recul spectaculaire pouvait amorcer un reflux de l'énorme déficit commercial américain, tant attendu et pronostiqué par le Fonds monétaire international, pour 1987 il est vrai. L'enthousiasme retomba un peu lorsque l'on réalisa que le recul était dû essentiellement aux importations (– 15,5 %) et pas du tout aux exportations, en baisse de 0,5 %.

Relevons toutefois que, selon trois études américaines, l'Allemagne et le Japon ne sont pas les seuls responsables du déficit américain. Il faut ajouter le Canada, le Mexique et des pays asiatiques comme la Corée du Sud dont les monnaies n'ont guère varié par rapport au dollar. Au total, par rapport à cent trente et une monnaies, le billet vert n'aurait baissé que de 6 %.

En fin de semaine, en tout cas, la devise des Etats-Unis faisait preuve, à nouveau, de faiblesse, sur l'annonce d'une progression du chômage aux Etats-Unis à 7 % (+ 0,2 %). Cette progression, pour les marchés, signifie deux choses : la première est que l'économie américaine n'est toujours pas en reprise, la seconde est que les taux ne risquent pas de remonter dans l'immédiat, et même qu'ils pourraient encore baisser outre-Atlantique, deux facteurs baissiers pour le dollar. Vendredi soir, le billet vert était retombé en dessous de 2 DM et de 6,55 F. *In extremis*, on apprenait que, selon M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, on devait intervenir pour stopper le recul du billet vert susceptible de relancer l'inflation. Qu'en pense M. James Backer, secrétaire au Trésor, qui, au cours de la session du Fonds monétaire cette semaine, tout en s'abstenant de nouvelles déclarations fracassantes, n'en a pas moins réaffirmé qu'il jugeait «inacceptable» le déficit des échanges américains avec le Japon et la RFA, un nouveau repli du dollar pouvant s'avérer nécessaire, couplé avec une relance dans ces deux derniers pays ? M. Gérard Stoltenberg, ministre allemand des finances, a calmement mais fermement répondu que l'excédent commercial de son pays allait fortement diminuer en 1987, presque de moitié, a-t-il hasardé.

En Europe, le regain de fermeté du deutschemark a soumis le Système monétaire à de nouvelles tensions. La Banque du Danemark et la Banque de France ont dû, à nouveau, défendre leur monnaie. A Paris, l'institut d'émission bloque toujours le cours du deutschemark à 3,2760 F. Il lui en a coûté environ 1,5 milliard de deutschemarks pour la semaine, dont la majeure partie à la veille de week-end. Les rumeurs d'un réaménagement du SME recommencent à courir. Notons toutefois qu'il paraît difficile au gouvernement allemand de faire quoi que ce soit avant les élections législatives de janvier prochain.

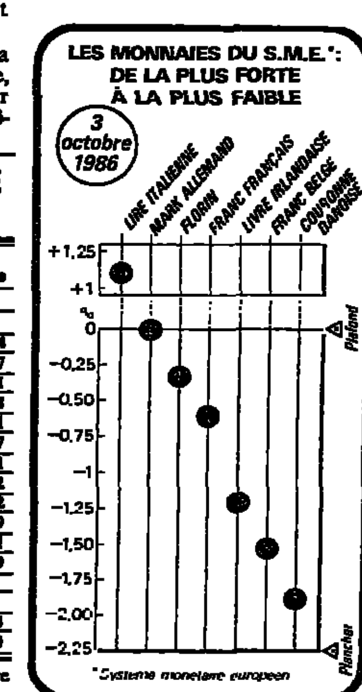
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 29 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,4485	–	15,2985	61,7665	50,8751	2,4164	44,3164	0,0724
	1,4360	–	14,9365	60,3136	48,8998	2,3574	43,2526	0,0707
Paris	9,4208	6,5400	–	403,95	327,49	15,8009	289,82	4,7391
	9,6140	6,6950	–	403,80	327,38	15,7826	289,57	4,7314
Zurich	2,3321	1,6190	24,7555	–	81,0716	3,9115	71,7482	1,1731
	2,3889	1,6580	24,7647	–	81,0758	3,9085	71,7128	1,1717
Francfort	2,8766	1,9970	30,5352	123,34	–	4,8248	88,4998	1,4471
	2,9366	2,0450	30,5452	123,34	–	4,8208	88,4516	1,4452
Bruxelles	59,6222	41,39	6,3287	25,5651	207,26	–	18,3425	2,9992
	60,9151	42,42	6,3361	25,5850	207,43	–	18,3478	2,9979
Amsterdam	3,2594	2,2565	34,5041	139,37	112,99	5,4517	–	1,6351
	3,3200	2,3120	34,5392	139,45	113,06	5,4503	–	1,6339
Milan	1987,80	1380	211,01	852,37	691,03	33,3413	611,56	–
	2001,94	1415	211,35	853,44	691,93	33,3569	612,02	–
Tokyo	221,62	153,85	23,5249	95,0278	77,0405	3,7170	68,1808	0,1114
	221,50	154,25	23,0396	93,0338	75,4279	3,6363	66,7171	0,1098

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 26 septembre, 4,2508 F contre 4,3404 F le vendredi 3 octobre.



*Système monétaire européen

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La déprime

Il y a peut-être un potentiel de baisse des taux en Europe, comme l'affirmait, la semaine dernière, M. Daniel Lebègue, directeur du Trésor, devant les analystes financiers, mais, pour l'instant, rien n'apparaît à l'horizon, bien au contraire. Sans doute, comme l'ajoutait M. Lebègue, reprenant les propos de M. Balladur et répondant, par avance, aux interrogations des milieux financiers métropolitains, la France, qui a bien besoin d'une nouvelle baisse des taux, ne peut faire cavalier seul. Elle est, comme chacun sait, accrochée à l'Allemagne et, au surplus, toute décision unilatérale lui est interdite actuellement par la situation du franc, que la Banque de France doit soutenir à bout de bras face à un deutschemark trop fort *(voir la rubrique « Les devises et l'or »)*.

Par ailleurs, la Banque fédérale d'Allemagne se refuse énergiquement à abaisser ses taux, son président, l'intraitable Karl Otto Poehl allant jusqu'à affirmer que, s'il était logique avec lui-même, c'est-à-dire avec les critères de la banque, il relèverait les taux, pour éviter les surchauffes et la reprise de l'inflation outre-Rhin. Il fallait donc être bien content de voir la Bundesbank observer le *statu quo*. Mais, en réalité, les taux d'intérêt ont tendance à monter en Allemagne, comme en témoignent les conditions du dernier emprunt fédéral, 4 milliards de deutschemarks à douze ans, dont le taux nominal remonte à un peu plus de 6%, après le fléchissement en dessous de cette barre observé précédemment.

Sans doute, bien des banquiers en Allemagne affirment qu'à son heure, à l'abri des pressions dont elle a horreur, la Bundesbank se résignera à réduire ses taux. M. Walter Seipp, président de la Commerzbank, l'un des trois grands d'outre-Rhin, pense qu'une telle mesure, d'ici un mois, demeure *« tout à fait possible »*, ajoutant qu'il était prêt à engager un pari à ce sujet. Il ajoutait aussi que moins on en parlerait, plus on aurait de chances d'amadouer la Bundesbank : il ne faut jamais faire perdre la face à un partenaire. Si un spécialiste comme M. Lebègue, directeur du Trésor, entrevoit encore une baisse des taux, d'autres, en Allemagne, voient tout le contraire, estimant qu'on est arrivé à la fin du cycle déflationniste et que le loyer de l'argent ne peut que remonter.

Tous ces éléments font qu'à Paris une certaine déprime règne maintenant. Sur le MATIF, les cours sont remontés, de 112,25 à 111,60 sur l'échéance décembre, et les rendements se sont un peu tendus, atteignant 8% sur certains emprunts d'Etat précédemment émis, comme le 9,80%, par exemple, qui fait partie du « gisement » du MATIF. Par ailleurs, les investisseurs institutionnels sont très partagés : les uns redoutent un redémarrage des taux à la hausse l'année prochaine, réclament des emprunts à taux variables que leur refusent les emprunteurs, les autres assurant qu'une ultime baisse des taux est encore à prévoir et tiennent ferme aux emprunts à taux fixe, dont les cours se valorisent, on le sait, lorsque le loyer de l'argent à long terme diminue.

En attendant, dans cette ambiance morose, l'émission jeudi de 5 milliards de francs d'obligations assimilables par le Trésor, qui poursuit imperturbablement ses adjudications mensuelles, a été accueillie avec un enthousiasme très modéré, décotant, même un petit peu vendredi. Son taux moyen de 7,70 %, il est vrai, se compare avec défaveur à celui de 8 % évoqué précédemment. Quant à l'emprunt EDF lancé la semaine prochaine, il risque d'être, lui, très fraîchement accueilli, avec ses 8 % de taux nominal et ses 8,05 % de rendement brut, sur la tranche de 2 milliards de francs à taux fixe. Il y a bien deux autres tranches (2 milliards au total) à taux variable, mais elles font l'objet d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels, et le marché n'en verra pas le moindre titre. En ce qui concerne les emprunts antérieurs, pris dans la «glu», le chef de file distille celui de la BEI, et les souscripteurs à celui de la CAECL sont solidement «collés» pour une bonne part.

Notons enfin que, selon les statistiques de TGF, l'encours des SICAV court terme a augmenté de 6,6 milliards de francs en septembre 1986, contre 19,9 milliards de francs en août et 10,1 milliards de francs en juillet. Compte tenu d'une augmentation de 1 milliard de francs pour la valeur liquidation des actifs, la progression réelle a été de 5,6 milliards de francs. Cette progression, en brut, a été de 1,7 milliard de francs pour le groupe Caisse des dépôts-Caisse d'épargne, de 1,5 milliard pour le Crédit agricole (46 milliards d'en-cours total) avec 14,68 % du marché, 1,4 milliard pour la BNP et 1,1 pour le groupe du CIC.

F. R.

Le Monde

Le président de la République accueille Jean-Paul II

« Refuser la domination du crime et de la haine »

LYON
de notre envoyé spécial

Jean-Paul II a été accueilli à l'aéroport de Lyon-Satolas par le président de la République, M. François Mitterrand, par M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, accompagné de plusieurs membres du gouvernement, et par les autorités locales et régionales, ainsi que par le cardinal Decourtray, archevêque de Lyon, par le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, et par Mgr Vilnet, président de la Conférence des évêques de France.

Dans son allocution d'accueil, le président de la République a déclaré au pape : « *De nouveau, la France vous accueille avec joie et respect dans sa diversité de croyances et de convictions. Notre peuple tout entier est fier de dérouler pour vous les noms de ces villes, de ces quartiers ou de ces villages où se raconte son passé, où se vit sa continuité : Lyon, la Croix-Rousse, Gerland, Fourvière, le Prado, Taizé, Paray-le-Monial, Ars, Annecy.* » « *Ce sont des noms*, ajoute le président de la République, *que je ne puis moi-même prononcer sans en retenir la force et la beauté. Ce sont autant d'étapes spirituelles que les catholiques accompliront avec vous dans l'union de leur foi. Soyez le bienvenu.* »

« *A l'heure où dans tant et trop d'endroits du monde déferle la violence*, poursuit M. Mitterrand, *où trop d'êtres humains continuent d'être la proie de la nature, de l'injustice des privilèges, des folies de l'intolérance, où l'on fait bon marché des droits et de la dignité de la personne ; à l'heure où le terrorisme – et la France n'est pas épargnée – frappe, n'est-ce pas l'heure aussi d'affirmer plus hautement que jamais notre résolution de servir les valeurs de civilisation qui donnent un sens à notre vie et de refuser sans partage la domination du crime et de la haine. La paix, Très Saint Père, est-il un autre objet à nos recherches, à nos travaux ? La paix des cœurs, certes, la paix entre les peuples, la paix maîtrisée. Des hommes responsables de haute compétence, d'autorité et de bon vouloir se rassemblent ou vont se réunir. D'eux dépend la paix du monde. Et votre voix, Saint Père, pendant ces quelques jours en France, ailleurs aussi, portera loin pour que gagne enfin la cause des hommes.* »

Répondant à l'allocution d'accueil du président de la République, le pape a exprimé sa « *joie* » de venir pour la troisième fois en France : « *Il faut croire que la France occupe une position particulière de proximité puisque j'ai la joie d'y venir pour la troisième fois. Aujourd'hui, l'occasion de ma présence est l'hommage à rendre à plusieurs grands saints et la visite à certains lieux de pèlerinage. Ce sont là des gestes propres à ma mission spirituelle.* »

« *Mon discours ne pourra pas taire les efforts courageux à entreprendre*, ajoute le pape, *les valeurs morales à promouvoir ou à rétablir... La voie du bonheur et du bien n'est pas la voie facile. Ceux qui ont une responsabilité dans la société le savent bien. Mais l'essentiel est de donner le goût du bien, le ressort de l'amour, la joie de la paix, l'espérance. Et je souhaite que mon itinéraire spirituel à Lyon, à Taizé, à Paray-le-Monial, à Ars, à Annecy, y contribue grâce à l'accueil du peuple de France.* »

H. T.

Comme à Genève en 1985

Américains et Soviétiques devraient observer la plus grande discrétion durant le sommet de Reykjavik

Les Etats-Unis ont proposé à l'Union soviétique de reconduire, pour le sommet de Reykjavik, les 11 et 12 octobre, le principe observé lors de la précédente rencontre entre MM. Reagan et Gorbatchev, en novembre 1985, à Genève : aucune indication ne sera communiquée à l'extérieur sur la teneur des entretiens. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a déclaré à ce sujet, vendredi 3 octobre : « *Le président Reagan pense que les discussions privées en tête à tête avec M. Gorbatchev sont le meilleur moyen de chercher à parvenir à des progrès, à ce moment critique de nos relations. (...) Il considère que le moment n'est pas opportun pour la rhétorique en public, mais au contraire pour les discussions en privé.* »

A Moscou, le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Boris Pyadichev, s'est montré optimiste sur les chances de voir la rencontre de Reykjavik aboutir à un accord, en particulier « *sur l'arrêt complet de essais nucléaires* ».

Dans la capitale islandaise, l'organisation du sommet Reagan-Gorbatchev pose un certain nombre de problèmes techniques, en particulier de logement. Il a tout d'abord été envisagé que le président américain et le numéro un soviétique séjournent sous le même toit, dans le plus grand hôtel de Reykjavik. Celui-ci ne comportant qu'une seule « suite royale », il semble que les deux dirigeants seront finalement logées à la résidence de leurs ambassadeurs respectifs, mais ces installations sont, dans les deux cas, assez modestes...

Des officiels des deux pays ont, de toute façon, commencé à préparer la rencontre et à en régler les détails protocolaires. Les Soviétiques ont annoncé qu'ils mettraient un paquebot à la disposition de leurs diplomates et de leurs journalistes pour les héberger durant le sommet. Du côté américain, l'envoyé spécial de l'hebdomadaire *Us News and World Report* pourrait être M. Daniloff, récemment libéré.

On confirme par ailleurs à Washington que le président Reagan a adressé des messages concernant sa prochaine rencontre avec M. Gorbatchev à l'ensemble de ses partenaires et alliés occidentaux. En France, outre M. Mitterrand (*le Monde* du 4 octobre), M. Chirac en a également reçu un. Parmi les autres destinataires européens, seul le chancelier Kohl a fait savoir publiquement qu'il avait mis à profit une invitation à formuler des propositions et suggestions sur l'ordre du jour du sommet de Reykjavik.

A Mexico, d'autre part, M. Edouard Chevardnadze poursuit sa tournée américaine qui, après New-York et le Canada, doit le mener à La Havane dimanche. Le ministre soviétique des affaires étrangères a eu différents entretiens avec son collège mexicain, M. Sepulveda.

Téhéran confirme la libération du diplomate syrien

Après un silence de près de douze heures, la radio de Téhéran a confirmé ce samedi matin 4 octobre les informations de source syrienne selon lesquelles M. Ayad El Mahmoud, le chargé d'affaires syrien à Téhéran, avait été libéré.

Vendredi en début d'après-midi, le porte-parole de la présidence syrienne, M. Gebrane Kourieh, avait déclaré que M. Ayad El Mahmoud n'était plus « *entre les mains de ses ravisseurs* ». Il avait ajouté : « *C'est tout ce que je peux dire.* » Un diplomate en poste à Téhéran précisait toutefois que M. Mahmoud avait téléphoné à sa femme pour la rassurer et lui dire qu'il était en bonne santé, ajoutant : « *On ignore d'où il appelait et si des négociations sont en cours.* » Au même moment, un diplomate arabe déclarait à l'AFP à Téhéran que M. Mahmoud était en bonne santé et « *devrait être libéré dans deux ou trois heures* ».

La version fournie par la radio de Téhéran est légèrement différente puisqu'elle indique que la libération n'est intervenue qu'en fin de soirée. Selon la radio iranienne, « *le diplomate, qui a été abandonné en fin de soirée vendredi par ses ravisseurs dans une rue du nord de la capitale, est en bonne santé* ».

La rapidité avec laquelle est intervenue la libération du diplomate et la discrétion embarrassée observée autour de cette affaire aussi bien par Téhéran que par Damas semblent accréditer la thèse selon laquelle l'enlèvement pourrait être l'œuvre d'une fraction jusqu'au boutiste du régime iranien qui aurait voulu marquer par ce geste son opposition aux efforts déployés actuellement par la Syrie en faveur d'une solution de compromis au conflit du Golfe fondée sur l'effacement politique du président Saddam Hussein et l'abandon par l'Iran de sa prétention à vouloir imposer à l'Irak une république islamique.

J. G.

URSS

Souvenez-vous de Daniloff !

Les « organes » soviétiques ont-ils pris goût aux méthodes utilisées à l'égard du journaliste américain Nicholas Daniloff, arrêté dans un parc où un citoyen soviétique lui avait fixé un rendez-vous ? Un autre correspondant occidental à Moscou, M. Michael McIvor, de la chaîne radio canadienne CBC, a reçu, le vendredi 3 octobre, un appel téléphonique d'un Soviétique, qui, tout en refusant de donner son nom, réclamait avec insistance de le rencontrer dans la rue.

Le correspondant, échaudé par l'expérience de M. Daniloff, envoya sa secrétaire-interprète (soviétique, comme il est de règle pour tous les correspondants occidentaux à Moscou).

A peine cette dernière avait-elle rencontré l'inconnu, à proximité du « ghetto » pour étrangers où est situé le bureau de la radio canadienne, que plusieurs policiers en civil se précipitèrent sur elle, et l'emmenèrent à un poste de la milice, où, selon l'interprète elle-même, on lui aurait demandé si elle avait entendu parler de l'affaire Daniloff.

S'agit-il d'un simple excès de zèle des services attachés à la surveillance des étrangers, ou une manière, pour le KGB, de confirmer que l'affaire Daniloff n'était pas une exception, et que les journalistes étrangers ont désormais tout intérêt à éviter tout contact avec des Soviétiques non officiels ? Dans tous les cas, l'effet « dissuasif » est le même. Le gouvernement canadien a fort mal pris la chose, et l'ambassadeur d'URSS à Ottawa a été convoqué et prié de fournir des explications.

HAITI

Recrudescence de l'agitation

Port-au-Prince. – Les manifestations contre le Conseil national de gouvernement (CNG) se sont poursuivies, le vendredi 3 octobre, en Haïti, où, selon les divers témoignages parvenus à Port-au-Prince, quatre personnes au moins ont été blessées dans des affrontements avec la police dans la ville de Gonaives, à 180 kilomètres au nord de la capitale.

Des manifestations ont également été signalées à Port-de-Paix, Jérémie et Les Cayes. Ces mouvements se produisent à la veille de la rentrée scolaire, prévue pour le lundi 6 octobre, et quelques jours avant les élections à l'Assemblée constituante, qui devraient avoir lieu le 19 octobre, mais qui ne semblent guère intéresser les partis et la population.

Aux Gonaives, la ville de l'indépendance où avait commencé la révolte contre l'ancien président à vie Jean-Claude Duvalier, environ mille cinq cents manifestants ont scandé des slogans hostiles au CNG. La police est intervenue violemment et a arrêté plusieurs personnes. L'armée patrouillait dans les rues, tandis que tous les commerces et les bâtiments publics fermaient leurs portes. Le CNG est accusé « *d'immobilisme et d'indifférence envers les revendications populaires* ». Divers partis de tendance social-démocrate ont réclamé sa démission et son remplacement par une équipe composée de Mᵉ Gérard Gourgue, président de la Ligue des droits humains, M. Octave Cayard, ancien commandant de la marine sous le régime de François Duvalier, et d'un « *militaire patriote* » haut gradé.

Dans un discours retransmis à la radio et à la télévision, le président du CNG, le général Namphy, a accusé « *une poignée de politiciens* » d'être à l'origine des troubles et a averti que « *l'ordre et la paix doivent être et seront maintenus* ».

● **Fin de l'assemblée du FMI.** – L'assemblée générale annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale s'est achevée, le vendredi 3 octobre, à Washington. Dressant le bilan de huit ans passés à la direction générale du FMI, M. Jacques de Larosière a évoqué les deux points qui le laissent le plus insatisfait : l'« *échec* » des pays membres à éviter le creusement des déséquilibres financiers internationaux ; l'« *incapacité* » de l'institution à jouer un rôle de premier plan dans l'apaisement des tensions monétaires.

Selon lui, la tâche prioritaire du Fonds sera, à l'avenir, de surveiller les politiques économiques des pays industrialisés et de les pousser à une coordination étroite de leur action. Face à la dette du tiers-monde, le FMI, qui a démontré une capacité de « *réaction rapide aux défis* » et est devenu l'« *agent central de gestion de la crise* », doit garder une stratégie « *au cas par cas* ».

Pour sa part, le nouveau président de la Banque mondiale, M. Barber Conable, avait tenu le même discours. D'après lui, l'institution n'acceptera qu'avec de « *grandes réticences* » de se porter garante des prêts privés à d'autres pays endettés que le Mexique. Il est exclu, a-t-il souligné, de généraliser cette garantie, qui sera réservée à des cas extrêmes.

La Haute Autorité renonce à statuer sur Paris-Câble

La Haute Autorité a définitivement renoncé, jeudi 2 octobre, à délivrer l'autorisation nécessaire à la mise en service de Paris-Câble, la société locale d'exploitation du câble dans la capitale. Elle a estimé « *n'être pas en mesure de statuer au fond sur une question aussi importante* », à quelques semaines de sa suppression.

Dans une lettre approuvée en séance plénière par cinq voix contre trois (celles des membres nommés par le président du Sénat), les « sages » ont officiellement explicité une position qu'ils avaient adoptée le 26 septembre dernier. Compte tenu des incertitudes pesant à l'heure actuelle sur le régime légal applicable au pluralisme et aux concentrations (le Parlement doit en débattre prochainement), une décision positive, même transitoire, « *aurait risqué de constituer une anticipation sur des dispositions essentielles en cours d'élaboration* ».

Le président de Paris-Câble, M. Bernard Pons, a aussitôt dénoncé dans un communiqué « *cette décision de caractère politique extrêmement choquante* », aux « *lourdes conséquences pour tous les partenaires du plan câble* ». De son côté, M. Michel Péricard, président de la Mission TV Câble, qualifie l'argument juridique de la Haute Autorité de « *partisan* » et « *d'une pauvreté affliegeante* ».

La Direction générale des télécommunications (DGT) a investi 1 milliard de francs dans une opération (le raccordement au câble de 1,3 million de foyers) qui doit s'étaler jusqu'en 1992. De leur côté, les actionnaires de Paris-Câble (la Lyonnaise des eaux, la Ville de Paris et la Caisse des dépôts et consignation) ont engagé pour 40 millions de francs de dépenses pour que les 18 000 premiers foyers techniquement raccordables puissent recevoir au jour J les images de quinze chaînes de télévision françaises ou étrangères.

Des arguments économiques auxquels l'Association des villes câblées réunissant une vingtaine de municipalités de droite ou de gauche n'avait pas été insensible, puisqu'elle avait demandé à l'unanimité, il y a quelques jours, à la Haute Autorité, de se prononcer « *afin de permettre aux réseaux de démarrer leur programmation et leur commercialisation dans les délais prévus* ».

Le numéro du « Monde » daté 4 octobre 1986 a été tiré à 504 740 exemplaires

A B C D E F G

POLOGNE

Le pouvoir adopte un ton menaçant à l'égard des opposants

Trois jours après la constitution d'un Conseil provisoire de Solidarité, résolu à agir au grand jour pour le rétablissement des libertés syndicales, les autorités de Varsovie ont répondu par une série de menaces.

Vendredi 3 octobre, le porte-parole du gouvernement, M. Urban, a déclaré que ce conseil était formé « *d'ennemis de l'Etat* » (ses sept membres sont tous d'anciens prisonniers politique, et d'anciens dirigeants « clandestins » du syndicat, dont ils avaient auparavant été des responsables élus, du temps de l'existence légale de Solidarité). Selon M. Urban, ce conseil n'est qu'une « *structure illégale, semblable à celles qui ont été liquidées dans le passé* ».

Toujours selon le porte-parole, les responsables de Solidarité ont interprété à tort la libération des prisonniers politiques comme « *un encouragement à mener des activités destructrices* ». « *Les ennemis de l'Etat mobilisent leur énergie organisatrice au moment où le processus de stabilisation a atteint un niveau tel qu'un nouveau pas vers l'entente nationale est possible.* »

Reprenant un thème qui revient régulièrement, depuis quelques semaines, dans les discours officiels, M. Urban a néanmoins rappelé : « *Nous voulons que la Pologne reste un pays sans prétendus prisonniers politiques.* » Mais en ajoutant : « *En cas d'échec, la responsabilité incombera à l'autre partie comme lui incombe le fiasco de l'expérience pluraliste* » (de 1980-1981).

Comme pour donner plus de poids à cette mise en garde, les membres du nouveau Conseil provisoire de Solidarité, ainsi que M. Walesa lui-même (qui n'est pas membre du conseil), ont été convoqués pour ce samedi 4 octobre devant l'administration régionale de leurs lieux de résidence.

En même temps, dix-sept militants du mouvement pacifiste Liberté et paix ont été interpellés, vendredi après-midi, alors qu'ils manifestaient en faveur de deux jeunes gens condamnés pour refus de service militaire.

Après quelques jours de réflexion – ou d'hésitation – le pouvoir a donc apparemment apporté une réponse totalement négative à la nouvelle offre de dialogue avancée par M. Walesa et ses amis, qui rappelaient leur désir d'agir légalement, et appelaient en fait à des négociations en vue de parvenir à un rétablissement, par étapes, de la liberté d'association.

Au ton qui se voulait plus modédé et « constructif » adopté par M. Walesa et ses amis, le pouvoir répond même par un langage violent.

En dépit du ton – et même des convocations « administratives », – cette réaction ne préjuge pas clairement de l'avenir. Certes, elle augure mal de la reprise d'un quelconque dialogue « direct » entre les dirigeants et des hommes contre lesquels le général Jaruzelski est personnellement « *braqué* ». Mais rien ne dit que le premier secrétaire du parti soit dès maintenant résolu à passer à l'acte et à se lancer à nouveau dans le cycle de la répression. La partie est mal engagée, mais aucun des « joueurs » ne semble avoir pour l'instant intérêt à trop brusquer les choses.

J. K.

